

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

**COMITE NATIONAL DU
RECENSEMENT**

**BUREAU CENTRAL DU
RECENSEMENT**

**RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE
L'HABITATION DE 2006 (RGPH-2006)**

ANALYSE DES RESULTATS DEFINITIFS

**THEME 13 :
SITUATION SOCIOECONOMIQUE DES
PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP**

ANALYSTES :

Mahamadou **ZONGO**, Université de Ouagadougou
Dramane **BOLY**, Démographe, INSD
Jean Gabriel **TOUGMA**, Ingénieur Statisticien Economiste, INSD

Octobre 2009

AVANT- PROPOS

Quatrième opération du genre au Burkina Faso, le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006 (RGPH-2006) a été institué par le décret 2005/394/PRES/PM/MEDEV/MFB/MATD/MD/MS/MEBA du 19 juillet 2005. Par cet acte, le Gouvernement burkinabè a confirmé sa volonté d'organiser tous les dix ans, les recensements démographiques, conformément aux recommandations des Nations Unies. En effet, c'est en 1975 qu'a été réalisé le premier recensement général de la population, suivi du deuxième en 1985, alors que le troisième interviendra en 1996. D'année en année, la méthodologie a été améliorée, les outils de collecte enrichis et les techniques d'analyse perfectionnées grâce au développement de la recherche et des Technologies de l'Information et de la Communication.

La réalisation d'un quatrième recensement répondait aux besoins en informations chiffrées pour la planification du développement au niveau central et décentralisé et pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), et vers l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement.

Cette opération a été pilotée sur toute l'étendue du territoire du Burkina Faso au mois de décembre 2006 par les cadres démographes et statisticiens de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), appuyés par des cadres de l'administration décentralisée. L'outil principal de la collecte, le questionnaire ménage, a été enrichi par rapport à ceux des précédents recensements par l'insertion de questions relatives à la migration de retour des burkinabè, à la mortalité maternelle, à la possession d'un acte de naissance et à l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication.

L'analyse thématique des résultats a été assurée par une équipe multidisciplinaire (démographes, statisticiens, économistes, sociologues, anthropologues et géographes) de cadres nationaux provenant de l'INSD, de l'université et des ministères sectoriels. Cette équipe a reçu l'appui technique d'experts internationaux commis par l'UNFPA.

Elle a également bénéficié de l'encadrement et de la supervision d'un Conseil Scientifique créé à cet effet par arrêté ministériel, composé de :

- OUEDRAOGO Dieudonné, Directeur de l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) de Ouagadougou, (Coordonnateur) ;
- OUEDRAOGO Marie Michelle, Professeur à l'Université de Ouagadougou, (Membre) ;
- GUENGANT Jean Pierre, Directeur de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) à Ouagadougou, (Membre).

Cette analyse thématique a permis l'élaboration des seize rapports suivants :

1. Evaluation de la qualité des données
2. Etat et structure de la population
3. Etat matrimonial et nuptialité
4. Education : Instruction - Alphabétisation - Scolarisation
5. Caractéristiques économiques de la population
6. Natalité, Fécondité
7. Mortalité
8. Migration
9. Croissance urbaine
10. Ménages et habitation

11. Situation socioéconomique des enfants et des jeunes
12. Situation socioéconomique des femmes
13. Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap
14. Situation socioéconomique des personnes âgées
15. Mesure et cartographie de la pauvreté
16. Projections démographiques

Les résultats définitifs du RGPH-2006 sont publiés à travers les documents suivants :

1. un volume de tableaux statistiques
2. un dépliant des principaux indicateurs
3. une plaquette des résultats
4. seize (16) rapports thématiques
5. un rapport de synthèse des analyses
6. une plaquette des principaux indicateurs
7. treize (13) monographies régionales
8. deux (2) monographies Communales pour les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso
9. un atlas géodémographique
10. un rapport d'exécution
11. un fichier des villages.

Ces résultats sont diffusés sur divers supports tels que : papier, CD-Rom, site internet et sous différents formats (dépliant, brochure, électronique), en vue de satisfaire les besoins en informations d'un grand nombre d'utilisateurs de données sur la population.

D'un coût de 8,1 milliards, le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation doit son succès à une coopération fructueuse entre l'Etat et ses partenaires au développement.

Sur le plan national, il a été l'œuvre du Comité national du recensement (CNR) et du Bureau central du recensement (BCR) à travers la Direction Générale de l'INSD, les Gouverneurs, les Hauts Commissaires, les Préfets, les Maires, les chefs et délégués de village, les membres du Comité d'appui technique au BCR, ainsi que l'ensemble du personnel de terrain qui n'ont ménagé aucun effort pour assurer les activités préparatoires, mobiliser la population, et mener l'opération à terme.

Les partenaires au développement dont le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le Royaume du Luxembourg, le Royaume du Danemark, ont apporté leurs appuis techniques et financiers pour la réalisation du recensement.

Le gouvernement adresse aux uns et aux autres et à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite du RGPH-2006, ses sincères remerciements et sa profonde gratitude.

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Officier de l'Ordre National

CHAPITRE 4 : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP	67
4.1. STATUT D'OCCUPATION	67
4. 1. 1. Au niveau national	67
4. 1. 2. Au niveau régional	71
4. 1. 3. Au niveau provincial	73
4. 1. 4. Statut d'occupation et grand groupe d'âges	73
4.2. SITUATION DANS L'OCCUPATION.....	74
4. 2. 1. Au niveau national	74
4. 2. 2. Au niveau régional	76
4.3. BRANCHE D'ACTIVITE.....	77
4. 3. 1. Au niveau national	77
4. 3. 2. Au niveau régional	78
4. 3. 3. Au niveau provincial	79
CHAPITRE 5 : CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP.....	81
5.1. MENAGES ET PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP.....	81
5. 1. 1. Nature du handicap du chef de ménage	81
5. 1. 2. Niveau d'instruction du chef de ménage	81
5. 1. 3. Statut d'occupation du chef de ménage.....	82
5. 1. 4. Niveau de vie des chefs de ménage vivant avec un handicap.....	83
5. 1. 5. État matrimonial du chef de ménage	85
5. 1. 6. Taille moyenne des ménages.....	87
5.2. CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION.....	89
5. 2. 1. Type d'habitat.....	89
5. 2. 2. Statut d'occupation de l'habitat.....	92
5. 2. 3. Approvisionnement en eau de boisson	93
CONCLUSION	97
RECOMMANDATIONS	99
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	101
ANNEXES	103

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Évolution de la proportion (%) des Chefs de ménage vivant avec un handicap de 1994 à 2007.....	36
Tableau 2.1 : Répartition des personnes vivant avec un handicap selon le milieu de résidence et le sexe	39
Tableau 2.2 : Répartition (en %) de la population des personnes vivant avec un handicap selon le milieu de résidence, le sexe et la nature du handicap	40
Tableau 2.3 : Population handicapée des villes selon le sexe et la nature du handicap	41
Tableau 2.4 : Proportion (en %) des personnes vivant avec un handicap selon la nature du handicap par région	42
Tableau 2.5 : Répartition de la Population handicapée par province et par sexe	44
Tableau 2.6 : Proportion (en %) des personnes vivant avec un handicap selon le sexe de 1985 à 2006	48
Tableau 2.7 : Evolution des effectifs des personnes vivant avec un handicap selon les principaux handicaps de 1985 à 2006	48
Tableau 2.8: Parité moyenne des femmes de 15 à 49 ans selon la nature du de handicap.....	50
Tableau 2.9 : Répartition (en %) de la population selon le statut migratoire et le groupe d'âges.....	51
Tableau 2.10 : Répartition (en %) de la population vivant avec un handicap selon le statut migratoire et le milieu de résidence.....	51
Tableau 2.11 : Répartition (en %) des personnes vivant avec un handicap selon le statut migratoire et la région de résidence	52
Tableau 2.12 : Répartition (en %) des personnes vivant avec un handicap selon le statut migratoire, la nature du handicap et le sexe.....	53
Tableau 3.1 Répartition (en %) des personnes vivant avec un handicap selon le milieu de résidence, l'état matrimonial, et le sexe	56
Tableau 3.2 : Indicateurs résumés de nuptialité par type de handicap et par sexe	57
Tableau 3.3 : Taux d'alphabétisation (en %) de la population vivant avec un handicap de 10 ans et plus selon le sexe et la nature du handicap	58
Tableau 3.4 : Taux d'alphabétisation (%) de la population de 10 ans et plus vivant avec un handicap selon le milieu de résidence et la nature du handicap.....	58
Tableau 3.5 : Répartition de la population vivant avec un handicap selon le sexe, le niveau d'instruction et le milieu de résidence.....	60
Tableau 3.6 : Effectifs des personnes vivant avec un handicap selon l'instruction et la nature du handicap	61
Tableau 3.7. : Répartition (en %) des personnes vivant avec un handicap selon le sexe, le statut scolaire et le milieu de résidence	62
Tableau 3.8 : Proportion (en %) d'enfants de 7-12 ans et de 13-16 ans qui fréquentent l'école selon le sexe, le statut du handicap et le milieu de résidence	63
Tableau 3.9 : Répartition (en %) des personnes vivant avec un handicap par groupe d'âges et selon la possession d'acte de naissance	64
Tableau 4.1 : Répartition de la population vivant avec un handicap selon le sexe, le statut d'occupation et le milieu de résidence.....	68

Tableau 4.2 : Répartition de la population vivant avec un handicap des grandes villes selon le sexe et le statut d'occupation	70
Tableau 4.3: Répartition (en %) des personnes vivant avec un handicap selon le statut d'occupation et la région	71
Tableau 4.4 : Répartition (en %) de la population handicapée des régions du Burkina Faso selon le statut d'occupation et le sexe	72
Tableau 4.5 : Répartition des personnes vivant avec un handicap par grand groupe d'âges selon le sexe et le statut d'occupation	73
Tableau 4.6 : Répartition de la population vivant avec un handicap selon la situation dans l'occupation, le sexe et le milieu de résidence	75
Tableau 4.7 : Répartition de la population vivant avec un handicap selon le sexe et la branche d'activité	77
Tableau 5.1: Répartition des chefs de ménage vivant avec un handicap selon le sexe et la nature du handicap	81
Tableau 5.2 : Répartition (en %) des chefs de ménage vivant avec un handicap selon le sexe et le niveau d'instruction	82
Tableau 5.3 Répartition des chefs de ménage vivant avec un handicap selon le sexe et le statut d'occupation	82
Tableau 5.4 : Répartition des chefs de ménage vivant avec un handicap selon le statut d'occupation, le milieu de résidence et le sexe	83
Tableau 5.5: Répartition (en %) des ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap selon le quintile de niveau de vie, la nature du handicap et le sexe.....	84
Tableau 5.6: Répartition (en %) des ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap selon le quintile de niveau de vie, la nature du handicap et le milieu de résidence.....	85
Tableau 5.7 : Répartition (en %) des chefs de ménage vivant avec un handicap selon le sexe et l'état matrimonial	86
Tableau 5.7 (bis): Répartition des personnes vivant avec un handicap chef de ménage selon le milieu de résidence, l'état matrimonial et le sexe	87
Tableau 5.8 : Taille moyenne des ménages selon la nature du handicap	87
Tableau 5.9: Taille moyenne des ménages par les personnes vivant avec un handicap selon la région de résidence	88
Tableau 5.10 : Taille moyenne des ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap par province.....	88
Tableau 5.11: Répartition (en %) des ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap selon le type d'habitat, la nature du handicap et le sexe.....	91
Tableau 5.12: Répartition (en %) des ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap selon le statut d'occupation de l'habitat, la nature du handicap et le milieu de résidence	93

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1: Proportion (en %) des personnes vivant avec un handicap selon le sexe et le groupe d'âges	38
Carte 2.1 : Taux de handicap et effectifs des personnes vivant avec un handicap par région.....	43
Graphique 2.2 : Répartition de la population des personnes handicapée par sexe et par groupe d'âges	45
Graphique 2.3 : Evolution du taux de personnes vivant avec un handicap par groupe d'âges et par sexe.....	46
Graphique 2.4 : Répartition (en %) des personnes vivant avec un handicap selon le degré d'urbanisation et les groupes d'âges	47
Graphique 2.5: Parité moyenne des femmes de 15 à 49 ans	49
Graphique 5.1 : Répartition (en %) des personnes vivant avec un handicap selon le type d'habitat, la nature du handicap	89
Graphique 5.2: Répartition (en %) des ménages dirigées par des personnes vivant avec un handicap selon le statut d'occupation de l'habitat, la nature du handicap et le sexe	92
Graphique 5.3: Répartition (en %) des ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap selon l'approvisionnement en eau de boisson et la nature du handicap.....	94

SIGLES ET ABREVIATIONS

APEE	Association des Parents et Amis d'Enfants encéphalopathes (APEE)
APFH	Association pour la Promotion des Femmes Handicapées
COMUREC	Comité Multisectoriel de Réadaptation et d'Égalisation des Chances des Personnes vivant avec un handicap
EA-QUIBB	Enquête Annuelle Questionnaire Unifiée d'Indicateur du Bien
ECLA	Association Être Comme Les Autres
FEBAH	Fédération Burkinabé des Associations pour la Promotion des Personnes Handicapées vivant avec un Handicap
JNV	Journées Nationales de Vaccination
OCP	Programme de Lutte Contre l'Onchocercose
OMPH	Organisation Mondiale des Personnes Handicapées
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAPAD	Observatoire Nationale de la Pauvreté
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation

TABLEAU SYNOPTIQUE

VOLUME, REPARTITION PAR SEXE ET PAR MILIEU DE RESIDENCE	
Population totale	14 017 262
Population masculine	6 768 739
Population féminine	7 248 523
Population urbaine	3 181 967
Population rurale	10 835 295
Population de la commune de Ouagadougou	1 475 223
Population de la commune de Bobo-Dioulasso	489 967
Densité de la population (habitants au km ²)	51,4
Rapport de masculinité (Nombre d'hommes pour 100 femmes)	93,4
Proportion de femmes dans la population (%)	51,7
Taux d'urbanisation (%)	22,7
Taux d'accroissement annuel moyen de la population (%)	3,1
STRUCTURE DE LA POPULATION	
Population de moins d'un an (0 an)	466 516
Population de moins de 5 ans (0 – 4 ans)	2 436 913
Population de 6 – 11 ans	2 589 132
Population de 6 - 24 ans	6 251 439
Population de moins de 15 ans (0 – 14 ans)	6 499 211
Population de 15 – 64 ans	6 969 953
Population de 65 ans ou plus	473 611
Population de 18 ans ou plus	6 520 709
Population de 15 - 49 ans	6 098 618
Population de 10 - 19 ans	3 221 873
Population d'âge non déclaré	74 487
Population des femmes en âge de procréer (15-49 ans)	3 302 636
Age moyen de la population	21,8
Age médian de la population	15,5

ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE	
Proportion de célibataires (%)	
Hommes	46,7
Femmes	26,0
Age moyen au premier mariage (années)	
Hommes	26,9 ans
Femmes	19,6 ans
Age médian au mariage (années)	
Hommes	23,5
Femmes	16,5
Proportion de femmes de 12 ans ou plus en union (%)	63,1
Nombre moyen d'épouses par homme marié	1,4
Nombre moyen d'épouses par homme polygame	2,3
Proportion d'hommes polygames (%)	
Ensemble du pays	28,4
Milieu urbain	14,3
Milieu rural	32,7
Taux de célibat définitif (%)	
Hommes	2,4
Femmes	2,6
FECONDITE	
Taux brut de natalité (‰)	
Ensemble du pays	45,8
Urbain	38,1
Rural	48,4
Ouagadougou	35,6
Bobo-Dioulasso	37,8
Autres villes	39,4
Nombre moyen d'enfants nés vivants par femme (ISF)	
Ensemble du pays	6,2
Urbain	4,6
Rural	6,8
Ouagadougou	4,1
Bobo-Dioulasso	4,5
Autres villes	5,1

Taux de fécondité des adolescentes de 15 – 19 ans (‰)	
Ensemble du pays	127,6
Urbain	71,9
Rural	150,0
MORTALITE	
Taux brut de mortalité (‰)	
Ensemble du pays	11,8
Homme	12,0
Femme	11,3
Espérance de vie à la naissance	
Ensemble du pays	56,7 ans
Homme	55,8 ans
Femme	57,5 ans
Quotient de mortalité infantile (‰)	
Ensemble du pays	91,7
Homme	98,0
Femme	86,0
Quotient de mortalité infanto-juvénile (‰)	
Ensemble du pays	141,9
Garçons	144,0
Filles	140,0
Rapport de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	307,3
MIGRATION	
Migrants durée de vie	3 094 190
Migrants internes	2 200 564
Migrants internationaux	893 626
Population née à l'étranger	503 662
Population d'origine étrangère	60 074
• Mali	18 526
• Togo	8 710
• Bénin	5 851
• Niger	5 690
• Nigeria	5 299
• Autres pays d'Afrique	13 410
• Autres continents	2 662

ALPHABETISATION	
Taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus (%)	
Ensemble	22,5
Hommes	29,7
Femmes	16,3
Urbain	53,2
Rural	11,4
Taux d'alphabétisation des 15 – 24 ans (%)	
Ensemble	32,7
Hommes	39,8
Femmes	26,5
Urbain	67,1
Rural	18,6
SCOLARISATION	
Taux brut de scolarisation au primaire des 7-12 ans (%)	
Ensemble	57,8
Garçons	61,3
Filles	54,1
Taux net de scolarisation au primaire des 7 - 12 ans (%)	
Ensemble	44,3
Garçons	46,9
Filles	41,6
Taux d'achèvement au primaire (%)	
Ensemble	33,9
Garçons	36,0
Filles	31,7
Urbain	66,6
Rural	24,1

ACTIVITES ECONOMIQUES	
Taux net d'activité des 15 – 64 ans (%)	
Ensemble	74,0
Hommes	87,4
Femmes	62,7
Urbain	57,4
Rural	80,2
Taux de dépendance économique (%)	
Ensemble	174,4
Urbain	165,5
Rural	210,9
Taux d'occupation des 15 – 64 ans (%)	
Ensemble	97,6
Hommes	97,0
Femmes	98,3
Urbain	90,7
Rural	99,4
Ouagadougou	87,9
Bobo-Dioulasso	88,9
Taux de chômage des 15 – 64 ans (%)	
Ensemble	2,4
Hommes	3,0
Femmes	1,7
Urbain	9,3
Rural	0,6
Ouagadougou	12,6
Bobo-Dioulasso	11,6
ENFANTS DE 0 – 17 ANS	
Proportion des enfants dans la population totale (%)	53,0
Proportion des enfants vivant avec un seul parent biologique (%)	12,3
Proportion des enfants ne vivant avec aucun parent biologique (%)	13,0
Proportion des filles mères célibataires (%)	12,5
Proportion des enfants exerçant une activité (%)	34,9

PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP	
Proportion des personnes vivant avec un handicap (%)	
Ensemble	1,2
Hommes	1,3
Femmes	1,1
Urbain	1,0
Rural	1,3
PERSONNES AGEES (60 ANS OU PLUS)	
Proportion des personnes âgées (%)	5,1
Rapport de masculinité des personnes âgées (%)	87,9
Taux d'alphabétisation des personnes âgées (%)	3,8
Proportion des personnes âgées occupées (%)	
Ensemble	58,3
Hommes	75,8
Femmes	42,9
MENAGES ET HABITATION	
Nombre de ménages ordinaires	2 360 126
Nombre de ménages ordinaires en milieu urbains	634 161
Nombre de ménages ordinaires en milieu ruraux	1 725 965
Taille moyenne des ménages ordinaires	
Ensemble du pays	5,9
Milieu urbain	5,0
Milieu rural	6,3
Proportion des chefs de ménage de sexe féminin (%)	11,0
Proportion des chefs de ménage polygames (%)	24,9
Proportion des chefs de ménage propriétaires de leur habitation (%)	83,9
Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable (%)	58,6
Proportion des ménages utilisant le bois comme source d'énergie de cuisson (%)	91,8
Proportion des ménages possédant au moins un poste radio (%)	63,0
Proportion des ménages possédant au moins un poste téléviseur (%)	13,5
Proportion des ménages possédant au moins une bicyclette (%)	78,4
Proportion des ménages possédant au moins une mobylette (%)	26,0
Proportion des ménages possédant au moins une charrette (%)	14,4
Proportion des ménages possédant au moins une voiture (%)	2,0

SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS

Le recensement général de la population et de l'habitation de 2006 donne au Burkina Faso 14017262 habitants, 168 094, (soit 1,2%) de cette population vivant avec un handicap. Il ressort également que le handicap touche plus les hommes que les femmes avec respectivement 52,7% contre 47,3%. Dans leur grande majorité (80,6%), les handicapés se trouvent en milieu rural, et 19,4% en centre urbain. Comparativement aux recensements de 1985 et 1996 où la proportion des personnes vivant avec un handicap se situait à 1,6%, le chiffre de 2006 (1,2%) montre que le phénomène connaît une baisse. Cette baisse est aussi bien constatée chez les hommes que chez les femmes. On peut aussi noter qu'au niveau de toutes les provinces, les taux ont connu des baisses allant jusqu' à -1%, sauf au Passoré où il est observé une hausse de 0,1% entre les recensements de 2006 et 1996.

Si l'on se réfère à la nature du handicap, ce sont les handicapés du membre inférieur qui sont les plus importants (23,4%), suivis des handicapés visuels (17,50%), ensuite des déficients mentaux (14,9%) et enfin des handicapés du membre supérieur (8,3%).

En examinant la structure de la population par groupe d'âges des personnes vivant avec un handicap selon le milieu de résidence, on observe que dans le milieu rural la structure est peu différente de celle observée au niveau de l'ensemble de la population handicapée.

Dans les centres urbains (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Autres villes), la structure est différente de celle observée en milieu rural particulièrement aux âges de 10 à 30 ans. Le maximum de personnes vivant avec un handicap par âge est proportionnellement atteint à 20-24 ans avec 10,1% pour la capitale Ouagadougou contre 9,4% pour la ville de Bobo-Dioulasso et 7,0% pour les autres villes. A cet âge, la proportion est de 6,1% pour l'ensemble de la population et 5,5% en milieu rural.

On note également que plus de la moitié des personnes vivant avec un handicap (57,3%) se rencontrent en sein des 15 à 64 ans considérés comme les groupes d'âges potentiellement actifs (ans). C'est dans la capitale que cette proportion est la plus élevée. En effet, la proportion des personnes vivant avec un handicap âgées de 15 à 64 ans est par ordre décroissant de 67,3% à Ouagadougou, 66,3% à Bobo-Dioulasso, 64,8% dans les autres villes et 55,2% en milieu rural.

Sur le plan matrimonial, 46,9% des personnes vivant avec un handicap en âge de se marier se sont mariés contre 55,2% de personnes mariées au niveau de l'ensemble de la population. Cette situation a connu une légère régression depuis le recensement de 1996 car 51,5% de personnes vivant avec un handicap étaient déclarés mariées. Par ailleurs, on rencontre moins de célibataires (27,5%) que dans l'ensemble de la population (35,7%). En comparant la situation d'avec le recensement de 1996, la proportion de célibataires a cependant augmenté car son taux était de 24,3%. Par contre, on enregistre plus de veufs/veuves chez les personnes vivant avec un handicap (19,0%) qu'au sein même de l'ensemble de la population (5,4%). Cette même tendance a été observée au recensement de 1996.

L'analyse de leur situation matrimoniale selon le milieu de résidence montre des disparités. Contrairement à ce qui est observé en milieu rural (32,1% de personnes vivant avec un handicap sont célibataires), le milieu urbain se caractérise par une forte proportion des personnes célibataires vivant avec un handicap (39,2%). Cette situation est très prononcée surtout chez les hommes handicapés et citadins (46,4% sont célibataires).

Si au regard de leur nuptialité, les différences ne sont pas très sensibles entre personnes vivant avec un handicap et l'ensemble de la population totale, en matière de fécondité, les

situations sont par contre assez contrastées. En effet, les parités moyennes des femmes handicapées restent inférieures à celles observées au niveau de l'ensemble des femmes. La parité moyenne à 45-49 ans des femmes handicapées diffère d'un enfant de celle de l'ensemble des femmes (respectivement 5,3 et 6,3 enfants par femme).

La même tendance a été observée lors du recensement de 1996 (parité moyenne des femmes handicapées inférieure à celle de l'ensemble de la population féminine).

Sur le plan migratoire, les personnes vivant avec un handicap migrent plus que l'ensemble de la population. En effet, 26,5% des personnes vivant avec un handicap sont des migrants contre 22,1% pour l'ensemble de la population. Comme ce qui est observé au sein de l'ensemble de la population, ce sont les personnes vivant avec un handicap jeunes qui migrent le plus.

Dans l'ensemble des personnes vivant avec un handicap, seulement 12,7% ont fréquenté l'école formelle dont 8,5% au primaire, 2,5% au premier cycle du secondaire, 1,0% du second cycle et enfin 0,7% pour le supérieur. On peut également noter que très peu de personnes vivant avec un handicap passent par la maternelle (0,1%).

Il existe de fortes disparités selon le milieu de résidence : c'est en milieu rural que vivent la majorité des personnes vivant avec un handicap n'ayant aucun niveau d'instruction, 85,4%, contre 14,6% en milieu urbain.

Les femmes sont plus touchées par le faible niveau d'instruction que les hommes car elles sont 91,6% à n'avoir aucun niveau d'instruction contre 82,5% chez les hommes. Ces inégalités d'accès à l'instruction se maintiennent également parmi ceux qui ont accédé à l'école; c'est le cas du primaire dont le taux de 8,5% est composé de 5,5% d'hommes contre 3,0% de femmes ; ces inégalités se maintiennent à tous les niveaux d'instruction.

Dans le domaine de l'éducation non formelle, les personnes vivant avec un handicap ont un taux d'alphabétisation nettement plus bas (12,5%) que l'ensemble de la population où le taux est de 26,2%. L'analyse selon le sexe montre que c'est chez les femmes que se rencontre le moins d'alphabétisé car elles sont 8,5% sur la totalité des femmes alphabétisables (10 et plus) à avoir été alphabétisées contre 16,1% des hommes. Les personnes vivant avec un handicap résidant en ville sont plus avantagées dans le domaine de l'éducation que celles qui habitent en milieu rural dans la mesure où 34,9% des citadins ont déclaré avoir été alphabétisés contre 6,9% de ceux qui résident en milieu rural.

Sur le plan du statut de l'occupation, à l'échelle nationale, 43,5% des personnes vivant avec un handicap recensées sont occupées contre 40,8% qui se sont déclarées « inactifs » auxquels il convient d'ajouter les chômeurs (0,6%) et ceux qui sont en quête de leur premier emploi (0,8%). Le reste est réparti entre les catégories « occupé au foyer » (8,5%), élèves et étudiants (4%), retraité (0,9%), etc.

La répartition selon le genre indique que les hommes vivant avec un handicap qui sont occupés sont plus nombreux que les femmes occupées (avec respectivement 52,4% contre 33,6%). Celles-ci sont par contre plus occupées au foyer (16,0%) contre 1,8% chez les hommes.

A l'instar de la répartition de la population dans son ensemble, le milieu rural compte plus de personnes vivant avec un handicap actives, avec notamment 46,3% d'occupés contre 32,2% en milieu urbain. En considérant le sexe, les écarts se maintiennent en faveur du milieu rural. En effet chez les hommes, 55,3% en milieu rural se sont déclarés « occupés » contre 40,9% en milieu urbain, tandis que chez les femmes les pourcentages sont respectivement de 39% contre 21,7%. Paradoxalement, les proportions des inactifs restent plus élevées en milieu rural que dans les centres urbains (37,8% chez les hommes en milieu rural contre 34,2% en ville et 46,3% chez les femmes en milieu rural contre 39,0% en ville). Chez les femmes, on

note que celles qui se sont déclarées occupées au foyer en milieu urbain sont presque le double de celles ayant le même statut en milieu rural (26,0% contre 13,7%).

Sur le plan de la situation dans l'occupation, les personnes vivant avec un handicap travaillant à leur propre compte constituent la plus forte proportion des personnes vivant avec un handicap «actifs» au Burkina Faso : 48,1% suivies des aides familiaux (42,5%). Les salariés employés ne présentent que 3,6% et les employeurs, 0,6% de l'effectif de la population des personnes vivant avec un handicap

Dans la répartition selon le sexe, les femmes représentent 25,3% des travailleurs indépendants et 0,3% des employeurs vivant avec un handicap. Elles sont par contre à 67,0% des aides familiaux contre 28,4% d'hommes.

En considérant le milieu de résidence, des écarts importants existent entre le milieu urbain et le milieu rural d'une part et entre les sexes d'autre part. Le milieu rural a les proportions les plus faibles d'employeurs et de salariés ; soit respectivement 0,4% et 0,9% des effectifs contre 2,0% et 19,1% en milieu urbain. La proportion des aides familiales est par contre plus élevée (47,3%) en milieu rural qu'en milieu urbain (14,4%), surtout chez les femmes (25,1% contre 10,0% chez les hommes).

L'analyse dans le domaine des branches d'activité montre que les activités de fabrication est le secteur qui occupe le plus la population handicapée de l'ensemble du pays (10,0%), suivi des «activités de ménage en tant qu'employeur de personnel domestique» qui occupe 9,3% des personnes vivant avec un handicap. Les secteurs de l'immobilier, de la location et des services aux entreprises sont les moins investis par les personnes vivant avec un handicap (0,1%).

Cette distribution de la population des personnes vivant avec un handicap dans les différents secteurs d'activité est la même quand on considère la répartition selon le sexe. On peut toutefois noter une légère différence de la proportion des femmes occupées dans les activités de fabrication (10,1%) par rapport à celle des hommes exerçant les mêmes activités (9,9%). Le secteur de l'immobilier, de la location et des services dans l'entreprise est le secteur qui a les plus faibles proportions aussi bien chez les hommes que chez les femmes (0,11% chez les hommes et 0,10% chez les femmes).

Dans les activités d'administration publique, d'éducation, de construction, de commerce et de réparation de véhicule, les femmes (qui sont du reste présentes dans tous les secteurs d'activité) sont représentées dans les mêmes proportions que les hommes.

Enfin, le RGPH a dénombré 51 535 chefs de ménage vivant avec un handicap (soit 2,2% de l'ensemble de chefs de ménage du pays) parmi lesquels figurent 6 402 femmes, (soit 12,4% de l'ensemble des chefs de ménage vivant avec un handicap). Parmi les chefs de ménage vivant avec un handicap, 28,5% sont paralysés des membres inférieurs, 22,4% souffrent de cécité et 9,6% souffrent de surdit . Le reste des personnes vivant avec un handicap se répartissent entre celles atteintes de déficience mentale, de la paralysie des membres supérieurs, etc. Les personnes vivant avec un handicap des membres supérieurs constituent la plus faible proportion (6,4%).

Dans la répartition selon le sexe, la proportion des paralysés des membres inférieurs est légèrement supérieure chez les femmes (28,5%) que chez les hommes (28,3%). C'est dans la catégorie «déficience mentale» que les chefs de ménage vivant avec un handicap de sexe féminin sont le plus touchés que les hommes (12,7% contre 6,8% chez les hommes). La proportion la plus élevée d'hommes que de femmes s'observe surtout dans les cas de cécité (respectivement 23,0% et de 18,1%).

Au plan national, la taille moyenne des ménages dont le chef vit avec un handicap est de 5,5 personnes par ménage. Cette moyenne est inférieure à la moyenne nationale (ensemble de

la population) qui est de 5,9 personnes par ménage. Les chefs de ménage paralysés des membres supérieurs ont les ménages dont les tailles moyennes sont les plus importantes (6,1 personnes).

INTRODUCTION

A quelques exceptions près, les personnes vivant avec un handicap ne sont pas spécifiquement protégées par des règles internationales contraignantes. Contrairement à d'autres populations vulnérables, elles ne bénéficient d'aucun organe international spécifiquement chargé de contrôler le respect de leurs droits.

Néanmoins, la question des personnes vivant avec un handicap constitue de nos jours une préoccupation majeure. En 2001, l'Assemblée Générale des Nations Unies a créé un Comité Ad Hoc chargé « d'étudier les propositions sur l'élaboration d'une Convention internationale globale et intégrée visant à promouvoir et à protéger les droits et la dignité des personnes vivant avec un handicap ». Ce Comité Ad Hoc a tenu sa huitième session en août 2006, avec comme objectif de finaliser les négociations sur cette Convention. Par ailleurs, la journée internationale de la personne vivant avec un handicap célébrée le 03 décembre de chaque année et l'Organisation Mondiale des Personnes Handicapées (OMPH), réseau d'organisations ou d'assemblées nationales de personnes vivant avec un handicap, ont accru la sensibilisation par rapport à ce groupe vulnérable et renforcé l'engagement pour la défense de la cause des personnes vivant avec un handicap dans le monde.

Le Burkina Faso n'est pas en reste au regard des actions entreprises pour l'amélioration des conditions de vie de ces personnes vulnérables à travers le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale. Ce ministère s'attelle à l'adoption d'une politique nationale de réadaptation et d'égalisation des chances des personnes vivant avec un handicap. On note l'affectation de personnel dans certaines associations qui ont engagé ou développent actuellement des actions de formation ainsi que l'appui à la mise en place d'ateliers de production des associations des personnes vivant avec un handicap.

Conscientes du défi de tous les jours qui les attend et voulant lutter contre leur exclusion sociale, les personnes vivant avec un handicap se regroupent généralement en associations où elles partagent leurs expériences et leur savoir-faire. Plusieurs associations et ONG (environ 350), telles que Handicap international, la Fédération Burkinabé des Associations pour la Promotion des Personnes Handicapées (FEBAH), l'Association des Parents et Amis d'Enfants Encéphalopathes (APEE), l'Association pour la Promotion des Femmes Handicapées (APFH), l'association Être Comme les Autres (ECLA) œuvrent dans ce sens.

Mais le phénomène du handicap encore mal connu au Burkina Faso n'a fait l'objet que de peu de recherches. En effet, les besoins d'informations exprimés par de nombreuses institutions internationales, les ONG et les associations de promotion des handicapés justifient qu'on s'intéresse à la question dans le cadre du recensement général de la population et de l'habitation au Burkina Faso.

Les objectifs de la présente thématique consacrée à l'analyse de la situation socio économique des personnes vivant avec un handicap est de contribuer à la connaissance du phénomène et partant formuler des recommandations auprès des ONG, des donateurs, des politiques et des organisations internationales qui certainement les éclaireront davantage dans la prise de décision pour améliorer la situation de cette population vulnérable.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- ✓ rendre compte du niveau et l'évolution du phénomène de handicap ;
- ✓ caractériser les personnes vivant avec un handicap ;
- ✓ rendre compte des conditions de vie des personnes vivant avec un handicap.

L'analyse est structurée en cinq chapitres. Le premier chapitre est consacré aux aspects théoriques ; le deuxième décrit l'état, la structure et la dynamique des personnes vivant avec un handicap. Le troisième chapitre présente les caractéristiques socioculturelles des personnes vivant avec handicap et le quatrième les caractéristiques économiques des personnes vivant avec handicap. Le cinquième et dernier chapitre se rapporte aux conditions de vie des personnes vivant avec un handicap.).

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

1. 1. CONTEXTE

1.1.1. Contexte géographique

Pays enclavé de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso couvre une superficie d'environ 274000 km². Il est essentiellement constitué d'un plateau latéritique à faible déclivité dans sa partie centrale, avec une altitude moyenne de 500 mètres. Le Burkina Faso a un réseau hydrographique assez important surtout dans sa partie méridionale. Les cours d'eau sont rattachés à trois principaux bassins : le bassin de la Volta, de la Comoé et du Niger.

La végétation est caractérisée par la prédominance de formations mixtes ligneuses et herbacées. Par les grands traits de sa végétation et de sa flore, le pays appartient à la vaste région phytogéographique soudano-zambéenne s'étalant du Sénégal à la Namibie en passant par la Somalie. Le paysage de savane au centre, de forêt et de brousse s'interrompt au sud-ouest avec la falaise de Banfora et décline vers la vallée du Niger au Nord en steppe. La végétation se caractérise par ailleurs par des formations forestières le long des principaux cours d'eau. Ce qui constitue des gîtes pour certains insectes comme la simulie, vecteur de maladie comme l'onchocercose, maladie invalidante provoquant la cécité.

Avec un climat tropical, le pays a deux saisons, une saison sèche d'une durée plus longue et une saison des pluies plus courte (trois mois environ dans certaines régions du Burkina Faso).

En réponse à l'insuffisance pluviométrique, le pays a entrepris de vastes programmes d'aménagements hydro agricoles. Mais ces aménagements favorables au développement de maladies hydriques invalidantes ne comportent généralement pas de mesure sécuritaire sur le plan sanitaire, exposant ainsi les populations riveraines à des risques de maladies hydriques dont l'onchocercose se traduisant par une cécité chez la personne atteinte.

Dans une étude sur l'aménagement hydro agricole dans la vallée de Loumana, HERVOUET montre en effet que la première manifestation des aménagements fut l'augmentation brutale du nombre d'aveugles au sein des populations riveraines.

1.1.2. Contexte socioculturel

Au plan socioculturel, la personne souffrant de handicap vit dans un environnement qui détermine l'image qu'elle se fait d'elle-même et les rapports qu'elle entretient avec son milieu. Les relations sont souvent tendues avec les personnes valides. En effet, dans certaines sociétés burkinabés, on considère le handicap comme la conséquence d'une punition de la victime responsable d'une faute grave.

Traditionnellement, les causes de handicap sont de cinq ordres : les maladies de Dieu, les maladies du « destin », les maladies dues aux génies, les maladies imputables aux ancêtres et enfin les maladies causées par les sorciers (HERAUD M., 2005). Ces causes déterminent ainsi le traitement réservé au handicapé dans la société. Selon OUEDRAOGO D. et al. (1996), les contes et les proverbes rendent mieux compte de l'image que se fait la société burkinabé de la personne handicapée. Celle-ci est présentée comme un personnage vulgaire, ridicule, méprisable et dont on se moque. Ces personnes sont souvent désignées par leur infirmité : le paralytique, l'aveugle, le manchot, etc. La tradition impute le handicap à

une malédiction divine. On dit parfois qu'il résulte de la transgression des coutumes par un membre de la famille.

Mais ce n'est pas pour autant que la société abandonne les personnes vivant avec un handicap, même si, dans certains cas, elle les supporte difficilement. Elles sont alors considérées comme des parasites lorsqu'elles ne travaillent pas. Et quand bien même elles arrivent à s'insérer dans la vie socio-économique, elles n'ont pas droit à l'erreur. Cette attitude de la société provoque l'agressivité chez certaines personnes vivant avec un handicap, le repli sur soi chez d'autres.

1.1.3. Contexte économique

Au plan économique le handicap a des conséquences néfastes sur la production. En effet, lorsqu'une grande partie de la population est victime d'invalidité, cela se traduit par une perte en main d'œuvre. Au Burkina Faso, on assiste à une concentration de plus en plus importante des personnes vivant avec un handicap dans les centres urbains, résultant du fait que la solidarité familiale ne suffit plus à satisfaire les besoins essentiels de ces personnes en milieu rural.

Les personnes vivant avec un handicap sont actives dans leur grande majorité. 59,1% d'entre elles, âgées de 15 à 64 ans en 1996, exerçaient dans un secteur d'activité économique. Mais ce potentiel important d'actifs qualifiés est très insuffisamment exploité en raison des préjugés qui constituent des obstacles à leurs dossiers de demande de crédit dans les institutions bancaires de la place et leur embauche par des employeurs. Ainsi, dans un contexte de chômage endémique, les personnes vivant avec un handicap sont les plus exposées, n'ayant parfois accès qu'à des emplois précaires. On les trouve généralement dans les métiers de l'artisanat (couture, filature, arts plastiques, menuiserie, minoterie, maroquinerie, etc.), l'agriculture, le maraîchage et le commerce (BOLARE, P., 1999).

1.1.4. Contexte juridique

Au titre des programmes en faveur des personnes vivant avec un handicap, de nombreuses institutions nationales et internationales œuvrent pour l'amélioration de la situation des personnes vivant avec un handicap. On note ainsi :

- **Au plan international** l'adoption de textes en faveur des personnes vivant avec un handicap tels que :
 - la Déclaration des droits du déficient mental, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 décembre 1971 qui stipule en son article 1 que le déficient mental doit, dans la mesure du possible, jouir des mêmes droits que les autres êtres humains ;
 - la Déclaration des droits des personnes vivant avec un handicap, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 décembre 1975 ;
 - le Programme d'action mondiale pour les personnes vivant avec un handicap, adopté le 3 décembre 1982 par l'Assemblée générale des Nations unies, par la résolution 37/52, après que cette assemblée ait proclamé l'année 1981 comme année internationale des personnes vivant avec un handicap ;

- la Convention n° 159 concernant la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes vivant avec un handicap, adoptée par la Conférence générale de l'Organisation Internationale du Travail le 20 juin 1983 et ratifiée par le Burkina Faso par un kiti du 7 mars 1989 ;
 - la Recommandation n° 168 concernant la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes vivant avec un handicap, adoptée par la Conférence générale de l'Organisation Internationale du Travail le 20 juin 1983 ;
 - les Règles pour l'égalité de chances des personnes vivant avec un handicap, adoptées par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 décembre 1993 à travers la résolution 48/96 ;
 - la signature de la Convention relative aux droits des personnes vivant avec un handicap et le Protocole facultatif s'y rapportant par la résolution 61/106 du 13 décembre 2006 de l'Assemblée générale des Nations Unies.
- **Au plan national**, les nombreux textes juridiques spécifiquement consacrés au traitement des personnes vivant avec un handicap au Burkina traduisent la volonté des pouvoirs publics à améliorer les conditions de vies de ces personnes vulnérables. Il y a ainsi :
- la zatu n° 86-005/CNR/PRES du 16 janvier 1986 portant adoption de mesures sociales en faveur des personnes vivant avec un handicap ;
 - le kiti n° 86-149 du 30 avril 1986 portant dispositions à prendre en faveur des personnes vivant avec un handicap dans la construction des bâtiments ;
 - le décret n° 94-44 du 2 février 1994 portant fixation des conditions de délivrance de la carte d'invalidité aux personnes vivant avec un handicap.

On peut également ajouter à ces textes spécifiques aux personnes vivant avec un handicap quelques textes nationaux à caractère général, dont la portée ne se limite pas aux seules personnes vivant avec un handicap, mais qui leur accordent certains droits. Il s'agit de :

- la Constitution du 11 juin 1991 dont l'article 18 dispose que l'assistance aux personnes vivant avec un handicap est un droit social à promouvoir ;
- la loi n° 11/92/ADP du 22 décembre 1992 portant code du travail dispose en son article 16 que les personnes vivant avec un handicap bénéficient d'emplois adaptés ou, en cas de besoin, d'ateliers protégés, ainsi que du droit à une formation spécialisée ;
- la loi n° 51/95/ADP du 15 novembre 1995 portant modification du code des impôts relative à la taxe de résidence, par son article 223, accorde une exonération aux indigents dont un bon nombre de handicapés ;
- la loi n° 3/96/ADP du 11 avril 1996 portant organisation et développement de l'éducation physique et des activités sportives au Burkina Faso, par ses articles 10, 11, 12 et 13, fait obligation à l'État de prendre un certain nombre de mesures pour encourager et faciliter la pratique du sport par les personnes vivant avec un handicap ;
- la loi n° 13/96/ADP du 9 mai 1996 portant orientation de l'éducation, prévoit en son article 23 la possibilité de mise en place d'une éducation surveillée ou spécialisée pour les personnes vivant avec un handicap ;
- la loi n° 20/96/ADP du 10 juillet 1996 portant institution d'une taxe de jouissance sur les terres du domaine foncier national, accorde une exonération aux indigents comprenant des personnes vivant avec un handicap (article 3 alinéa A) ;

- la loi n° 43/96/ADP du 13 novembre 1996 portant code pénal, en son article 417, prévoit que le viol commis sur une personne handicapée est sanctionné de 10 à 20 ans d'emprisonnement.

1.1.5. Contexte Institutionnel

Rappelons que les causes du handicap sont surtout les malformations congénitales, les maladies handicapantes (lèpre, poliomyélite, méningite, les filarioses lymphatiques, onchocercose ...) et les accidents. Les séquelles d'injection de sels de quinine intramusculaires et intra fessières sont apparues comme étant aussi des causes de handicaps surtout de paralysie.

Selon les statistiques de l'APEE, établies à partir de leurs registres de consultation, les principales causes des encéphalopathies sont : les séquelles de la méningite, la rougeole, la réanimation, le paludisme (convulsions), la trisomie 21, les crises épileptiques et d'autres causes non diagnostiquées ou inconnues.

Face à cette situation des réponses sont apportées autant par l'action gouvernementale que par des ONG et des associations de personnes vivant avec un handicap. En plus de ces dispositions juridiques et constitutionnelles, plusieurs actions ont été entreprises sur le plan sanitaire par le gouvernement burkinabé en vue d'éradiquer certaines maladies invalidantes.

Parmi ces actions nous pouvons citer entre autres les programmes nationaux pour l'éradication de l'onchocercose appelée "cécité des rivières" et la vaccination contre la poliomyélite avec pour slogan « Bouter la polio hors d'Afrique ». Notons que le Burkina a éradiqué l'onchocercose grâce à l'OCP (Programme de Lutte Contre l'Onchocercose) en interrompant le cycle de transmission par l'élimination des larves de simulies par des épandages aériens d'insecticides biodégradables dans les rivières. Aujourd'hui, celle-ci ne constitue plus un problème de santé publique.

La poliomyélite constitue également une véritable préoccupation. Une étude montre que les handicaps à la marche dus à la poliomyélite restent un réel problème en zone rurale au Burkina Faso où ils représentent environ un tiers des étiologies de handicaps à la marche. Également 95,0% des cas de poliomyélite sont constatés avant l'âge de 5 ans, la morbidité liée à cette maladie est importante et nécessite un gros effort de vaccination.

Ainsi, le Burkina Faso organise chaque année des campagnes de vaccination contre la poliomyélite concomitamment avec les pays de la sous région dans le cadre de Journées Nationales de Vaccination (JNV).

Outre ces actions, la lutte contre des maladies comme la lèpre, la filariose lymphatique, la méningite s'inscrit dans le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS).

Le gouvernement a entrepris également des campagnes de sensibilisation sur la sécurité routière afin de réduire les risques d'accidents de circulation et de travail, qui sont autant de causes de handicap.

Toutes ces mesures institutionnelles gouvernementales sont soutenues par plus de trois cent associations et organismes non gouvernementaux qui se retrouvent sur une large partie du territoire national. Ces différentes associations se regroupent au sein d'une fédération mère qui est le Fédération Burkinabé des Associations pour la promotion des personnes Handicapées (FEBAH). Des subventions annuelles d'environ soixante et dix (70) millions de

Francs CFA sont octroyées pour soutenir les activités des organisations des personnes vivant avec un handicap¹.

Le gouvernement reconnaît également que les questions du handicap doivent être prises en compte dans les politiques de développement fondées sur l'équité quant à la lutte contre la pauvreté et au regard des besoins légitimes et des droits des personnes vivant avec un handicap. Un Comité Multisectoriel de Réadaptation et d'Égalisation des Chances des Personnes vivant avec un handicap (COMUREC/ handicap) a été mis en place, mais son impact reste limité.

Au Burkina Faso, les personnes vivant avec un handicap restent donc en proie à différentes barrières liées aux attitudes environnementales et institutionnelles auxquelles les personnes vivant avec un handicap font face, et qui les fragilisent. Les enfants et les femmes vivant avec un handicap sont les plus exposés aux effets de ces faiblesses institutionnelles.

1. 2. DEFINITIONS DES CONCEPTS OPERATOIRES ET MESURE DU PHENOMENE DE HANDICAP

1. 2. 1. Définition des concepts

- **Handicap**

Le mot handicap serait d'origine anglaise et viendrait de l'expression « hand in a cap » à savoir « main dans un chapeau ». Il aurait ensuite été introduit en France où on l'utilisait pour désigner le « désavantage » dans les courses de chevaux. Par la suite le terme a été utilisé pour des êtres humains ayant certaines anomalies physiques ou motrices. Ainsi, le terme « handicap » désigne toute personne qui est dans l'incapacité d'assurer par elle-même tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience congénitale ou non, de ses capacités physiques ou mentales.

De même que dans le recensement de 1996, le RGPH 2006 définit le handicap comme étant une insuffisance ou une déficience des capacités physiques et/ou mentales d'un individu. Ces insuffisances ou déficiences peuvent être congénitales ou acquises.

La Convention des Nations Unies sur les droits des personnes vivant avec un handicap stipule que les personnes vivant avec un handicap sont celles qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit le handicap comme étant un désavantage, résultant pour un individu d'une déficience ou d'une invalidité, qui limite l'individu concerné dans l'exercice d'un rôle normal pour lui compte tenu de son âge, de son sexe et de facteurs sociaux et culturels qui l'empêchent de jouer ce rôle. Celui-ci classifie le handicap suivant quatre catégories à savoir le handicap mental, moteur, visuel et auditif.

¹ FEBAH, 2008, Rapport général du forum national sur l'éducation, la formation et l'emploi des personnes handicapées

- **Handicap mental**

Le handicap mental est la conséquence sociale d'une déficience intellectuelle.

- **Handicap moteur**

Le handicap moteur ou déficience physique est une atteinte (perte de substance ou altération d'une structure ou fonction, physiologique ou anatomique) de la motricité, c'est-à-dire de la capacité du corps ou d'une partie du corps à se mouvoir, quels que soient le but ou la fonction du mouvement produit : déplacement, fonction posturale, communication, alimentation, perception du monde, mouvement, réflexe,

- **Handicap visuel**

Le handicap visuel ou déficience visuelle est la baisse de l'acuité visuelle, la réduction du champ visuel, les modifications de la sensibilité aux contrastes, couleurs, lumière, etc.

- **Handicap auditif**

Le handicap auditif ou déficience auditive est l'absence ou la perte de l'audition qui peut survenir à n'importe quel moment de la vie.

1. 2. 2. Indicateurs et méthode de calcul

- **Parité moyenne**

Il indique le nombre moyen d'enfants nés vivants par âge ou par groupe d'âges quinquennaux des femmes âgées de 15 à 49 ans à un moment de leur vie féconde. Il est obtenu en faisant le rapport du nombre d'enfants nés vivants de chaque âge ou groupe d'âges par l'effectif de la population féminine du même âge ou groupe d'âges.

- **Rapport de masculinité**

Il représente le nombre d'hommes pour cent femmes². Pour le calculer, on rapporte l'effectif des hommes à celui des femmes puis on multiplie ce rapport par cent au cas où l'on voudrait l'exprimer en pourcentage.

- **Age moyen au premier mariage**

L'âge moyen au premier mariage qui mesure le calendrier de la nuptialité est la moyenne pondérée des âges au mariage, avec l'hypothèse que les mariages se répartissent uniformément entre deux anniversaires successifs.

1. 3. REVUE DE LA LITTERATURE

Le handicap peut être compris et interprété de manières différentes ; les législations nationales reflètent la manière dont le handicap est défini dans chaque pays. Handicap International (2006) définit plusieurs modèles d'approche du handicap:

² S'il est exprimé en pourcentage, ce qui est le cas le plus souvent.

- le modèle « médical », qui définit le handicap comme un problème de santé, une infirmité ou une maladie individuel (le). Le problème étant de nature individuelle, il s'agit de chercher un traitement ou un moyen de réadaptation permettant à la personne de s'adapter à la société. Ce modèle a été prédominant pendant plusieurs décennies et il prévaut toujours dans certains pays. Néanmoins, toutes les personnes vivant avec un handicap ne sont pas incluses dans les programmes conçus au nom de ce modèle, qui est plus limité que celui des droits de l'homme et ne comporte aucune notion d'égalité des chances ;
- le modèle social, qui définit le handicap comme le résultat des limitations imposées par les obstacles sociaux, culturels, économiques et environnementaux. Ce sont la discrimination et l'exclusion qui posent problème. Il s'agit donc d'éliminer ces obstacles tout en reconnaissant l'importance d'une prise en charge médicale ;
- le modèle des droits de l'homme, qui est issu du modèle social et se fonde sur le principe selon lequel chacun doit pouvoir participer à la société au même titre que les autres personnes ; ce modèle vise avant tout à favoriser l'autonomisation des personnes vivant avec un handicap et à garantir leur droit à participer de manière égale et active aux activités politiques, économiques, sociales et culturelles.

Les études sur les personnes vivant avec un handicap sont peu nombreuses. Il n'existe pas d'études d'envergure nationale traitant uniquement le handicap, la plupart de celles qui s'y intéressent sont parcellaires, la question étant traitée dans des thématiques dont l'objectif n'est pas le handicap lui-même. Ces études peuvent être classées en fonction de leur envergure nationale et locale.

Les études d'envergure nationale portent surtout sur les données des recensements (1985 et 1996) et des Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages (les enquêtes prioritaires de 1994 et 1998, l'EA-QUIBB 2005). Ces recensements et enquêtes dont l'objectif principal n'est pas le handicap ont permis néanmoins d'identifier les caractéristiques socioéconomiques et démographiques des personnes vivant avec un handicap. Par ailleurs, il est à noter que les rapports des enquêtes sur les conditions de vie des ménages ne s'intéressent qu'aux personnes vivant avec un handicap et classées chefs de ménages.

La plupart des rapports montrent que la situation de la personne vivant avec un handicap n'est pas la meilleure au Burkina Faso malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics. En effet, selon les résultats du RGPH 1996, 1,6% de la population du Burkina Faso était handicapée, dont 87,2% vivait en milieu rural. 91,8% des personnes vivant avec un handicap âgées de six ans et plus n'avaient aucun niveau d'instruction. Seuls 47% de la population handicapée est active, la proportion étant de 70% au plan national. Par ailleurs, 45,9% de la population vivant avec un handicap est occupée avec seulement 2,1% de salariés.

En outre, selon le rapport d'analyse de l'Enquête Annuelle du QUIBB en 2005, les Chefs de Ménage (CM) handicapés étaient d'environ 74 111, soit 4% de l'effectif total. Cette proportion avait connu une légère baisse par rapport à l'Enquête Prioritaire de 1998 (5,7%). Au sein des CM, le handicap visuel était le plus fréquent (42,6 % des handicaps) suivi des handicapés moteur (33,7%).

Le rapport de l'ONAPAD (2002) vient confirmer cette situation de la personne handicapée. En effet, 91,8% des personnes vivant avec un handicap n'ont aucun niveau d'instruction, 4,7% ont le niveau primaire, 1,9% sont de niveau secondaire et seulement 0,24% de niveau supérieur.

Au plan local, les études se limitent, pour la plupart, à des rapports d'activité d'institutions, d'associations et d'ONG (Plan Burkina, Handicap International, FEBAH, APFH, etc.) œuvrant pour la cause des personnes vivant avec un handicap.

Handicap International (2006) considère que la pauvreté est à la fois cause et conséquence du handicap. La pauvreté est cause de handicap, car les personnes pauvres manquent souvent de ressources pour prévenir la malnutrition et n'ont pas accès aux services de santé adéquats, qui peuvent éviter certains handicaps. La pauvreté est une conséquence du handicap, car les personnes vivant avec un handicap manquent souvent d'accès à l'éducation, aux services de santé et aux activités génératrices de revenus ; leurs droits fondamentaux, sociaux et économiques sont souvent bafoués. Or, ces facteurs contribuent à un niveau élevé de vulnérabilité et d'exclusion.

Selon une étude de la direction de l'insertion sociale du Burkina Faso, en 1993, il n'existait pas une politique claire définie par l'État pour la formation et l'emploi des personnes vivant avec un handicap. Un fonds de soutien aux efforts de réinsertion des personnes vivant avec un handicap et une carte d'invalidité ont été créés pour faciliter la réadaptation des personnes vivant avec un handicap. Mais la situation des personnes vivant avec un handicap reste encore très critique car beaucoup ont des problèmes pour exercer un métier, les diplômés sont au chômage.

Certains anthropologues se sont intéressés aux aspects qualitatifs des conditions de vie des personnes vivant avec un handicap. Ces études sont plus nombreuses à s'investir par exemple dans les conditions d'accueil de la personne vivant avec un handicap dans sa communauté.

Si dans les pays industrialisés, la réalité du handicap est à présent reconnue et des efforts sont fournis afin d'intégrer les personnes ayant une déficience et une incapacité physique pour leur fournir des services qui répondent à leur besoin, dans de nombreux pays en voie de développement la réalité du handicap commence seulement à être reconnue et les personnes ayant un handicap sont à peine acceptées. On peut même dire qu'elles sont exclues, et les services qui répondraient à leurs besoins sont encore à créer. Dans ces pays, le handicap est encore une réalité très répandue et dont il faut se préoccuper (Pascal et al, 2001).

Pour l'Anthropologue HERAUD M. (2005), en milieu rural burkinabé, les relations entre la personne vivant avec un handicap et sa famille sont parfois violentes car il y a non seulement le handicap qui est la cause de la diminution de la main d'œuvre, mais aussi la personne concernée est une charge de plus pour la famille, avec les conséquences que l'on sait.

MARY P. (1988, p.31) « lorsqu'un enfant regarde un handicapé en fauteuil roulant et voudrait s'en approcher, il est souvent rappelé à l'ordre par ses parents. C'est ainsi que les jeunes enfants perdent leur spontanéité et acquièrent le comportement emprunté de leurs parents. Les enfants handicapés étant souvent envoyés dans des écoles spéciales, les autres jeunes enfants n'ont pas l'occasion de les rencontrer et d'apprendre à les traiter comme des enfants normaux».

SAWADOGO (2004), conclut que «les personnes vivant avec un handicap semblent être abandonnées à elles-mêmes avec la mise en place de quelques centres de rééducation pour le moins insignifiant eu égard à l'importance des besoins de cette population cible».

Conscient de la situation de la personne handicapée et pour permettre leur meilleure prise en charge, le forum national sur l'éducation, la formation et l'emploi des personnes vivant

avec un handicap a adopté un mémorandum des organisations des personnes vivant avec un handicap (OPH) pour le développement de politique et programme inclusifs. Ce mémorandum regroupe des recommandations qui s'articulent sur trois grands points :

- les recommandations générales font appel à plus d'implication de la part de l'Etat pour le bien-être des handicapés dans l'appui financier, la création de maisons de personnes vivant avec un handicap dans toutes les provinces, l'accessibilité des bâtiments publics aux handicapés, la traduction du journal télévisé et des grands événements en langage de signe.
- les recommandations spécifiques dans les différents secteurs que sont la santé, l'éducation et l'alphabétisation, l'emploi, les sports et loisirs et dans le domaine de l'action sociale.
- les engagements de la FEBAH à mettre à la disposition des partenaires un annuaire des organisations des personnes vivant avec un handicap, à fournir son expertise dans le cadre de l'éducation et pour un bon fonctionnement des organisations des personnes vivant avec un handicap.

1. 4. ÉVALUATION DES DONNEES

Avant toute utilisation des données, il est nécessaire de procéder à leur évaluation. L'évaluation est à la fois externe et interne.

1. 4. 1. Évaluation externe

L'évaluation externe consiste à comparer les résultats du RGPH 2006 avec ceux obtenus à partir d'autres sources.

La comparaison est faite avec non seulement les recensements antérieurs mais aussi avec les enquêtes sur les conditions de vie des ménages qui ont abordé cette thématique. Il faut surtout relever, en termes d'approche du phénomène, aussi bien dans les enquêtes que dans les recensements, que c'est le principal handicap qui est saisi. En mettant en parallèle la proportion des chefs de ménages³ vivant avec un handicap dans le temps entre enquêtes et recensements, la même tendance à la baisse est observée. Toutefois, la proportion des personnes vivant avec un handicap est plus élevée dans les enquêtes conditions de vie que dans les recensements quelle que soit l'année. En effet, la proportion des chefs de ménage vivant avec un handicap passe dans les enquêtes conditions de vie de 5,6 à 3,7% entre 1994 et 2006. Par contre au niveau des recensements, cette proportion passe de 3,3 à 2,2% entre 1996 et 2006. Ceci donne quand même une idée de ce qui se passe au niveau de cette population dans ces deux sources de données différentes.

³ Ce sont ces résultats qui sont disponibles dans le rapport de ces enquêtes conditions des ménages

Tableau 1.1 : Évolution de la proportion (%) des Chefs de ménage vivant avec un handicap de 1994 à 2007

Sources de données	Années					
	1994	1996	1998	2005	2006	2007
Enquêtes	5,6	-	5,7	4,0	-	3,7
Recensements	-	3,3	-	-	2,2	

Sources : Enquêtes Prioritaires 1994 et 1998 ; RGPH 1996 et 2006 ; Enquêtes QUIBB 2005 et 2007

Notes : - non concerné

1. 4. 2. Évaluation interne

Elle consiste à une évaluation de la technique de la collecte de l'information sur le handicap et à un calcul d'indicateurs.

➤ Méthode de collecte

La technique de collecte de l'information sur le handicap lors du recensement général de la population et de l'habitation de 2006 a consisté à poser systématiquement la question suivante à toute personne recensée : (nom) souffre-t-il d'un handicap quelconque ? Afin de ne pas choquer les personnes recensées, les agents recenseurs devaient user de beaucoup de tact en posant cette question.

A cette question, sept modalités ont été retenues dont la première porte le code 0 et concerne les personnes qui ne souffrent d'aucun handicap et les six autres concernent les personnes souffrant d'un handicap. On distingue ainsi plusieurs types de handicap :

- handicapé du membre supérieur ;
- handicapé du membre inférieur ;
- déficient mental ;
- aveugle ;
- sourd-muet ;
- autres handicapés.

Si une personne recensée souffre de plusieurs handicaps, on retient le principal handicap. La question ainsi posée comportait un certain nombre de modalités listées avec cependant une modalité "autre handicap" qui regroupe toutes les autres modalités rencontrées et non listées.

En 1996, la question fût posée de la même façon mais les modalités retenues étaient différentes. En 1996, la nature du handicap a été plus éclatée: Sourd-muet, Muet, Sourd, Paralysie membre supérieur, Paralysie membre inférieur, Paralysie membre supérieur et inférieur, Fou(folle), Amputation membre supérieur, Amputation membre inférieur, Aveugle, Débile mentale, Lépreux(se) et Autres. Pour un besoin de comparaison entre les deux recensements, il sera effectué un regroupement de certaines modalités de 1996 en ce qui concerne la nature du handicap.

L'avantage de cette méthode d'approche est que toutes les personnes vivant avec un handicap sont censées avoir été dénombrées. En effet cette méthode s'applique dans le cadre d'un recensement général de la population, qui, par définition permet un dénombrement sans omission ni double compte. Couplée avec les autres caractéristiques individuelles (collectées lors du recensement), l'information sur la nature du handicap permet

d'appréhender les caractéristiques socioéconomiques et démographiques des personnes vivant avec un handicap.

Les limites de cette approche tiennent à la nature même de l'opération de collecte, ces limites pouvant être perçues grâce aux observations suivantes :

- la détermination du “principal handicap” d'une personne qui souffre de plusieurs handicaps, laissée à l'appréciation de l'agent recenseur (qui peut ne pas avoir forcément devant lui la personne handicapée), constitue une limite objective de l'approche utilisée pour la collecte de l'information, la personne handicapée n'étant pas forcément physiquement présente devant l'agent recenseur ;
- la question posée est semi-ouverte alors qu'il aurait fallu l'ouvrir totalement pour recueillir toutes les réponses possibles ;
- le fait qu'une question sur les causes du handicap principal n'ait pas été posée, constitue une limite dans l'analyse du phénomène.

En plus de la méthode de collecte, il faut relever également que des personnes vivant avec un handicap, surtout de déficience mentale, sont enfermés dans certaines familles car elles ont honte d'eux. Ceci pourrait introduire de biais dans la déclaration du handicap.

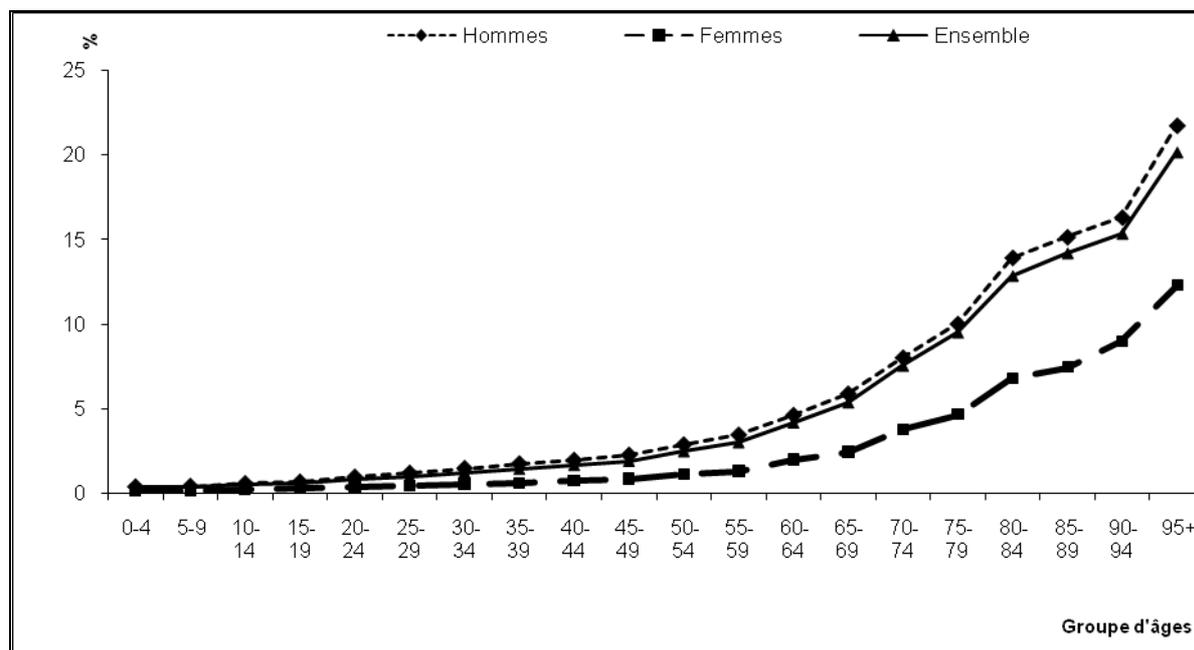
➤ **Calcul d'indices**

L'évaluation à partir des indices consiste à calculer la proportion des Non déclarés (ND) des variables entrant dans l'analyse et la proportion des personnes vivant avec un handicap.

Pour ce qui est de la proportion des non déclarés, les principales variables de notre étude à l'exception de la branche d'activité (taux de non réponses est 5,7%) sont inférieurs à 5% aussi bien chez les hommes que chez les femmes vivant avec un handicap (tableau A1).

Quant à l'examen de la proportion du handicap selon l'âge (graphique 1.1) quel que soit le sexe la proportion des personnes vivant avec un handicap croît avec l'âge. Ceci est conforme à nos attentes.

Graphique 1.1: Proportion (en %) des personnes vivant avec un handicap selon le sexe et le groupe d'âges



De l'évaluation interne et externe, les données du RGPH sur les personnes vivant avec un handicap sont d'assez bonne qualité et peuvent se prêter à des analyses.

CHAPITRE 2 : ETAT, STRUCTURE ET DYNAMIQUE DE LA POPULATION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Au Recensement général de la population de 1985, il y avait 140 163 personnes vivant avec un handicap, 13 750 n'ayant pas été déclarés. En 1996, ce chiffre était de 168 698 personnes vivant avec un handicap, les non déclarés étant 126 413.

Ce chapitre permettra de mieux cerner les effectifs, la répartition et la dynamique de la population handicapée au recensement général de la population et de l'habitation de 2006.

2. 1. POPULATION ET REPARTITION SPATIALE DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

2. 1. 1. Population des personnes vivant avec un handicap

Au recensement général de la population et de l'habitation de 2006, la population des personnes vivant avec un handicap se chiffre à 168 094 pour une population totale de 14 017 262 habitants au Burkina Faso, soit un taux de handicap de 1,2%.

2.1.1.1 Milieu de résidence et sexe

Le tableau 2.1 montre que 80,6% des personnes vivant avec un handicap vivent en milieu rural, alors que pour l'ensemble de la population ce taux est de 77,3%. Une analyse du Rapport de Masculinité (RM) montre une prédominance des hommes handicapés tant en milieu urbain que rural. Ceci est une tendance inverse à ce qui est observé au niveau de l'ensemble de la population où il y a plus de femmes que d'hommes.

En comparaison des données du recensement de 1996, la proportion a connu une baisse uniforme au niveau des deux sexes d'environ 7,0%.

En outre, le rapport de masculinité en hausse de 2,9% (111,6% en 2006) laisse voir une plus grande baisse du handicap au niveau du sexe féminin.

Tableau 2.1 : Répartition des personnes vivant avec un handicap selon le milieu de résidence et le sexe

Milieu	Sexe	Masculin		Féminin		Total		RM
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	%
Urbain		17 787	20,1	14 784	18,6	32 571	19,4	120,3
Rural		70 870	79,9	64 653	81,4	135 523	80,6	109,6
Total		88 657	100	79 437	100	168 094	100	111,6

2.1.1.2 Nature du handicap

Il ressort du tableau 2.2, que les personnes vivant avec un handicap de membre inférieur sont les plus nombreux, quels que soient le milieu de résidence et le sexe, avec une proportion de 26,4% des personnes vivant avec un handicap. Par ailleurs, cette proportion est particulièrement élevée en milieu urbain avec 36,7% (contre 24,0% pour l'ensemble des personnes vivant avec un handicap).

Suivent ensuite les aveugles représentant 17,5% de la population des personnes handicapés au plan national; mais leur effectif élevé vient particulièrement du poids en milieu rural qui est de 18,9% contre 11,6% en milieu urbain. En considérant seulement le niveau urbain, les déficients mentaux (15,8%) occupent ainsi la troisième place.

Il faut cependant remarquer que la modalité "autres" représente une forte proportion (20,7 %) de l'ensemble des personnes vivant avec un handicap.

Il semble se dégager des liens entre la nature du handicap et le milieu de résidence ; ceci laisse présager des causes liées au milieu de résidence ou aux conditions de vie dans ces milieux. En effet, les personnes vivant avec un handicap moteur et les déficients mentaux sont plus fréquents en milieu urbain tandis qu'en milieu rural ce sont plutôt les aveugles.

Tableau 2.2 : Répartition (en %) de la population des personnes vivant avec un handicap selon le milieu de résidence, le sexe et la nature du handicap

Nature du Handicap	Burkina Faso			Urbain			Rural		
	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F
Membre supérieur	8,3	8,3	8,2	9,3	9,1	9,5	8,0	8,2	7,9
Membre inférieur	26,4	26,6	26,2	36,7	37,7	35,4	24,0	23,8	24,1
Déficiência mentale	14,9	14,7	15,1	15,8	15,3	16,5	14,7	14,6	14,8
Aveugle	17,5	16,9	18,2	11,6	11,2	12,1	18,9	18,3	19,6
Sourd/muet	12,2	12,7	11,6	9,8	9,4	10,2	12,7	13,5	11,9
Autres	20,7	20,7	20,8	16,8	17,2	16,3	21,7	21,6	21,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	168 094	88 657	79 437	32 571	17 787	14 784	135 523	70 870	64 653

M = Sexe masculin

F = Sexe féminin

2. 1. 2. Répartition spatiale

Les données du tableau 2.3 donnent les effectifs des personnes vivant avec un handicap des villes du Burkina Faso. Il ressort que 44,2% des personnes vivant avec un handicap en milieu urbain résident à Ouagadougou et 11,5% à Bobo-Dioulasso.

Les proportions de chaque type de handicap restent voisines de celles de la population totale des handicapés. Les personnes vivant avec un handicap de membre inférieur sont les plus nombreuses avec plus du tiers des effectifs dans les différentes villes.

Tableau 2.3 : Population handicapée des villes selon le sexe et la nature du handicap

Nature de Handicap	Ouagadougou			Bobo-Dioulasso			Autres villes		
	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F
Handicap membre supérieur	1 654	909	745	398	226	172	929	462	467
Handicap membre inférieur	5 320	3 121	2 199	1 637	878	759	4 788	2 610	2 178
Déficiência mentale	2 163	1 200	963	564	312	252	2 375	1 184	1 191
Aveugle	1 352	749	603	356	212	144	2 036	1 006	1 030
Sourd/muet	1 271	645	626	330	180	150	1 531	825	706
Autres	2 444	1 392	1 052	406	242	164	2 531	1 372	1 159
Total	14 204	8 016	6 188	3 691	2 050	1 641	14 190	7 459	6 731

M = Sexe masculin

F = Sexe féminin

Le tableau 2.4 des personnes vivant avec un handicap suivant les régions montre la répartition spatiale à travers le pays. Les régions les plus touchées sont celles du Centre (11%), du Centre-Ouest (10,8%) et du Centre-Est (10,3%) qui comptent chacune plus de 10,0% des personnes vivant avec un handicap.

Il apparaît que les handicapés de membre inférieur, qui sont les plus nombreux en termes d'effectif, sont concentrés dans la région du Centre (14,9%) avec moins de 10% pour les autres régions. Il en est de même pour le handicap de membre supérieur (13,7%).

Quant aux aveugles, (deuxième plus grand handicap), très fréquents en milieu rural, ils sont plutôt concentrés dans les régions du Centre-Est (13,2%) et du Centre-Nord (10,4%).

Les déficients mentaux, plus fréquents en milieu urbain, sont localisés plus au Centre (11,8%), au Centre-Ouest (11,2%) et au Nord (11%). Concernant les sourds-muets ils sont présents dans presque toutes les régions avec de fortes proportions dans la Boucle du Mouhoun, le Centre-Est et le Centre-Ouest.

Même si les handicapés sont présents dans presque toutes les régions, certaines régions sont cependant peu affectées, notamment celles des Cascades (3,1%) et du Sahel (4,7%) (graphique 2.1).

Tableau 2.4 : Proportion (en %) des personnes vivant avec un handicap selon la nature du handicap par région

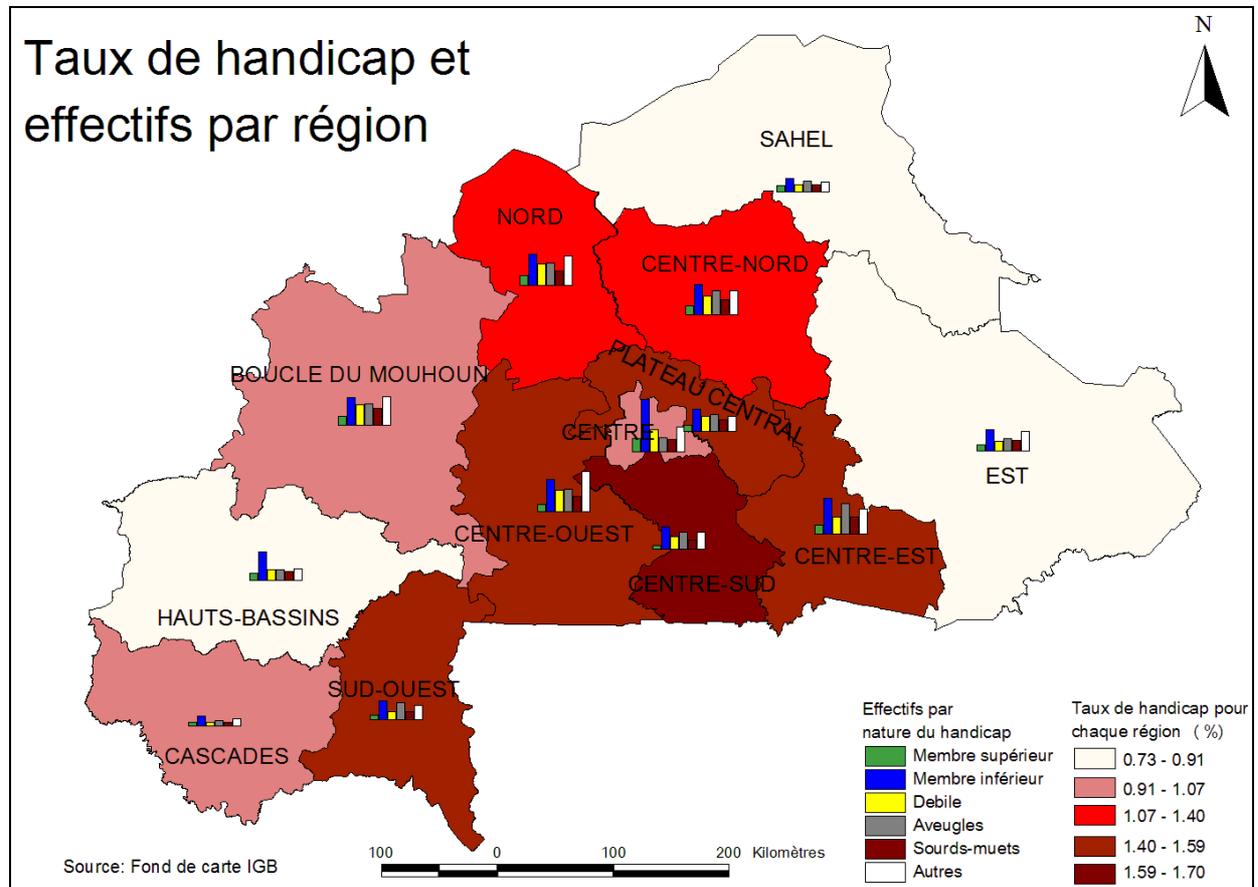
Région de résidence	Nature du handicap						Total
	Handicap membre supérieur	Handicap membre inférieur	Déficiência mentale	Aveugle	Sourd/ muet	Autres	
Boucle du Mouhoun	8,5	7,6	10,3	8,9	10,4	10,2	9,2
Cascades	4,2	3,2	2,4	3,0	3,1	3,2	3,1
Centre	13,7	14,9	11,8	6,7	8,9	9,3	11,0
Centre-Est	8,8	10,0	9,0	13,2	10,9	9,3	10,3
Centre-Nord	9,0	8,8	9,6	10,4	9,8	8,8	9,4
Centre-Ouest	7,9	9,3	11,2	9,8	10,1	14,6	10,8
Centre-Sud	4,5	6,5	6,6	7,6	5,9	6,5	6,5
Est	6,9	6,4	5,6	5,8	7,5	7,6	6,6
Hauts-Bassins	7,7	8,3	5,9	5,0	6,3	4,8	6,3
Nord	10,0	9,0	11,0	9,7	9,3	10,7	9,8
Plateau Central	6,5	6,1	7,7	7,3	6,9	5,5	6,6
Sahel	7,1	4,2	4,3	5,0	5,3	4,1	4,7
Sud-Ouest	5,2	5,7	4,6	7,6	5,6	5,4	5,7
Total	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	13 893	44 447	25 014	29 414	20447	34 879	168 094

Ceci est confirmé par le graphique 2.1. Les histogrammes représentent les effectifs des personnes vivant avec un handicap par nature du handicap dans les treize (13) régions du pays. Il apparaît ainsi que le handicap de membre inférieur reste dominant dans toutes les régions. La cécité vient en deuxième position : les aveugles se retrouvent en grande partie dans le Centre-Est ainsi que les déficients mentaux. Le handicap de membre supérieur se présente ainsi comme le moins dominant⁴ comparativement aux autres types de handicaps étudiés. La modalité "Autres handicaps" est particulièrement fréquente dans la région du Centre-Ouest et pourrait cacher un type de handicap propre à cette région non pris en compte dans ce RGPH.

Par ailleurs, en analysant les régions par le taux de handicap, certaines régions comme le Centre-Sud (1,7%), le Plateau Central (1,6%) et le Sud-Ouest (1,6%) figurent parmi les premiers. A ces trois régions, s'ajoutent quatre autres (Centre-Est, Centre-Ouest, Nord et Centre-Nord) pour former le groupe de régions ayant des taux supérieurs à la moyenne nationale qui est de 1,2%.

⁴ La modalité "Autre handicap" étant une agrégation de plusieurs types de handicap, il pourrait certainement exister des types de handicap moins répandus que le handicap de membre supérieur.

Carte 2.1 : Taux de handicap et effectifs des personnes vivant avec un handicap par région



La répartition de la population handicapée par provinces montre que vingt quatre (24) provinces sur les quarante cinq (45) que compte le Burkina Faso ont une proportion de population handicapée supérieure à la nationale qui est de 1,2% (**tableau 2.5**). Les provinces du Passoré et du Zoundweogo apparaissent comme celles qui ont les plus forts taux de handicap (1,8 % et 1,7%).

Les provinces qui ont un taux inférieur au niveau national sont au nombre de dix neuf parmi lesquelles les provinces du Yagha, du Kéné Dougou, du Houet et de Tuy enregistrent chacune les taux les plus faibles.

Tableau 2.5 : Répartition de la Population handicapée par province et par sexe

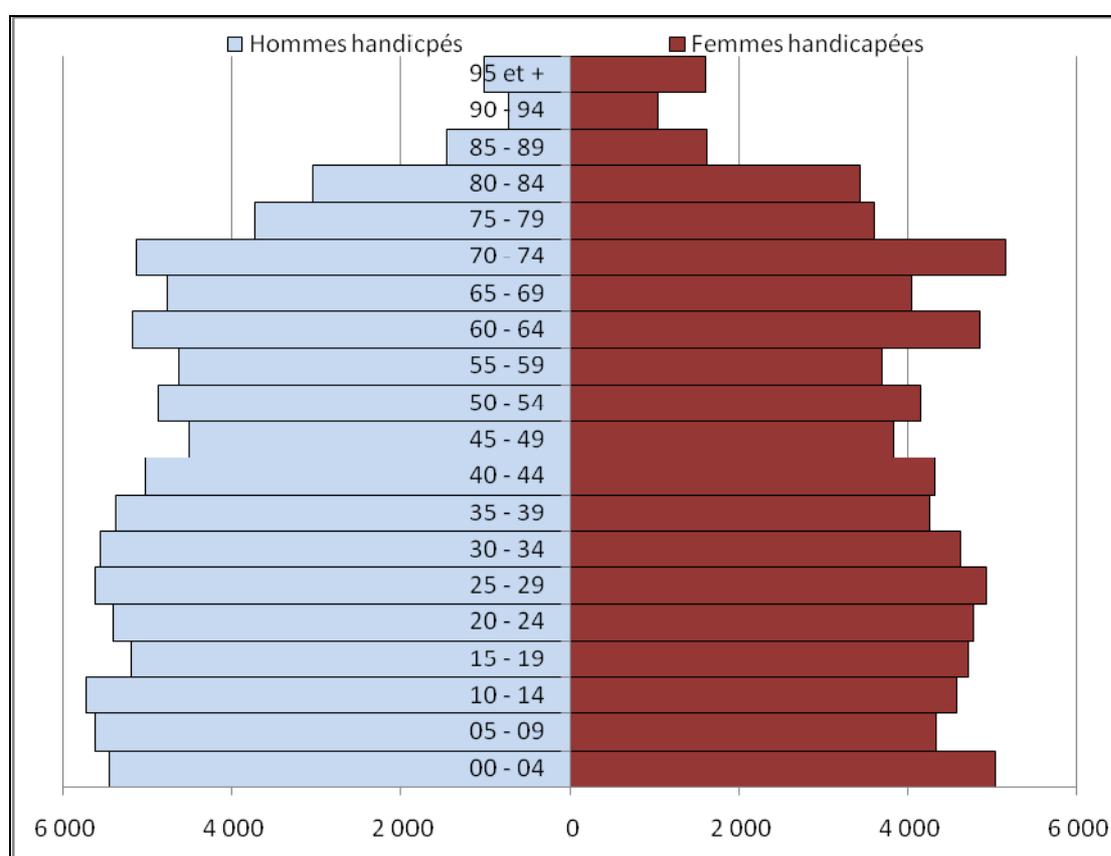
Province de résidence	Effectifs			Taux en % (handicapé / ensemble)			Pourcentage en colonne		
	Total	SM	SF	Total	SM	SF	Total	SM	SF
Bam	3 568	1 794	1 774	1,3	1,4	1,2	2,1	2,0	2,2
Bazega	4 116	2 057	2 059	1,7	1,8	1,6	2,4	2,3	2,6
Bougouriba	1 730	918	812	1,7	1,9	1,6	1,0	1,0	1,0
Boulgou	8 531	4 495	4 036	1,6	1,8	1,4	5,1	5,1	5,1
Boulkiemde	8 600	4 187	4 413	1,7	1,9	1,6	5,1	4,7	5,6
Comoe	3 917	2 239	1 678	1,0	1,1	0,8	2,3	2,5	2,1
Ganzourgou	5 267	2 624	2 643	1,6	1,7	1,6	3,1	3,0	3,3
Gnagna	3 141	1 701	1 440	0,8	0,9	0,7	1,9	1,9	1,8
Gourma	3 301	1 797	1 504	1,1	1,2	1,0	2,0	2,0	1,9
Houet	7 039	3 885	3 154	0,7	0,8	0,7	4,2	4,4	4,0
Kadiogo	18 516	10 171	8 345	1,1	1,2	1,0	11,0	11,5	10,5
Kenedougou	1 939	1 108	831	0,7	0,8	0,6	1,2	1,2	1,0
Kossi	2 957	1 548	1 409	1,1	1,1	1,0	1,8	1,7	1,8
Kouritenga	5 173	2 561	2 612	1,6	1,7	1,5	3,1	2,9	3,3
Mouhoun	2 512	1 395	1 117	0,8	0,9	0,7	1,5	1,6	1,4
Nahouri	2 227	1 217	1 010	1,4	1,6	1,2	1,3	1,4	1,3
Namentenga	3 453	1 804	1 649	1,1	1,1	1,0	2,1	2,0	2,1
Oubritenga	3 374	1 653	1 721	1,4	1,5	1,4	2,0	1,9	2,2
Oudalan	2 031	1 099	932	1,0	1,1	0,9	1,2	1,2	1,2
Passore	6 265	3 178	3 087	1,9	2,1	1,8	3,7	3,6	3,9
Poni	4 316	2 246	2 070	1,7	1,8	1,5	2,6	2,5	2,6
Sanguie	4 344	2 153	2 191	1,5	1,6	1,4	2,6	2,4	2,8
Sanmatenga	8 703	4 388	4 315	1,5	1,6	1,4	5,2	4,9	5,4
Seno	2 204	1 259	945	0,8	1,0	0,7	1,3	1,4	1,2
Sissili	2 953	1 644	1 309	1,4	1,6	1,2	1,8	1,9	1,6
Soum	2 834	1 544	1 290	0,8	0,9	0,7	1,7	1,7	1,6
Sourou	3 075	1 576	1 499	1,4	1,4	1,3	1,8	1,8	1,9
Tapoa	3 103	1 688	1 415	0,9	1,0	0,8	1,8	1,9	1,8
Yatenga	6 053	3 208	2 845	1,1	1,2	1,0	3,6	3,6	3,6
Zoundweogo	4 560	2 283	2 277	1,9	2,0	1,7	2,7	2,6	2,9
Bale	2 530	1 345	1 185	1,2	1,3	1,1	1,5	1,5	1,5
Banwa	2 106	1 185	921	0,8	0,9	0,7	1,3	1,3	1,2
Ioba	2 691	1 467	1 224	1,4	1,6	1,2	1,6	1,7	1,5
Komandjoari	610	330	280	0,8	0,8	0,7	0,4	0,4	0,4
Kompienga	920	501	419	1,2	1,3	1,1	0,5	0,6	0,5
Koulpelogo	3 526	1 926	1 600	1,4	1,5	1,2	2,1	2,2	2,0
Kourweogo	2 416	1 206	1 210	1,7	1,9	1,6	1,4	1,4	1,5
Leraba	1 296	723	573	1,0	1,2	0,9	0,8	0,8	0,7
Loroum	1 686	872	814	1,2	1,3	1,1	1,0	1,0	1,0
Nayala	2 246	1 205	1 041	1,4	1,5	1,3	1,3	1,4	1,3
Noumbiel	913	512	401	1,3	1,5	1,1	0,5	0,6	0,5
Tuy	1 694	915	779	0,7	0,8	0,7	1,0	1,0	1,0
Yagha	854	504	350	0,5	0,6	0,4	0,5	0,6	0,4
Ziro	2 183	1 196	987	1,2	1,4	1,1	1,3	1,3	1,2
Zondoma	2 621	1 350	1 271	1,6	1,8	1,4	1,6	1,5	1,6
Total	168094	88 657	79 437	1,2	1,3	1,1	100,0	100,0	100,0

2. 2. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE

Dans l'ensemble, la pyramide des effectifs des personnes vivant avec un handicap présente une structure assez régulière en forme d'ogive. Cette structure est différente de celle de la population totale qui laisse entrevoir une forme clairement pyramidale, avec une décroissance des effectifs aux fils des années. Le graphique 2.2 laisse apparaître une relative constance du nombre des personnes vivant avec un handicap au fil du temps.

Au niveau des femmes, leur nombre oscille autour de 4500 par groupe d'âges inférieurs 80 ans. Il en est de même chez les hommes où les effectifs par groupe d'âges inférieurs à 80ans oscillent autour de 5000. A partir, de 75 ans, les effectifs par groupe d'âges commencent à baisser considérablement.

Graphique 2.2 : Répartition de la population des personnes handicapée par sexe et par groupe d'âges

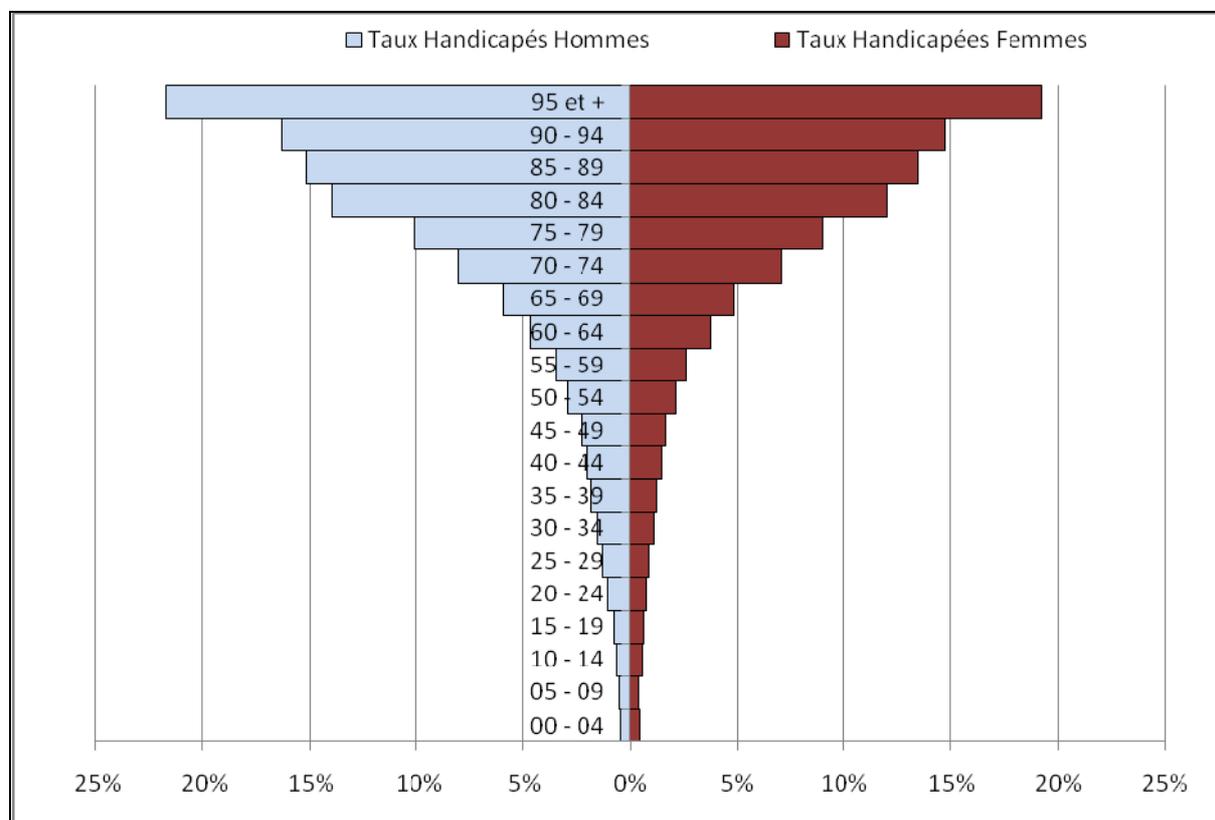


Cependant, en s'intéressant aux taux des personnes vivant avec un handicap sur la population totale du même groupe d'âges, on constate une structure d'une pyramide renversée. Cette structure indique une augmentation du taux de handicap au fur et à mesure que l'âge augmente comme cela se constate avec le graphique 2.3.

Cette structure est l'inverse de celle de l'ensemble de la population. A partir des groupes d'âges supérieurs à 65 ans, ces taux croissent plus rapidement et dépassent tous 5% de la population des groupes d'âges concernés. Ce constat reste logique dans la mesure où la fragilisation du corps est plus prononcée avec l'âge. On pourrait ainsi faire l'hypothèse de l'acquisition du handicap en grandissant, surtout aux âges avancés.

En analysant par sexe, le même constat est fait sur les taux plus élevés chez les hommes que chez les femmes.

Graphique 2.3 : Evolution du taux de personnes vivant avec un handicap par groupe d'âges et par sexe.



En s'intéressant à certains types de handicap que sont la cécité, la paralysie et le handicap mental, il ressort les informations suivantes :

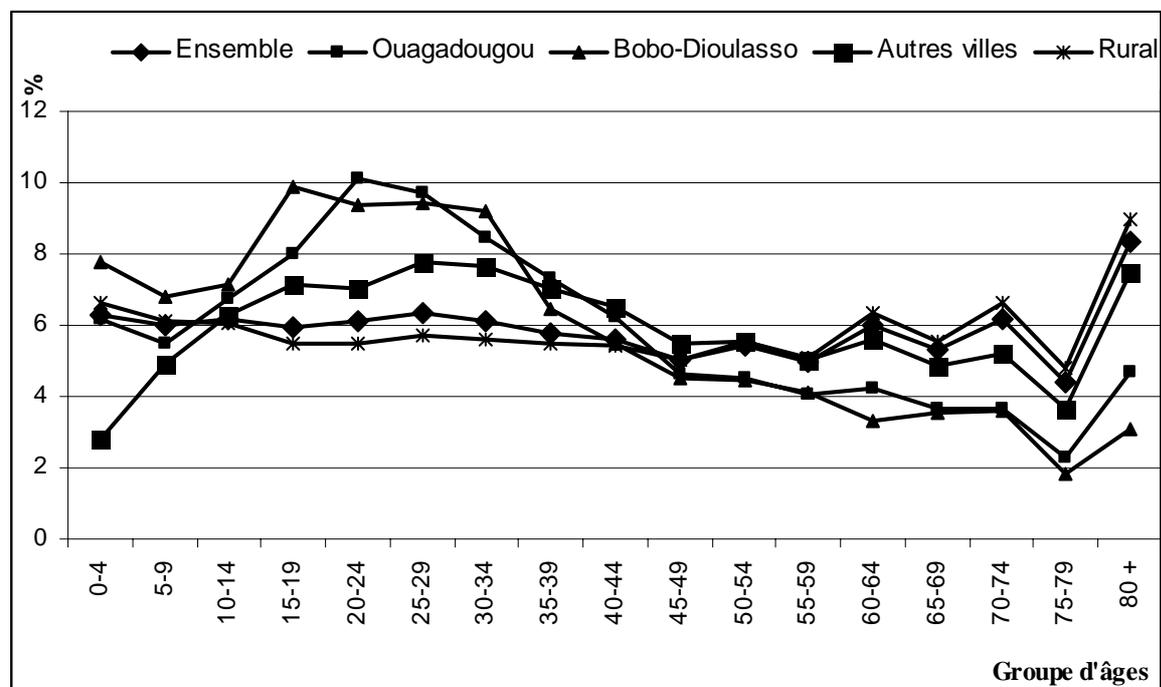
- la cécité touche plus les personnes âgées (60 ans et plus). En effet, 57,7% des personnes aveugles sont âgées de 60 ans et plus (tableau A2).
- la paralysie des membres inférieurs se rencontre beaucoup plus chez les personnes âgées de 25-29 ans. Ainsi, 8,4% des personnes vivant avec un handicap de membre inférieur sont âgées de 25 à 29 ans.
- les débilés mentaux quant à eux se rencontrent plus dans la population âgée de 30 à 34 ans. En effet, 9,7% des handicapés mentaux sont âgés de 30 à 34 ans.

En examinant la structure de la population par groupe d'âges des personnes vivant avec un handicap selon le milieu de résidence, on observe que dans le milieu rural la structure est peu différente de celle observée au niveau de l'ensemble de la population handicapée (graphique 2.4).

Dans les centres urbains (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Autres villes), la structure est différente de celle observée en milieu rural particulièrement aux âges de 10 à 30 ans. Le maximum du nombre de personnes vivant avec un handicap par âge est proportionnellement

atteint à 20-24 ans avec 10,1% pour la capitale Ouagadougou contre 9,4% pour la ville de Bobo-Dioulasso et 7,0% pour les autres villes. A cet âge, la proportion est de 6,1% pour l'ensemble de la population et 5,5% en milieu rural.

Graphique 2.4 : Répartition (en %) des personnes vivant avec un handicap selon le degré d'urbanisation et les groupes d'âges



On note également que plus de la moitié des personnes vivant avec un handicap (57,3%) se rencontre dans les tranches d'âges de 15 à 64 ans considérés comme les groupes d'âges potentiellement actifs. C'est dans la capitale que cette proportion est la plus élevée. En effet, la proportion des personnes vivant avec un handicap âgées de 15 à 64 ans est, par ordre décroissant de 67,3% à Ouagadougou, 66,3% à Bobo-Dioulasso, 64,8% dans les autres villes et 55,2% en milieu rural.

La structure de la population handicapée par groupe d'âges dans les différentes régions est, à quelques exceptions près, identique à celle de l'ensemble de la population handicapée (Tableau A3).

C'est dans les régions du Sahel que les personnes jeunes vivant avec un handicap sont les plus nombreuses. En effet, 32 % des personnes vivant avec un handicap sont âgées de moins de 20 ans. Des résultats similaires avaient été observés lors du recensement de 1996 (24,9% de la population handicapée était âgée de moins de 20 ans dans la région du Sahel).

Les personnes âgées vivant avec un handicap se rencontrent le plus fréquemment dans la région du Centre-Sud. Ainsi, 36,7 % des personnes vivant avec un handicap sont âgées de 60 ans et plus au Centre-Sud. Ceci est contraire à ce qui avait été observé au recensement précédent. En 1996, c'est dans la région du Centre-Est que l'on retrouvait le plus de personnes vivant avec un handicap âgées de 60 ans et plus.

2. 3. EVOLUTION DU PHENOMENE⁵

Comparativement aux recensements de 1985 et 1996 où la proportion des personnes vivant avec un handicap se situait à 1,6%, les chiffres de 2006 (1,2%) montrent que le phénomène connaît une légère baisse (tableau 2.6).

Cette baisse de la proportion est aussi bien constatée chez les hommes que chez les femmes. On peut noter aussi qu'au niveau de toutes les provinces, les taux ont connu des baisses allant jusqu'à -1%, sauf dans le Passoré où il est observé une hausse de 0,1% entre les recensements de 2006 et 1996 (tableau A4).

Tableau 2.6 : Proportion (en %) des personnes vivant avec un handicap selon le sexe de 1985 à 2006

Sexe	1985	1996	2006
Ensemble	1,8	1,6	1,2
Masculin	1,2	1,8	1,3
Féminin	1,9	1,5	1,1

Par type de handicap, le tableau 2.7 montre que dans l'ensemble, le handicap visuel connaît une baisse sensible entre 1985 et 2006. Cette baisse est surtout importante dans la période intercensitaire de 1996 à 2006 (9,2%). La tendance inverse est observée en ce qui concerne les handicaps moteur et auditif. En effet, les effectifs des handicapés moteurs et auditifs connaissent une hausse importante entre recensements. Par exemple, la croissance intercensitaire entre 1996 et 2006 des handicapés moteurs est de 67,0%.

Exception faite des hommes souffrant de handicap auditif, la même tendance pour l'ensemble des personnes vivant avec un handicap s'observe aussi bien chez les femmes que chez les hommes handicapés. En effet, les effectifs des hommes handicapés auditifs connaissent une baisse de 2,1% entre 1996 et 2006.

Tableau 2.7 : Evolution des effectifs des personnes vivant avec un handicap selon les principaux handicaps de 1985 à 2006

Type de handicap	1985	1996	2006	Variation % (2006/1996)
Ensemble				
Visuel	35 627	32 377	29 414	-9,2
Moteur ⁶	16 547	34 928	58 340	67,0
Auditif	2 521	20 354	20 447	0,5
Hommes				
Visuel	15583	15949	14953	-6,2
Moteur	7503	18988	31001	63,3
Auditif	1198	11507	11267	-2,1
Femmes				
Visuel	20044	16428	14461	-12,0

⁵ Dans cette section, il ne sera pas fait l'analyse comparative selon le milieu de résidence car les définitions diffèrent entre les recensements de 1996 et 2006.

⁶ Au RGPH 2006, il n'existait pas de modalités "amputé", ni "l'épreux", ni "paralytique" contrairement aux recensements antérieurs. Pour permettre la comparaison des effectifs dans le temps, il a été créé la modalité "moteur" qui regroupe les trois modalités suscitées des recensements de 1985 et 1996 et qui représente le regroupement des handicapés des membres supérieur et inférieur en 2006.

2. 4. DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE DE LA POPULATION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

2. 4. 1. Fécondité

Pour ce volet, la fécondité a été appréhendée par la parité moyenne des femmes âgées de 15 à 49 ans c'est à dire le nombre moyen d'enfants nés vivants par âge ou par groupe d'âges quinquennaux des femmes.

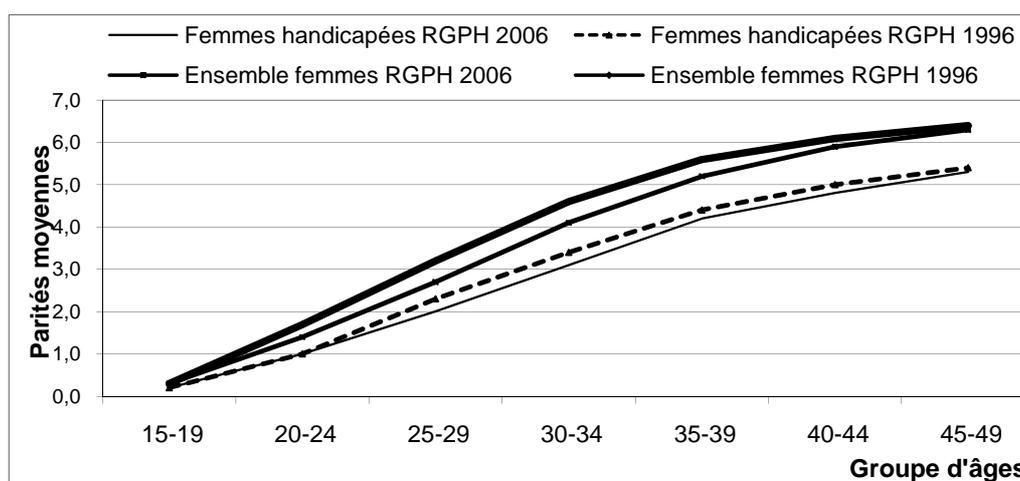
Si dans le domaine de la nuptialité, les différences ne sont pas très sensibles entre les personnes vivant avec un handicap et l'ensemble de la population totale, en matière de fécondité, les situations sont par contre assez contrastées. En effet, les parités moyennes des femmes vivant avec un handicap restent inférieures à celles observées au niveau de l'ensemble des femmes.

La parité moyenne à 45-49 ans des femmes handicapées diffère d'un enfant de celle de l'ensemble des femmes (respectivement 5,4 et 6,3 enfants par femme). Comme le montre le graphique 2.5, la courbe de parités aussi bien de l'ensemble des femmes que des femmes vivant avec un handicap reste ascendante jusqu'à 45-49 ans. Ceci montre que les femmes vivant avec un handicap ont comme les autres femmes, une fécondité soutenue jusqu'à la ménopause.

La même tendance a été observée lors du recensement de 1996 (parité moyenne des femmes vivant avec un handicap inférieure à celle de l'ensemble de la population féminine).

La fécondité des femmes vivant avec un handicap n'a pas du tout varié entre 1996 et 2006 en ce qui concerne les femmes des groupes d'âge 15-19 ans, 20-24 ans et 45-49 ans. Pour ce qui est des femmes des autres groupes d'âges, leur fécondité a connu une baisse légère comparativement à 1996. La baisse va de 0,1 point pour le groupe d'âges 40-44 ans à 0,3 points pour les groupes d'âges 25-29 et 30-34 ans (tableau A5).

Graphique 2.5: Parité moyenne des femmes de 15 à 49 ans



Le nombre moyen d'enfants nés vivants (parité moyenne) des femmes diffère selon la nature du handicap dont elles souffrent (tableau 2.8). Ainsi, la descendance finale (parité moyenne

des femmes de 45-49 ans) des femmes souffrant de handicap de membre supérieur et d'autres handicaps est supérieure à celle de l'ensemble des femmes handicapées. Par contre, la descendance des femmes de déficience mentale, aveugles et sourdes/muettes est inférieure à celle de l'ensemble. Les femmes avec un handicap membre inférieur ont une parité égale à celle de la population féminine handicapée à ce groupe d'âges. Il faut dire qu'à 45-49 ans ce sont les femmes de déficience mentale qui ont la parité moyenne la plus faible (4,6). En mettant en parallélisme ces résultats avec ceux obtenus au niveau de la situation matrimoniale dans le chapitre suivant, ceci corrobore avec nos résultats car c'est au sein de cette catégorie de personnes vivant avec un handicap que se rencontre une proportion plus élevée de célibataires.

Tableau 2.8: Parité moyenne des femmes de 15 à 49 ans selon la nature du de handicap

Groupe d'âges	Ensemble	Aucun Handicap	Handicapé	Handicap membre supérieur	Handicap membre inférieur	Déficience mentale	Aveugle	Sourd/muet	Autre handicap
15-19	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2
20-24	1,4	1,4	1,0	1,2	1,0	0,6	1,1	0,9	1,1
25-29	2,7	2,7	2,0	3,2	2,1	1,5	2,3	2,1	2,4
30-34	4,1	4,1	3,1	3,5	3,1	2,4	3,2	3,2	3,5
35-39	5,2	5,2	4,2	4,8	4,2	3,4	4,4	4,0	4,8
40-44	5,9	5,9	4,9	5,3	5,1	4,1	4,8	4,6	5,4
45-49	6,3	6,3	5,4	6,3	5,4	4,6	5,2	5,0	6,0

2. 4. 2. Migration

Dans l'ensemble, la population vivant avec un handicap migre plus que l'ensemble de la population. En effet, 26,5% des personnes vivant avec un handicap sont des migrants contre 22,1% pour l'ensemble de la population. Le tableau 2.9 ci-après montre que la proportion des migrants augmente avec l'âge puis elle décroît à partir du groupe d'âges 35 - 39 ans. Comme ce qui est observé au sein de l'ensemble de la population, ce sont les personnes jeunes vivant avec un handicap qui migrent le plus.

Tableau 2.9 : Répartition (en %) de la population selon le statut migratoire et le groupe d'âges

Groupe d'âges	Population handicapée					Population totale				
	Effectifs	Non Migrant	Migrant	ND	Total	Effectifs	Non Migrant	Migrant	ND	Total
0-4	10480	36,5	9,4	54,1	100	2436913	74,2	6,7	19,2	100
5-9	9947	79,6	18,7	1,6	100	2315710	87,1	12,3	0,7	100
10-14	10294	78,2	20,6	1,2	100	1746588	83,5	15,8	0,7	100
15-19	9896	73,5	25,2	1,3	100	1475285	75,5	23,5	1,0	100
20-24	10175	68,9	29,7	1,4	100	1185378	67,4	31,5	1,2	100
25-29	10547	63,4	35,4	1,2	100	1009285	62,2	36,5	1,3	100
30-34	10191	62,9	35,7	1,4	100	794820	60,5	38,2	1,3	100
35-39	9640	64,1	34,6	1,3	100	656824	61,7	36,9	1,4	100
40-44	9341	66,0	32,6	1,4	100	549287	62,9	35,6	1,5	100
45-49	8329	67,5	31,2	1,3	100	427739	64,5	34,0	1,5	100
50-54	9021	68,9	29,5	1,5	100	358810	66,0	32,4	1,5	100
55-59	8314	70,1	28,7	1,2	100	273563	68,3	30,2	1,5	100
60-64	10027	71,4	27,4	1,2	100	238962	69,9	28,7	1,4	100
65-69	8805	74,0	24,9	1,1	100	163609	72,2	26,4	1,3	100
70-74	10281	73,7	25,0	1,3	100	136282	72,6	26,0	1,4	100
75-79	7327	77,0	22,0	1,1	100	77113	74,8	23,9	1,3	100
80-84	6464	75,8	23,0	1,2	100	50317	74,1	24,5	1,3	100
85-89	3077	76,8	22,2	1,0	100	21694	74,6	24,0	1,4	100
90-94	1767	73,6	25,0	1,4	100	11529	72,7	25,4	1,9	100
95+	2630	73,0	25,4	1,6	100	13067	72,0	26,6	1,4	100
ND	1541	34,3	17,7	48,0	100	74487	28,8	10,8	60,5	100
Total	168 094	68,5	26,5	5,0	100	14017262	73,4	22,1	4,5	100

De l'analyse suivant le milieu de résidence des personnes vivant avec un handicap et le statut migratoire, il ressort que la proportion des migrants handicapés est plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, 39,5% des personnes vivant avec un handicap résidant en milieu urbain sont des migrants contre seulement 23,4 % pour le milieu rural (Tableau 2.10).

Tableau 2.10 : Répartition (en %) de la population vivant avec un handicap selon le statut migratoire et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Effectifs	Statut migratoire			
		Non migrant	Migrant	ND	Total
Urbain	32571	55,9	39,5	4,6	100
Rural	135523	71,5	23,4	5,1	100
Ensemble	168094	68,5	26,5	5,0	100

En faisant cette fois-ci une analyse suivant la région de résidence des personnes vivant avec un handicap et le statut migratoire, il ressort que les personnes vivant avec un handicap résidant dans les régions du Centre et des Hauts-Bassins sont dans leur grande majorité migrantes, respectivement 43,1% et 37,8% (tableau 2.11). En rappel les régions du Centre et de Hauts-Bassins sont les régions qui abritent respectivement Ouagadougou et Bobo-Dioulasso qui sont les plus grandes villes du pays.

Tableau 2.11 : Répartition (en %) des personnes vivant avec un handicap selon le statut migratoire et la région de résidence

Région de résidence	Effectifs	Statut migratoire			
		Non Migrant	Migrant	ND	Total
Boucle du Mouhoun	15426	69,5	27,3	3,3	100
Cascades	5213	64,0	32,8	3,2	100
Centre	18516	50,2	43,1	6,7	100
Centre-Est	17230	75,0	21,6	3,4	100
Centre-Nord	15724	73,9	20,0	6,1	100
Centre-Ouest	18080	64,7	32,2	3,1	100
Centre-Sud	10903	74,7	21,6	3,8	100
Est	11075	75,8	18,2	6,0	100
Haut-Bassins	10672	54,7	37,8	7,6	100
Nord	16625	72,9	21,9	5,2	100
Plateau-Central	11057	70,9	24,6	4,5	100
Sahel	7923	73,4	15,1	11,4	100
Sud- Ouest	9650	76,3	20,8	2,9	100
Total	168094	68,5	26,5	5,0	100

Dans l'ensemble c'est au sein des personnes souffrant d'autres handicaps (29,8%), des personnes vivant avec un handicap de membre inférieur (29,0%) et de membre supérieur (27,1%) que se rencontrent le plus de migrants (tableau 2.12).

Le rapport de genre montre que ce sont les femmes vivant avec un handicap (28,3%) qui migrent plus que les hommes (24,9%). On pourrait penser à une entrée en mariage des femmes qui les amène à changer de lieu de résidence. Aussi bien au sein des femmes vivant avec un handicap qu'au sein des hommes ce sont les personnes souffrant d'autres handicaps, les personnes vivant avec un handicap de membre inférieur et les personnes vivant avec un handicap de membre supérieur qui migrent le plus.

Tableau 2.12 : Répartition (en %) des personnes vivant avec un handicap selon le statut migratoire, la nature du handicap et le sexe

Nature du handicap	Effectifs	Statut migratoire			
		Non migrant	Migrant	ND	Total
		Ensemble			
Handicap membre supérieur	13893	53,0	27,1	19,9	100
Handicap membre inférieur	44447	66,9	29,0	4,1	100
Déficiência mentale	25014	70,7	25,2	4,0	100
Aveugle	29414	73,0	23,8	3,2	100
Sourd/muet	20447	75,8	20,5	3,6	100
Autres	34879	66,8	29,8	3,3	100
Total	168094	68,5	26,5	5,0	100
		Hommes			
Handicap membre supérieur	7394	54,3	27,1	18,5	100
Handicap membre inférieur	23607	68,1	28,1	3,8	100
Déficiência mentale	13041	72,2	23,9	3,9	100
Aveugle	14953	76,1	20,6	3,2	100
Sourd/muet	11267	78,6	18,2	3,2	100
Autres	18395	68,5	28,3	3,2	100
Total	88657	70,3	24,9	4,7	100
		Femmes			
Handicap membre supérieur	6499	51,5	27,0	21,5	100
Handicap membre inférieur	20840	65,5	30,0	4,5	100
Déficiência mentale	11973	69,2	26,7	4,2	100
Aveugle	14461	69,9	27,1	3,1	100
Sourd/muet	9180	72,4	23,4	4,2	100
Autres	16484	65,0	31,5	3,5	100
Total	79437	66,4	28,3	5,3	100

En guise de synthèse, le Burkina Faso compte 168 094 personnes (soit 1,2% de la population totale) qui vivent avec un handicap en 2006. Les personnes handicapées composées de 52,7% d'hommes et 47,3% de femmes vivent en majorité (80,6%) en milieu rural. Comparé aux précédents recensements (1985 et 1996), le taux des personnes vivant avec un handicap est orienté à la baisse passant de 1,6% en 1996 à 1,2% en 2006.

L'analyse du phénomène en fonction de l'âge donne une pyramide inverse à celle de l'ensemble de la population. C'est surtout aux âges très avancés (80 ans et plus) que l'on enregistre la plus grande proportion des personnes vivant avec un handicap.

Dans les centres urbains (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Autres villes), la structure est différente de celle observée en milieu rural particulièrement aux âges de 10 à 30 ans. Le maximum du nombre de personnes vivant avec un handicap par âge est atteint à 20-24 ans avec 10,1% pour la capitale Ouagadougou contre 9,4% pour la ville de Bobo-Dioulasso et 7,0% pour les autres villes. A cet âge, la proportion est de 6,1% pour l'ensemble de la population et 5,5% en milieu rural.

Si au regard de leur nuptialité, les différences ne sont pas très sensibles entre personnes vivant avec un handicap et l'ensemble de la population totale, en matière de fécondité, les situations sont par contre assez contrastées. En effet, les parités moyennes des femmes handicapées restent inférieures à celles observées au niveau de l'ensemble des femmes.

CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIO – CULTURELLES DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

3.1. SITUATION MATRIMONIALE

Le tableau 3.1 montre que 46,9% des personnes vivant avec un handicap en âge de se marier se sont mariés (contre 55,2% de personnes mariées au niveau de l'ensemble de la population). Cette situation a connu une légère baisse depuis 1996 car 51,5% des personnes vivant avec un handicap étaient déclarés mariés. Par ailleurs, on rencontre moins de célibataires (27,5%) que dans l'ensemble de la population (35,7%). En comparant la situation d'avec le recensement de 1996, la proportion de célibataires a cependant augmenté car son taux était de 24,3%. Par contre, on enregistre plus de veufs/veuves chez les personnes vivant avec un handicap (19,0%) qu'au sein même de l'ensemble de la population (5,4%). Cette même tendance a été observée au recensement de 1996. On peut émettre l'hypothèse que les personnes vivant avec un handicap éprouvent plus de difficultés à se remarier lorsqu'elles perdent leur conjoint ou conjointe.

L'examen de l'état matrimonial des personnes vivant avec un handicap selon le sexe montre que chez les hommes vivant avec un handicap, 53,9% sont mariés que chez les femmes seulement 39,0% le sont. Un homme vivant avec un handicap a donc plus de chance de se marier que son homologue femme. La proportion des personnes vivant avec un handicap en situation de veuvage est beaucoup plus importante chez les femmes (34,2%) que chez les hommes (5,2%). La difficulté surtout de remariage des femmes vivant avec un handicap pourrait expliquer ce niveau élevé. Quant au faible niveau enregistré chez les hommes vivant avec un handicap, ceci pourrait s'expliquer par la polygamie.

La situation matrimoniale des personnes vivant avec un handicap selon le milieu de résidence montre des disparités. Contrairement à ce qui est observé en milieu rural (32,1% de personnes vivant avec un handicap sont célibataires), le milieu urbain se caractérise par une forte proportion de célibataires au sein des personnes vivant avec un handicap (39,2%). Cette situation est très prononcée surtout chez les hommes vivant avec un handicap et citadins (46,4% de célibataires).

Tableau 3.1 Répartition (en %) des personnes vivant avec un handicap selon le milieu de résidence, l'état matrimonial, et le sexe

Situation matrimoniale	Ensemble			Urbain			Rural		
	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F
Célibataire	27,5	35,0	19,1	39,2	46,4	30,7	24,5	32,1	16,4
Marié à une femme	29,0	37,2	20,0	30,1	35,4	23,7	28,8	37,7	19,2
Marié à 2 femmes	11,4	11,7	11,0	6,5	6,5	6,5	12,6	13,0	12,1
Marié 3 femmes	4,3	3,5	5,1	1,9	1,7	2,2	4,8	4,0	5,7
Marié 4 femmes + plus	2,2	1,5	2,9	0,9	0,7	1,1	2,5	1,7	3,4
Veuf/Veuve	19,0	5,2	34,2	15,3	3,6	29,3	19,9	5,6	35,4
Divorcé(e)	2,6	2,0	3,3	2,3	1,6	3,2	2,7	2,2	3,3
Union libre	0,6	0,8	0,3	1,0	1,5	0,4	0,5	0,6	0,3
ND	3,5	3,0	3,9	2,8	2,6	3,0	3,6	3,2	4,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	143 301	75 119	68 182	28 467	15 489	12 978	114 834	59 630	55 204

M= Masculin F=Féminin

En comparant la situation de nuptialité des personnes vivant avec un handicap à celle des personnes ne vivant pas avec un handicap à travers un certain nombre d'indicateurs résumés de nuptialité (tableau 3.2) il ressort que:

- les personnes vivant avec un handicap contractent plus tardivement leur première union (l'âge moyen d'entrée en première union variant de 29,3 à 39,6 ans chez les hommes et de 21,3 à 25,3 ans chez les femmes suivant la nature du handicap) que les personnes ne vivant pas avec un handicap (l'âge moyen au premier mariage est de 26,9 ans chez les hommes et de 19,5 ans chez les femmes). Ce sont surtout les personnes souffrant de déficience mentale qui entrent le plus tardivement en union. En effet, l'âge moyen au premier mariage est de 39,6 ans chez les hommes de déficience mentale et de 25,3 ans chez les femmes souffrant du même handicap ;
- l'écart d'âge moyen entre conjoints est plus élevé surtout chez les personnes vivant avec un handicap. Le maximum d'écart d'âge s'enregistre surtout chez les personnes de déficience mentale (l'écart d'âge moyen est de 14,3 ans);
- en ce qui concerne l'âge médian, il est plus élevé également chez les personnes vivant avec un handicap (l'âge médian varie entre 17,5 ans et 24,0 ans chez les femmes vivant avec un handicap contre 19,5 ans chez les femmes n'ayant aucun handicap). L'écart d'âge médian au premier mariage entre conjoints est toujours très élevée chez les personnes vivant avec un handicap surtout chez les personnes souffrant de déficience mentale (l'écart d'âge médian est de 26,5 ans contre 7,0 ans chez les personnes ne vivant pas avec un handicap);
- le célibat définitif touche également plus les personnes vivant avec un handicap surtout celles souffrant de déficience mentale que les personnes vivant avec aucun handicap. Ainsi, la proportion de celles vivant dans le célibat définitif varie de 6,2% à 40,7% chez les hommes souffrant d'un handicap et de 6,6 % à 25,7% chez leurs homologues femmes. Cette proportion est par contre chez les personnes ne vivant pas avec un handicap de 2,0% chez les hommes et de 2,4% chez les femmes. Egalement, 40,7% des hommes de déficience mentale et 25,7% des femmes souffrant du même handicap vivent le célibat définitif.

La nuptialité certes ne discrimine pas fortement les personnes vivant avec un handicap toutefois celles-ci entrent plus tardivement en union que les personnes vivant avec aucun handicap.

Tableau 3.2 : Indicateurs résumés de nuptialité par type de handicap et par sexe

Type d'handicap	Age moyen (ans)		Ecart d'âge moyen H/F	Célibat définitif (en %)		Age médian (ans)		Ecart d'âge médian H / F
	H	F		H	F	H	F	
Aucun handicap	26,9	19,5	7,4	2,0	2,4	23,5	16,5	7,0
Handicap membre supérieur	29,3	21,3	8,0	6,2	6,6	25,0	17,5	7,5
Handicap membre inférieur	30,8	22,5	8,3	5,2	12,7	26,5	19,0	7,5
Déficience mentale	39,6	25,3	14,3	40,7	25,7	50,5	24,0	26,5
Aveugle	32,0	22,1	9,9	11,7	11,3	27,5	19,0	8,5
Sourd/Muet	33,6	21,8	11,8	23,7	11,7	32,5	19,0	13,5
Ensemble national	26,9	19,6	7,3	2,4	2,6	23,5	16,5	7,0

H = Hommes

F = Femmes

En examinant les indicateurs résumés de nuptialité par type de handicap par sexe dans chaque milieu de résidence (Tableau A6), il ressort toujours aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, que ce sont les personnes vivant avec un handicap particulièrement celles de déficience mentale qui contractent tardivement leur première union.

3.2. EDUCATION

3.2.1. Alphabétisation

Dans le domaine de l'éducation non formelle, les personnes vivant avec un handicap ont un taux d'alphabétisation de 12,5% nettement plus bas (tableau 3.3) que celui de l'ensemble de la population le taux est de 26,2%. L'analyse selon le sexe montre que ce sont les femmes qui comptent le moins d'alphabétisés car elles sont 8,5% de la totalité des femmes alphabétisables (10 ans et plus) à avoir été alphabétisées contre 16,1% des hommes.

En considérant la nature du handicap (tableau 3.3), ce sont les personnes aveugles et sourdes et /ou muettes qui ont les taux d'alphabétisation les plus faibles. Sur 100 personnes sourdes et/ou muettes ce sont à peine 4 qui ont été alphabétisées. Pour ce qui des personnes aveugles, le niveau est encore plus faible car sur 100 à peine 3 ont été alphabétisées. En plus de la sous alphabétisation que connaissent les femmes surtout celles vivant avec un handicap, les femmes sourdes et/ou muettes sont les plus exposées à l'analphabétisme. Seulement 1,5% de ces femmes ont été alphabétisées.

Tableau 3.3 : Taux d'alphabétisation (en %) de la population vivant avec un handicap de 10 ans et plus selon le sexe et la nature du handicap

Nature du handicap	Ensemble		Masculin		Féminin	
	Effectifs	Taux	Effectifs	Taux	Effectifs	Taux
Handicap membre supérieur	9 489	15,9	5 120	18,6	4 369	20,4
Handicap membre inférieur	38 379	22,4	20 352	28,0	18 027	12,8
Déficiência mentale	22 655	8,7	11 724	11,3	10 931	16,1
Aveugle	28 246	2,9	14 335	4,3	13 911	6,0
Sourd/muet	17 092	3,7	9 382	4,0	7 710	1,5
Autres	31 806	15,3	16 684	20,9	15 122	3,4
Ensemble	147 667	12,5	77 597	16,1	70 070	8,5

Le tableau 3.4 montre que les personnes vivant avec un handicap et résidant en ville sont plus avantagées que ceux qui habitent en milieu rural dans la mesure où 33,2% des citoyens ont déclaré avoir été alphabétisés contre 6,1% de ceux qui résident en milieu rural. En plus de ces disparités entre milieu de résidence en termes d'alphabétisme, des disparités à l'intérieur d'un même milieu sont observées selon la nature du handicap. En milieu urbain, les personnes vivant avec un handicap de membre supérieur ont près de 10 fois plus de chances d'être alphabétisées que celles sourdes et/ou muettes. C'est le même constat qui se dégage pour ce qui est du milieu rural.

Tableau 3.4 : Taux d'alphabétisation (%) de la population de 10 ans et plus vivant avec un handicap selon le milieu de résidence et la nature du handicap

Nature du handicap	Ensemble		Urbain		Rural	
	Effectifs	Taux	Effectifs	Taux	Effectifs	Taux
Handicap membre supérieur	9 489	26,4	2 049	57,2	7 440	15,9
Handicap membre inférieur	38 379	15,9	10 926	40,1	27 453	9,2
Déficiência mentale	22 655	22,4	4 738	47,2	17 917	12,5
Aveugle	28 246	8,7	3 678	23,5	24 568	4,8
Sourd/muet	17 092	2,9	2 709	13,2	14 383	1,4
Autres	31 806	3,7	5 166	15,5	26 640	1,5
Ensemble	147 667	12,5	29 266	34,9	118 401	6,9

3. 2. 2. Instruction

Dans l'ensemble des personnes vivant avec un handicap, seulement 12,7% ont fréquenté l'école formelle dont 8,5% au primaire, 2,5% au premier cycle du secondaire, 1,0% au second cycle et enfin 0,7% pour le supérieur ; on peut également noter que très peu de personnes vivant avec un handicap passent par la maternelle (0,1%).

Il existe de fortes disparités selon le milieu de résidence, car c'est en milieu rural que vit la majorité des personnes vivant avec un handicap n'ayant aucun niveau d'instruction, notamment 85,4%, contre 14,6% en milieu urbain.

Les femmes sont plus touchées par l'absence d'instruction que les hommes car elles sont 91,6% à n'avoir aucun niveau d'instruction contre 82,5% chez les hommes. Ces inégalités d'accès à l'instruction se maintiennent également parmi ceux qui ont accédé à l'école. Ainsi,

5,5% d'hommes ont accédé au primaire contre 3,0% seulement chez les femmes. Ces inégalités se maintiennent à tous les niveaux d'instruction (tableau 3.5).

A l'échelle régionale (tableau A.7), le Centre-Nord (91,7%), le Plateau Central (91,4%) et le Centre-Est (89,9%) ont les taux les plus élevés de personnes vivant avec un handicap n'ayant aucun niveau d'instruction. La région du Centre reste par contre celle qui a le plus faible taux de personnes vivant avec un handicap sans instruction (61,9%). Elle a par conséquent les pourcentages les plus élevés de personnes vivant avec un handicap qui ont un niveau d'instruction, avec respectivement 19,7% pour le niveau primaire, 12,6% pour le niveau secondaire et 4,1% pour le niveau supérieur. Ces proportions sont les plus élevées de l'ensemble des régions.

A l'échelle provinciale (tableau A8), le Kadiogo dispose des pourcentages les plus élevés des personnes vivant avec un handicap ayant un niveau d'instruction avec 36,6% des effectifs. Il est suivi dans cet ordre par le Houet (26,4%). Les provinces de la Komandjoari, du Yagha et de la Gnagna ont les proportions les plus faibles de personnes handicapées ayant un niveau d'instruction avec respectivement 93,5%, 92,6% et 92,4%.

Le Kadiogo et le Houet sont ainsi les provinces où résident le plus de personnes vivant avec un handicap ayant bénéficié d'une scolarisation. Ceci pourrait se justifier que ces deux provinces abritent les deux plus grandes villes du pays, donc les plus favorisées en matière de scolarisation. Par contre, ceux vivant dans des zones déjà très peu scolarisées se retrouvent doublement handicapé en n'ayant pas été scolarisé.

Tableau 3.5 : Répartition de la population vivant avec un handicap selon le sexe, le niveau d'instruction et le milieu de résidence

Niveau d'instruction	Ensemble		Sexe			
			Masculin		Féminin	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Ensemble						
Aucun	137 213	85,5	69 937	82,5	67 276	88,9
Maternelle	127	0,1	65	0,1	62	0,1
CP1	1 540	1,0	937	1,1	603	0,8
CP2	1 912	1,2	1 244	1,5	668	0,9
CE1	2 264	1,4	1 483	1,7	781	1,0
CE2	1 858	1,2	1 174	1,4	684	0,9
CM1	2 177	1,4	1 396	1,6	781	1,0
CM2	3 834	2,4	2 565	3,0	1 269	1,7
1er Cycle	4 040	2,5	2 630	3,1	1 410	1,9
2nd Cycle	1 556	1,0	1 084	1,3	472	0,6
Supérieur	1 108	0,7	830	1,0	278	0,4
N D	2 797	1,7	1 416	1,7	1 381	1,8
Total	160 426	100,0	84 761	100,0	75 665	100,0
Urbain						
Aucun	20 047	63,7	9 987	58,1	10 060	70,6
Maternelle	70	0,2	34	0,2	36	0,3
CP1	507	1,6	297	1,7	210	1,5
CP2	666	2,1	413	2,4	253	1,8
CE1	944	3,0	581	3,4	363	2,5
CE2	832	2,6	508	3,0	324	2,3
CM1	1 055	3,4	629	3,7	426	3,0
CM2	2 105	6,7	1 355	7,9	750	5,3
1er Cycle	2 739	8,7	1 706	9,9	1 033	7,2
2nd Cycle	1 195	3,8	801	4,7	394	2,8
Supérieur	927	2,9	701	4,1	226	1,6
N D	367	1,2	191	1,1	176	1,2
Total	31 454	100,0	17 203	100,0	14 251	100,0
Rural						
Aucun	117 166	90,8	59 950	88,7	57 216	93,2
Maternelle	57	0,0	31	0,0	26	0,0
CP1	1 033	0,8	640	0,9	393	0,6
CP2	1 246	1,0	831	1,2	415	0,7
CE1	1 320	1,0	902	1,3	418	0,7
CE2	1 026	0,8	666	1,0	360	0,6
CM1	1 122	0,9	767	1,1	355	0,6
CM2	1 729	1,3	1 210	1,8	519	0,8
1er Cycle	1 301	1,0	924	1,4	377	0,6
2nd Cycle	361	0,3	283	0,4	78	0,1
Supérieur	181	0,1	129	0,2	52	0,1
N D	2 430	1,9	1 225	1,8	1 205	2,0
Total	128 972	100,0	67 558	100,0	61 414	100,0

Selon la nature du handicap dont elles souffrent, les personnes vivant avec un handicap connaissent des inégalités d'accès à l'instruction et ceci en défaveur de la femme ou de la jeune fille (tableau 3.6). En effet, pour un même type de handicap, les personnes de sexe

masculin sont plus nombreuses à fréquenter que celles de sexe féminin. Le rapport de masculinité entre des personnes handicapées de même niveau est généralement voisin de 180%, dès le primaire, et atteint parfois 300% pour les niveaux d'instruction plus élevés; ce rapport étant par contre de 128% au primaire dans la population totale. Cette inégalité d'accès à l'instruction constitue un double handicap pour le sexe féminin.

Au niveau de la structure par nature du handicap, les effectifs décroissent avec le niveau d'instruction. Les personnes vivant avec un handicap auditif sont les moins nombreuses à fréquenter.

Tableau 3.6 : Effectifs des personnes vivant avec un handicap selon l'instruction et la nature du handicap

Nature du handicap	Sexe						Total
		Primaire	Secondaire - 1er cycle	Secondaire - 2nd cycle	Supérieur	N D	
Handicap membre supérieur	Masculin	666	224	86	88	362	1 426
	Féminin	482	142	48	21	364	1 057
	Total	1 148	366	134	109	726	2 483
Handicap membre inférieur	Masculin	3 636	1 298	588	444	341	6 307
	Féminin	2 112	751	269	153	325	3 610
	Total	5 748	2 049	857	597	666	9 917
Déficiência mentale	Masculin	947	327	124	96	199	1 693
	Féminin	537	161	40	37	183	958
	Total	1 484	488	164	133	382	2 651
Aveugle	Masculin	365	107	41	37	147	697
	Féminin	169	39	15	13	154	390
	Total	534	146	56	50	301	1 087
Sourd/muet	Masculin	383	42	20	17	252	714
	Féminin	291	39	10	8	220	568
	Total	674	81	30	25	472	1 282
Autres	Masculin	2 802	632	225	148	115	3 922
	Féminin	1 195	278	90	46	135	1 744
	Total	3 997	910	315	194	250	5 666
Total	Masculin	8 799	2 630	1 084	830	1 416	14 759
	Féminin	4 786	1 410	472	278	1 381	8 327
	Total	13 585	4 040	1 556	1 108	2 797	23 086

3. 2. 3. Scolarisation

La faiblesse de l'accès à l'école formelle se manifeste également par la faiblesse du taux de scolarisation du groupe d'âges des enfants de 7-12 ans. En effet, sur 12 676 enfants vivant avec un handicap scolarisables au primaire et ayant déclaré leur statut scolaire (tableau 3.7), seulement 26,6% fréquentent l'école au moment du recensement. Parmi ces enfants, ce sont les filles qui sont les plus touchées par cette faible scolarisation que les garçons. La proportion des filles vivant avec un handicap fréquentant l'école est de 24,8% contre 28,0% chez les filles.

Lorsqu'on passe au groupe d'âges 13-16 ans, l'écart se creuse surtout en défaveur de la jeune fille vivant avec un handicap. Ainsi, 17,5% des enfants vivant avec un handicap

fréquentent l'école au moment du recensement et parmi les filles seulement 14,8% vont à l'école.

Quel que soit le groupe d'âges, les enfants du milieu urbain vivant avec un handicap sont favorisés par rapport à leurs homologues du milieu rural en matière de scolarisation. Quels que soient le milieu de résidence et le groupe d'âges considérés, la jeune fille vivant avec un handicap est défavorisée.

Tableau 3.7. : Répartition (en %) des personnes vivant avec un handicap selon le sexe, le statut scolaire et le milieu de résidence

Statut scolaire	7-12 ans				13-16 ans			
	Effectifs	G	F	G+F	Effectifs	G	F	G+F
	Ensemble							
Jamais fréquenté	8847	67,8	72,4	69,8	5418	68,6	74,7	71,4
A déjà fréquenté	452	4,2	2,8	3,6	842	11,6	10,5	11,1
fréquente actuellement	3377	28,0	24,8	26,6	1325	19,7	14,8	17,5
Total	12676	100	100	100	7585	100	100	100
Taux de handicap	-	0,6	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6
	Urbain							
Jamais fréquenté	1105	46,3	46,7	46,5	800	41,8	49,3	45,3
A déjà fréquenté	119	5,3	4,7	5,0	291	15,9	17,1	16,5
fréquente actuellement	1153	48,4	48,6	48,5	674	42,3	33,6	38,2
Total	2377	100	100	100	1765	100	100	100
Taux de handicap	-	0,6	0,4	0,5	0,6	0,5	0,6	0,6
	Rural							
Jamais fréquenté	7742	72,9	78,2	75,2	4618	76,6	82,6	79,3
A déjà fréquenté	333	3,9	2,3	3,2	551	10,4	8,4	9,5
fréquente actuellement	2224	23,2	19,5	21,6	651	13,0	9,0	11,2
Total	10299	100	100	100	5820	100	100	100
Taux de handicap	-	0,6	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6

G= Garçons ; F=Filles

En examinant la fréquentation scolaire des enfants vivant avec un handicap par statut de handicap, il ressort leur sous scolarisation (tableau 3.8). Si les enfants ne souffrant d'aucun handicap ont un taux de fréquentation (45,5%) au dessus du niveau national (45,4%), les enfants souffrant de handicap ont des taux largement en dessous. Ce taux varie de 10,3 à 39,4% selon la nature du handicap. En plus de cette sous scolarisation dont sont victimes les enfants handicapés, les filles handicapées sont davantage discriminées à l'exception des filles de déficience mentale et aveugle. Cette discrimination se renforce lorsqu'on passe des groupes d'âge primaire (7-12 ans) aux groupes d'âge secondaire premier cycle (13-16 ans) excepté les enfants souffrant de handicap mental.

En considérant cette fois-ci le milieu de résidence, les enfants vivant avec un handicap résidant en milieu urbain sont plus sous scolarisés que ceux du milieu rural. Si en milieu urbain ce sont les enfants handicapés de membre supérieur qui sont les plus scolarisés (70,5%), en milieu rural par contre ce sont les enfants handicapés de membre inférieur qui connaissent les niveaux de scolarisation les plus élevés. Aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain les inégalités sexuelles persistent et ceci en défaveur de la jeune fille handicapée. Ces inégalités sont plus fortes en passant du groupe d'âges primaire aux

groupes d'âges secondaire premier cycle. En ce qui concerne les enfants de déficience mentale et aveugle, les conclusions doivent être relativisées.

Tableau 3.8 : Proportion (en %) d'enfants de 7-12 ans et de 13-16 ans qui fréquentent l'école selon le sexe, le statut du handicap et le milieu de résidence

Statut du Handicap	7-12 ans				13-16 ans			
	G+F	G	F	Parité (G/F)	G+F	G	F	Parité (G/F)
Ensemble								
Aucun handicap	45,5	48,1	42,7	1,1	30,7	33,6	27,6	1,2
Handicap membre Supérieur	39,4	42,1	36,0	1,2	25,1	27,9	21,8	1,3
Handicap membre inférieur	39,6	42,0	36,7	1,1	27,0	31,1	22,3	1,4
Déficience mentale	18,0	18,1	17,9	1,0	8,5	8,1	8,9	0,9
Aveugle	21,9	21,7	22,2	1,0	14,5	19,0	8,9	2,1
Sourd/Muet	10,3	11,0	9,3	1,2	7,4	8,1	6,5	1,2
Autre	27,4	29,8	24,0	1,2	15,7	18,1	12,9	1,4
Total	45,4	48,0	42,6	1,1	30,6	33,5	27,5	1,2
Milieu urbain								
Aucun handicap	80,4	82,8	78,1	1,1	61,0	66,9	55,8	1,2
Handicap membre Supérieur	70,5	72,5	67,9	1,1	50,9	56,4	45,9	1,2
Handicap membre inférieur	64,1	63,0	65,7	1,0	53,8	58,6	48,3	1,2
Déficience mentale	31,6	30,0	33,5	0,9	19,4	16,4	22,6	0,7
Aveugle	50,5	46,8	56,4	0,8	39,3	45,3	29,0	1,6
Sourd/Muet	30,6	32,4	28,0	1,2	21,9	26,1	17,5	1,5
Autre	47,3	47,3	47,4	1,0	33,7	42,6	24,0	1,8
Total	80,2	82,6	77,9	1,1	60,9	66,7	55,7	1,2
Milieu rural								
Aucun handicap	37,5	40,6	34,1	1,2	20,6	23,7	17,2	1,4
Handicap membre Supérieur	33,1	35,7	30,0	1,2	17,8	20,9	14,1	1,5
Handicap membre inférieur	33,4	36,4	29,7	1,2	17,5	21,2	13,4	1,6
Déficience mentale	13,8	14,6	12,7	1,2	4,7	5,1	4,2	1,2
Aveugle	15,6	15,5	15,7	1,0	6,5	8,8	4,0	2,2
Sourd/Muet	5,7	6,1	5,2	1,2	3,6	3,8	3,2	1,2
Autre	24,1	26,9	20,2	1,3	11,6	12,7	10,2	1,3
Total	37,4	40,5	34,1	1,2	20,6	23,7	17,1	1,4

3.3. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE

Le handicap ne semble pas être une discrimination à l'enregistrement à l'état civil. En effet, 55,0% des personnes vivant avec un handicap déclarent posséder un acte de naissance (Tableau 3.9). Toutefois, comme l'on pouvait s'y attendre, c'est surtout au sein des vieilles générations que l'on enregistre une proportion plus élevée de personnes vivant avec un handicap ne possédant pas d'acte de naissance. Parmi les personnes de 80 ans et plus vivant avec un handicap 62,0% ont déclaré ne pas posséder un acte de naissance.

Tableau 3.9 : Répartition (en %) des personnes vivant avec un handicap par groupe d'âges et selon la possession d'acte de naissance

Groupe d'âge	Possession d'acte de naissance					Total
	Effectifs	Oui	Non	Ne sait pas	ND	
0-4	10 480	50,4	46,9	0,9	1,8	100
5-9	9 947	57,1	39,9	1,2	1,8	100
10-14	10 294	61,2	35,7	1,6	1,5	100
15-19	9 896	59,4	37,1	1,8	1,7	100
20-24	10 175	62,3	34,5	1,6	1,5	100
25-29	10 547	64,2	32,4	2,1	1,3	100
30-34	10 191	64,5	32,0	2,1	1,4	100
35-39	9 640	63,7	33,0	1,7	1,5	100
40-44	9 341	60,3	36,0	2,2	1,5	100
45-49	8 329	60,5	36,0	2,0	1,6	100
50-54	9 021	56,1	40,1	2,4	1,4	100
55-59	8 314	59,0	37,3	2,0	1,6	100
60-64	10 027	49,6	46,5	2,5	1,5	100
65-69	8 805	53,7	42,3	2,4	1,5	100
70-74	10 281	42,9	52,6	2,7	1,8	100
75-79	7 327	45,3	50,7	2,6	1,4	100
80 +	13 938	32,7	61,8	3,7	1,8	100
Ensemble	168 094	55,1	41,2	2,1	1,6	100

En analysant l'enregistrement des personnes vivant avec un handicap à l'état civil par milieu de résidence, il ressort que les personnes vivant avec un handicap résidentes en milieu urbain se déclarent ou ont été déclarées plus à l'état civil que celles résidentes en milieu rural. En effet, 85,6% des personnes vivant avec un handicap résidentes en milieu urbain déclarent posséder un acte de naissance contre 47,8% de ces personnes résidentes en milieu rural (Tableau A9).

L'analyse de l'enregistrement des personnes vivant avec un handicap à l'état civil par région de résidence montre que c'est dans les régions du Centre et des Hauts-Bassins que les personnes vivant avec un handicap se déclarent plus ou ont été plus déclarées à l'état civil. C'est par contre dans les régions de l'Est et du Sahel que l'enregistrement à l'état civil est le plus faible. En effet, 85,5% et 71,3% des personnes vivant avec un handicap résidentes respectivement dans les régions du Centre et des Hauts-Bassins déclarent posséder un acte de naissance contre 41,4% et 35,1% des personnes vivant avec un handicap résidentes respectivement dans les régions de l'Est et du Sahel (tableau A 10). Ce sont également dans ces dernières régions que les niveaux d'instruction sont les plus élevés. Ainsi, l'enregistrement à l'état civil semble lié à l'accès à l'instruction. Plus les populations sont instruites plus elles s'enregistrent à l'état civil.

En conclusion, sur le plan matrimonial, 46,9% des personnes vivant avec un handicap en âge de se marier (12 ans et plus) le sont (contre 55,2% de personnes mariées au niveau de l'ensemble de la population). Cette situation a connu une légère régression depuis le recensement de 1996 car 51,5% de personnes vivant avec un handicap étaient déclarés mariées. Par ailleurs, on rencontre moins de célibataires (27,5%) que dans l'ensemble de la population (35,7%). En comparant la situation d'avec le recensement de 1996, la proportion de célibataires a cependant augmenté car son taux était de 24,3%. Par contre, on enregistre plus de veufs/veuves chez les personnes vivant avec un handicap (19,0%) qu'au sein même de l'ensemble de la population (5,4%). Cette même tendance a été observée au recensement de 1996.

Dans le domaine de l'éducation non formelle, les personnes vivant avec un handicap ont un taux d'alphabétisation nettement plus bas (12,5%) que l'ensemble de la population où le taux est de 26,2%.

Seulement 12,7% des personnes vivant avec un handicap ont fréquenté l'école formelle dont 8,5% au primaire, 2,5% au premier cycle du secondaire, 1,0% du second cycle et enfin 0,7% pour le supérieur ; on peut également noter que très peu de personnes vivant avec un handicap passent par la maternelle (0,1%).

Il existe de fortes disparités selon le milieu de résidence car c'est en milieu rural où vivent la majorité des personnes vivant avec un handicap n'ayant aucun niveau d'instruction, t 85,4%, contre 14,6% en milieu urbain.

Les femmes sont plus touchées par le faible niveau d'instruction que les hommes car elles sont 91,6% à n'avoir aucun niveau d'instruction contre 82,5% chez les hommes. Ces inégalités d'accès à l'instruction se maintiennent également parmi ceux qui ont accédé à l'école ; c'est le cas du primaire dont le taux de 8,5% est composé 5,5% d'hommes contre 3,0% de femmes ; ces inégalités se maintiennent à tous les niveaux d'instruction.

Dans le domaine de l'éducation non formelle, les personnes vivant avec un handicap ont un taux d'alphabétisation nettement plus bas (12,5%) que l'ensemble de la population où le taux est de 26,2%.

CHAPITRE 4 : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

4.1. STATUT D'OCCUPATION

D'une façon générale, quels que soient le sexe et le milieu de résidence, la population des personnes vivant avec un handicap reste caractérisée par un important pourcentage d'inactifs (tableau 4.1). Le problème de l'insertion des personnes vivant avec un handicap demeure posé malgré les efforts consentis ces dernières années.

4.1.1. Au niveau national

Au niveau national, 43,5% des personnes vivant avec un handicap recensées sont occupées contre 40,8% qui se sont déclarées inactives auxquelles il convient d'ajouter les chômeurs (0,6%) et ceux qui sont en quête de leur premier emploi (0,8%); le reste étant reparti entre les catégories «occupé au foyer» (8,5%), élèves et étudiants (4,0%), retraité (0,9%), etc.

Les personnes vivant avec un handicap de sexe masculin occupées sont plus nombreuses que les femmes handicapées (avec respectivement 52,4% contre 33,6%) qui sont par contre plus occupées au foyer (16,0% contre 1,8% chez les hommes). Des écarts notables existent à la fois entre les centres urbains et le milieu rural et également entre les hommes et les femmes.

A l'instar de la répartition de la population dans son ensemble, le milieu rural compte plus de personnes vivant avec un handicap actives, avec notamment 46,3% d'occupés contre 32,2% en milieu urbain. En considérant le genre, les écarts se maintiennent en faveur du milieu rural. En effet chez les hommes, 55,3% en milieu rural se sont déclarés « occupés » contre 40,9% en milieu urbain, tandis que chez les femmes les pourcentages sont respectivement de 39,0% et 21,7%. Paradoxalement, les proportions des inactifs sont plus élevées en milieu rural que dans les centres urbains (37,8% chez les hommes en milieu rural contre 34,2% en ville et 46,3% chez les femmes en milieu rural contre 39% en ville). Les femmes qui se sont déclarées occupées au foyer en milieu urbain sont presque le double de celles ayant le même statut en milieu rural (26,0% contre 13,7%).

Tableau 4.1 : Répartition de la population vivant avec un handicap selon le sexe, le statut d'occupation et le milieu de résidence

Statut d'occupation	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%		
	Ensemble					
Occupé	43 603	52,4	25 020	33,6	68 623	43,5
Chômeur	657	0,8	363	0,5	1 020	0,6
En quête du 1er emploi	969	1,2	341	0,5	1 310	0,8
Retraité	1 240	1,5	219	0,3	1 459	0,9
Occupé au foyer	1 473	1,8	11 901	16,0	13 374	8,5
Elève ou étudiant	3 824	4,6	2 556	3,4	6 380	4,0
Rentier	232	0,3	163	0,2	395	0,3
Autres inactifs	30 835	37,1	33 419	44,9	64 254	40,8
ND	380	0,5	419	0,6	799	0,5
Total	83 213	100	74 401	100	157614	100
	Urbain					
Occupé	6 943	40,9	3 052	21,7	9 995	32,2
Chômeur	366	2,2	114	0,8	480	1,5
En quête du 1er emploi	794	4,7	276	2,0	1 070	3,5
Retraité	857	5,1	88	0,6	945	3,0
Occupé au foyer	261	1,5	3 657	26,0	3 918	12,6
Elève ou étudiant	1 812	10,7	1 291	9,2	3 103	10,0
Rentier	98	0,6	45	0,3	143	0,5
Autres inactifs	5 799	34,2	5 475	39,0	11 274	36,4
ND	31	0,2	52	0,4	83	0,3
Total	16 961	100	14 050	100	31 011	100
	Rural					
Occupé	36 660	55,3	21 968	36,4	58 628	46,3
Chômeur	291	0,4	249	0,4	540	0,4
En quête du 1er emploi	175	0,3	65	0,1	240	0,2
Retraité	383	0,6	131	0,2	514	0,4
Occupé au foyer	1 212	1,8	8 244	13,7	9 456	7,5
Elève ou étudiant	2 012	3,0	1 265	2,1	3 277	2,6
Rentier	134	0,2	118	0,2	252	0,2
Autres inactifs	25 036	37,8	27 944	46,3	52 980	41,8
ND	349	0,5	367	0,6	716	0,6
Total	66 252	100	60 351	100	126603	100

Dans la répartition par grande ville (tableau 4.2), Ouagadougou compte, en chiffre brut, le plus grand nombre de personnes vivant avec un handicap (13 335), alors qu'on en dénombre 3 407 à Bobo-Dioulasso et 5 432 pour les 11 autres chefs-lieux de région.

Par contre, en considérant le statut d'occupation, Ouagadougou est la ville où la proportion des personnes vivant avec un handicap occupées est la moins importante (28,4%) contre 29,4% à Bobo-Dioulasso. Les 11 autres chefs-lieux de région totalisent 33,1% des personnes vivant avec un handicap occupées et l'ensemble des « autres villes », 38,1%.

On observe également que le pourcentage des inactifs est plus élevé dans les autres villes (41,1%) et les autres chefs lieux de régions (38,9%) qu'à Ouagadougou (33,8%) et Bobo-Dioulasso (30,1%). Quand à la catégorie « occupé au foyer », la ville de Bobo-Dioulasso occupe la première place avec 14,9% suivi de Ouagadougou (13,1%), les autres chefs lieu

de région (12,6%) et enfin les autres villes (11,1%). C'est dans le même ordre que se classent les villes d'une part pour les chômeurs et ceux qui sont en quête du premier emploi: Bobo-Dioulasso (7,6%), Ouagadougou (6,9%), autres chefs lieu de région (3,2%) et les autres villes (2,4%) et d'autre part pour les élèves et étudiants : Bobo-Dioulasso (13%), Ouagadougou (12,3%), autres chefs lieu de région (9%) et les autres villes (5,9%)

Aussi, la proportion des personnes vivant avec un handicap au chômage est-il paradoxalement plus faible à Ouagadougou (1,9%) qu'à Bobo-Dioulasso (2,5%). Toutefois, les 11 autres chefs-lieux de région d'une part et les autres villes d'autre ont des proportions de personnes vivant avec un handicap au chômage encore plus faibles que celles de Ouagadougou ; soit respectivement 1,3% et 0,9%.

En considérant le genre, la proportion des femmes vivant avec un handicap qui se sont déclarées inactives est plus importante que celle des hommes dans toutes les villes. Il en est de même de la proportion des femmes vivant avec un handicap occupées au foyer qui est en général, au moins 10 fois plus importante que celles des handicapés de sexe masculin occupés au foyer, sauf à Bobo-Dioulasso où la proportion des hommes est plus élevée que celles des femmes : 32,0% contre 31,4%.

Tableau 4.2 : Répartition de la population vivant avec un handicap des grandes villes selon le sexe et le statut d'occupation

Grandes Villes	Statut d'occupation	Sexe				Ensemble	
		Masculin		Féminin			
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Ouagadougou	Occupé	2 764	36,5	1 028	17,8	3 792	28,4
	Chômeur	194	2,6	54	0,9	248	1,9
	En quête du 1er emploi	512	6,8	154	2,7	666	5
	Retraité	549	7,2	60	1	609	4,6
	Occupé au foyer	83	1,1	1 659	28,8	1 742	13,1
	Elève ou étudiant	963	12,7	679	11,8	1 642	12,3
	Rentier	56	0,7	20	0,3	76	0,6
	Autres inactifs	2 432	32,1	2 072	36	4 504	33,8
	ND	20	0,3	36	0,6	56	0,4
	Total	7 573	100	5 762	100	13 335	100
Bobo-Dioulasso	Occupé	709	37,4	292	19,3	1 001	29,4
	Chômeur	67	3,5	18	1,2	85	2,5
	En quête du 1er emploi	112	5,9	61	4	173	5,1
	Retraité	132	7	9	0,6	141	4,1
	Occupé au foyer	32	1,7	474	31,4	506	14,9
	Elève ou étudiant	260	13,7	182	12	442	13
	Rentier	16	0,8	5	0,3	21	0,6
	Autres inactifs	563	29,7	463	30,6	1 026	30,1
	ND	5	0,3	7	0,5	12	0,4
	Total	1 896	100	1 511	100	3 407	100
Autres chefs-lieux régions	Occupé	1 245	43,2	592	23,2	1 837	33,8
	Chômeur	58	2	14	0,5	72	1,3
	En quête du 1er emploi	79	2,7	23	0,9	102	1,9
	Retraité	94	3,3	11	0,4	105	1,9
	Occupé au foyer	53	1,8	629	24,7	682	12,6
	Elève ou étudiant	286	9,9	205	8	491	9
	Rentier	14	0,5	11	0,4	25	0,5
	Autres inactifs	1 049	36,4	1 062	41,6	2 111	38,9
	ND	3	0,1	4	0,2	7	0,1
	Total	2 881	100	2 551	100	5 432	100
Autres villes	Occupé	2 112	48,5	1 075	26,8	3 187	38,1
	Chômeur	46	1,1	28	0,7	74	0,9
	En quête du 1er emploi	86	2	38	0,9	124	1,5
	Retraité	81	1,9	8	0,2	89	1,1
	Occupé au foyer	81	1,9	846	21,1	927	11,1
	Elève ou étudiant	283	6,5	211	5,3	494	5,9
	Rentier	12	0,3	9	0,2	21	0,3
	Autres inactifs	1 651	37,9	1 787	44,6	3 438	41,1
	ND	2	0	4	0,1	6	0,1
	Total	4 354	100	4 006	100	8 360	100

4. 1. 2. Au niveau régional

Le tableau 4.3 montre que l'Est est la région où les personnes vivant avec un handicap sont les plus occupées (53,2%), suivie respectivement de celles du Centre nord (52,2%), le Centre-Sud (49,2%), du Plateau Central (47,7%), le Centre-Ouest (45,7%), les Cascades (45,1%), le Centre-Est (44,1%), le Nord (43,8%) le Sud-Ouest (41,1%), les Hauts-Bassins (39,1%), le Mouhoun (38,2%) le Sahel (35,8%) et enfin le Centre (32,8%). Par rapport aux données précédentes les régions qui ont des taux « d'occupé » élevés devraient logiquement avoir de faibles taux d'inactifs (y compris les chômeurs et ceux qui sont en quête de leur premier emploi). Ce n'est pas nécessairement le cas, hormis les cas des régions de l'Est avec 34,1% d'inactifs (y compris les chômeurs et ceux qui sont en quête de leur premier emploi), du Centre-Nord (39,9%). C'est dans la région des Cascades que le taux des personnes vivant avec un handicap occupées au foyer est le plus élevé (14,5%), suivies des régions du Sud-Ouest (13,7%), du Sahel (13,6%), du Centre (11,5%), des Hauts-Bassins (11,5%), etc.

Tableau 4.3: Répartition (en %) des personnes vivant avec un handicap selon le statut d'occupation et la région

Région	Occupé	Inactifs+chômeurs + quête du premier emploi	Occupé au foyer
Boucle du Mouhoun	38,2	50	8,7
Cascades	45,1	34,5	14,5
Centre	32,8	40,6	11,5
Centre – Est	44,1	44,1	8,1
Centre-Nord	52,2	39,9	4,3
Centre-Ouest	45,7	43,6	6,6
Centre-Sud	49,2	41,2	5,4
Est	53,2	34,4	7,3
Hauts-Bassins	39,1	40,4	11,2
Nord	43,8	44,0	6,9
Plateau Central	47,7	42,7	5,8
Sahel	35,8	45,6	13,6
Sud-Ouest	41,1	41,6	13,7

Dans l'ensemble des régions le taux d'occupation des hommes est supérieur à celui des femmes contrairement à l'inactivité qui frappe plus les femmes que les hommes. Le statut d'occupé au foyer est presque exclusivement féminin (tableau 4.4).

Tableau 4.4 : Répartition (en %) de la population handicapée des régions du Burkina Faso selon le statut d'occupation et le sexe

Régions	Statut dans l'occupation	Sexe	
		Masculin	Féminin
Boucle du Mouhoun	Occupé	49,3	25,4
	Occupé au foyer	1,4	17,0
	Inactif	44,9	54,7
Cascades	Occupé	55,1	31,8
	Occupé au foyer	4,5	27,9
	Inactif	32,1	35,1
Centre	Occupé	40,5	23,3
	Occupé au foyer	1,0	24,4
	Inactif	32,6	37,9
Centre - Est	Occupé	52,4	35,1
	Occupé au foyer	2,4	14,4
	Inactif	39,5	46,4
Centre - Nord	Occupé	59,8	44,4
	Occupé au foyer	0,8	8,0
	Inactif	33,9	44,0
Centre - Ouest	Occupé	54,1	37,1
	Occupé au foyer	1,7	11,6
	Inactif	37,9	47,6
Centre – Sud	Occupé	55,8	42,4
	Occupé au foyer	2,0	8,9
	Inactif	37,1	44,7
Est	Occupé	62,2	42,3
	Occupé au foyer	1,3	14,6
	Inactif	30	37,6
Hauts - Bassins	Occupé	48,6	27,2
	Occupé au foyer	1,4	23,3
	Inactif	34,8	40,8
Nord	Occupé	51,7	35,4
	Occupé au foyer	1,9	12,3
	Inactif	39,4	47,2
Plateau central	Occupé	54,0	41,4
	Occupé au foyer	2,2	9,4
	Inactif	38,4	45,4
Sahel	Occupé	52,8	13,9
	Occupé au foyer	1,3	29,4
	Inactif	39,6	50,9
Sud Ouest	Occupé	53,6	26,9
	Occupé au foyer	3,2	25,8
	Inactif	37,9	44,4

4. 1. 3. Au niveau provincial

Les données selon le statut de l'occupation à l'échelle provinciale montrent une répartition assez équilibrée des différents statuts sur l'ensemble du territoire national hormis la province du Kadiogo qui se détache des 44 autres provinces. En effet, c'est dans la province du Kadiogo que l'on rencontre le plus de personnes vivant avec un handicap occupées (8,3% de l'ensemble des occupés), suivie du Sanamentenga (6,3%), du Boulkiemde (5,4%), et du Boulgou (4,8%). C'est également dans la province du Kadiogo que se localisent les taux les plus importants de chômeurs (26,6% de l'ensemble des chômeurs), des personnes vivant avec un handicap en quête du premier emploi (53,1%), des retraités (42,8%), des élèves et étudiants (28,8%), des rentiers (20,3%), des personnes occupées au foyer (14,9%).

La proportion des personnes vivant avec un handicap occupées est supérieure à celle des personnes vivant avec un handicap au chômage dans la quasi-totalité des provinces (sauf dans le Boulgou, le Houët, le Kadiogo, le Kouritenga, le Soum et la Sissili), mais reste inférieure à 10,0%.

4. 1. 4. Statut d'occupation et grand groupe d'âges

Au niveau des grands groupes d'âges, le tableau 4.5 donne respectivement 31% et 25% des enfants et des personnes âgées vivant avec un handicap sont actifs. Ces taux sont légèrement plus élevés chez les hommes des mêmes groupes d'âges.

Tableau 4.5 : Répartition des personnes vivant avec un handicap par grand groupe d'âges selon le sexe et le statut d'occupation

Grand groupe d'âges	Statut d'Occupation	Sexe					
		Total	%	Masculin	%	Féminin	%
Moins de 15 ans	Actifs	6 349	31	3 759	33	2 590	29
	Inactifs	13 892	69	7 576	67	6 316	71
	Total	20 241	100	11 335	100	8 906	100
Entre 15 et 65 ans	Actifs	53 195	56	33 469	65	19 726	45
	Inactifs	42 286	44	17 851	35	24 435	55
	Total	95 481	100	51 320	100	44 161	100
Plus de 65 ans	Actifs	9 925	25	6 941	35	2 984	15
	Inactifs	30 426	75	12 928	65	17 498	85
	Total	40 351	100	19 869	100	20 482	100
Ensemble	Actifs	69 469	45	44 169	54	25 300	34
	Inactifs	86 604	55	38 355	46	48 249	66
	Total	156 073	100	82 524	100	73 549	100

4.2. SITUATION DANS L'OCCUPATION

4. 2. 1. Au niveau national

Les personnes vivant avec un handicap travaillant à leur propre compte constituent la plus forte proportion des personnes souffrant d'un handicap et actives au Burkina Faso (tableau 4.6): 48,1% suivies des aides familiaux (42,5%). Les salariés employés ne représentent que 3,6% et les employeurs, 0,6% de l'effectif de la population des personnes vivant avec un handicap

Dans la répartition selon le sexe, les femmes représentent 25,3% des travailleurs indépendants et 0,3% des employeurs handicapés. Elles sont par contre à 67,0% des aides familiaux contre 28,4% d'hommes.

En considérant le milieu de résidence, des écarts importants existent entre le milieu urbain et le milieu rural d'une part et entre les sexes d'autre part. Le milieu rural a les proportions les plus faibles d'employeurs et de salariés ; soit respectivement 0,4% et 0,9% des effectifs contre 2,0% et 19,1% en milieu urbain. La proportion des aides familiales est par contre plus élevée (47,3%) en milieu rural qu'en milieu urbain (14,4%) et surtout chez les femmes (25,1% contre 10,0% chez les hommes).

Tableau 4.6 : Répartition de la population vivant avec un handicap selon la situation dans l'occupation, le sexe et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Situation occupation Principale	Sexe					
		M	%	F	%	Ens.	%
Ouagadougou	Employeur	103	3,5	16	1,5	119	2,9
	Indépendant	1 386	46,9	577	53,3	1 963	48,6
	Salarié employé	910	30,8	265	24,5	1 175	29,1
	Apprenti	172	5,8	43	4,0	215	5,3
	Aide familial	116	3,9	80	7,4	196	4,9
	Autres	49	1,7	28	2,6	77	1,9
	ND	222	7,5	73	6,7	295	7,3
	Total	2 958	100	1 082	100	4 040	100
Bobo-Dioulasso	Employeur	16	2,1	3	1,0	19	1,7
	Indépendant	421	54,3	170	54,8	591	54,4
	Salarié employé	185	23,8	74	23,9	259	23,8
	Apprenti	39	5,0	18	5,8	57	5,2
	Aide familial	38	4,9	18	5,8	56	5,2
	Autres	15	1,9	5	1,6	20	1,8
	ND	62	8,0	22	7,1	84	7,7
	Total	776	100	310	100	1 086	100
Autres chefs-lieux de régions	Employeur	38	2,9	8	1,3	46	2,4
	Indépendant	768	58,9	304	50,2	1 072	56,2
	Salarié employé	222	17,0	67	11,1	289	15,1
	Apprenti	52	4,0	21	3,5	73	3,8
	Aide familial	119	9,1	164	27,1	283	14,8
	Autres	18	1,4	5	0,8	23	1,2
	ND	86	6,6	37	6,1	123	6,4
	Total	1 303	100	606	100	1 909	100
Autres villes	Employeur	17	0,8	8	0,7	25	0,8
	Indépendant	1 375	63,7	426	38,6	1 801	55,2
	Salarié employé	188	8,7	59	5,3	247	7,6
	Apprenti	37	1,7	25	2,3	62	1,9
	Aide familial	436	20,2	515	46,7	951	29,2
	Autres	13	0,6	20	1,8	33	1,0
	ND	92	4,3	50	4,5	142	4,4
	Total	2 158	100	1 103	100	3 261	100
Zone rurale	Employeur	191	0,5	46	0,2	237	0,4
	Indépendant	23 126	62,4	4 934	22,1	28 060	47,3
	Salarié employé	434	1,2	98	0,4	532	0,9
	Apprenti	114	0,3	48	0,2	162	0,3
	Aide familial	11 869	32,0	16 231	72,8	28 100	47,3
	Autres	584	1,6	378	1,7	962	1,6
	ND	747	2,0	547	2,5	1 294	2,2
	Total	37 065	100	22 282	100	59 347	100

Dans les deux plus grandes villes, les taux des travailleurs handicapés indépendants restent plus élevés que celle des autres types d'occupation. Ces taux sont cependant plus importants à Bobo-Dioulasso (54,4%) qu'à Ouagadougou (48,6%) qui se positionne d'ailleurs derrière les autres chefs lieux de régions (56,2%) et l'ensemble des autres villes du pays (55,2%). Le salariat est la seconde occupation des personnes vivant avec un handicap à Ouagadougou (29,1%), Bobo-Dioulasso (23,8%) ainsi que dans les autres chefs lieux de région (15,1%). Par contre dans les autres villes, avec 29,2% l'occupation de l'aide familial est la seconde plus importante branche d'activité. En milieu rural, les personnes vivant avec un handicap se partagent entre aides familiales et indépendants (47,3%). Même s'ils sont

statistiquement moins importants, il convient de mentionner l'existence d'employeurs aussi bien en ville (Ouagadougou : 2,9%, Bobo-Dioulasso : 1,7%, autres chefs lieux de régions : 2,4%, autres villes : 0,8%) qu'en milieu rural (0,4%).

Dans la répartition par sexe, à Bobo-Dioulasso la proportion des femmes handicapées travaillant à leur propre compte (54,8%) est légèrement plus importante que celle des hommes (54,3% d'hommes). A Ouagadougou, cette tendance se maintient et se renforce (53,3% de femmes contre 46,9% d'hommes).

En considérant la répartition par sexe dans les autres chefs-lieux de région d'une part et des autres villes d'autre part, on note que les écarts se maintiennent en faveur des hommes dans les catégories «travailleurs indépendants» et «salariés employés». Dans les autres villes, la proportion des hommes travaillant pour leur propre compte est de 63,7% contre 38,6% chez les femmes et dans les autres chefs-lieux de région cette proportion est de 60% contre 50,2% chez les femmes.

4. 2. 2. Au niveau régional

La région du Centre, avec 2,3%, est de loin celle qui abrite le plus grand nombre de personnes vivant avec un handicap exerçant comme employeur suivie de la région du Nord qui compte 46 handicapés employeurs (0,7%).

Les personnes vivant avec un handicap actives sont essentiellement occupées en tant qu'aide familial ou alors à leur propre compte (indépendant) dans les régions. Si dans certaines régions ce sont les indépendants qui sont les plus nombreux, notamment dans la boucle du Mouhoun (49,4%), les Cascades (49,8%), le Centre-Est (48,7%), le Centre-Ouest (52,3%), les Hauts Bassins (47%), le Sahel (59,4%) et le Sud-Ouest (59,5%), par contre dans certaines autres, elles sont plus nombreuses à être employées comme aide familiale, notamment au Centre-Nord (54,4%), au Centre- Sud (48,2%), à l'Est (46,7%), au Nord (47,1%), et au Plateau Central (53,6%).

Les proportions des handicapés salariés, apprentis, etc. sont en général, faibles (inférieur à 5,0%), sauf dans les régions des Hauts-Bassins et du Centre où ces proportions sont respectivement 8,7% et 20,4%.

Dans la répartition selon le sexe à l'échelle régionale, la proportion des femmes employeurs est en général très faible. La région de Centre-Nord a la plus forte proportion (1,4%). De même, la proportion des femmes handicapées travaillant à leur propre compte est, dans toutes les régions, inférieure à celle des hommes. Les femmes exercent plus comme aide familial. Les proportions sont partout supérieures à celle des hommes. La région du Centre-Nord a la plus forte proportion (81,0% contre 35,2 chez les hommes) et celle du Centre les proportions les plus faibles (35,2% chez les femmes contre 9,0% chez les hommes).

4.3. BRANCHE D'ACTIVITE

4.3.1. Au niveau national

Le tableau 4.7 montre que les activités de fabrication est la branche d'activité qui occupe le plus la population handicapée de l'ensemble du pays (10,0%), suivi des «activités de ménage en tant qu'employeur de personnel domestique» qui occupe 9,3% des handicapés. Les secteurs de l'immobilier, de la location et des services aux entreprises sont les moins investis par les personnes vivant avec un handicap (0,1%).

Cette distribution de la population des personnes vivant avec un handicap dans les différents branches d'activité est la même quand on considère la répartition selon le sexe. On peut toute fois noter une légère différence de la proportion des femmes occupées dans les activités de fabrication (10,1%) par rapport à celle des hommes exerçant les mêmes activités (9,9%). Le secteur de l'immobilier, de la location et des services dans l'entreprise est le secteur qui a les plus faibles proportions aussi bien chez les hommes que chez les femmes (0,11% chez les hommes et 0,10% chez les femmes).

Dans les activités d'administration publique, d'éducation, de construction, de commerce et de réparation de véhicule, les femmes (qui sont du reste présentes dans tous les secteurs d'activité) sont représentées dans les mêmes proportions que les hommes.

Tableau 4.7 : Répartition de la population vivant avec un handicap selon le sexe et la branche d'activité

Branche d'activités	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Agriculture, chasse et sylviculture	9 556	7,6	5 237	7,9	4 319	7,3
Pêche, pisciculture, aquaculture	8 310	6,6	4 451	6,7	3 859	6,5
Activités extractives	5 329	4,3	2 796	4,2	2 533	4,3
Activités de fabrication	12 418	9,9	6 511	9,9	5 907	10,0
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	6 382	5,1	3 399	5,1	2 983	5,1
Construction	6 897	5,5	3 665	5,5	3 232	5,5
Commerce, réparation de véhicules	5 245	4,2	2 794	4,2	2 451	4,2
Hôtels et restaurants	10 905	8,7	5 766	8,7	5 139	8,7
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	9 813	7,8	5 182	7,8	4 631	7,8
Activités financières	6 530	5,2	3 372	5,1	3 158	5,3
Immobilier, locations et services aux entreprises	120	0,1	68	0,1	52	0,1
Activités d'administration publique	5 205	4,2	2 762	4,2	2 443	4,1
Education	1 851	1,5	966	1,5	885	1,5
Activités de santé et d'action sociale	4 363	3,5	2 234	3,4	2 129	3,6
Activités à caractère collectif ou personnel	1 171	0,9	591	0,9	580	1,0
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	11 637	9,3	6 260	9,5	5 377	9,1
Activités des organisations extraterritoriales	1 004	0,8	520	0,8	484	0,8
Autres	11 167	8,9	5 716	8,7	5 451	9,2
N D	7 198	5,8	3 782	5,7	3 416	5,8
Ensemble	125 101	100	66 072	100	59 029	100

Les écarts des proportions par sexe sont tout aussi moins importants en milieu rural où les populations handicapées sont plus occupées dans les activités de fabrication (9,7%), dans les secteurs de «l'agriculture, chasse et sylviculture», des «hôtels et restaurants». Chacun de ces deux secteurs occupent 8,3% de la population handicapée du monde rural. Les proportions par sexe sont de 9,6 % chez les hommes contre 9,8% chez les femmes dans les activités de fabrication, 8,7% pour les hommes contre 7,9% pour les femmes exerçant dans l'agriculture, la chasse et la sylviculture et 8,3% chez les hommes comme chez les femmes vivant avec un handicap exerçant dans l'hôtellerie et la restauration.

Dans les grandes villes par contre, la répartition des personnes vivant avec un handicap varie énormément d'un secteur d'activité à l'autre et selon le sexe. A Ouagadougou, les «activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique» est le premier secteur d'occupation des personnes vivant avec un handicap (14,5%), suivies des activités de fabrication (11,5%) et du secteur «des transports et des activités auxiliaires de communication » (10,0%). L'immobilier, la location et les services aux entreprises est le secteur le moins investi par les personnes handicapée (0,1%). Les hommes sont prédominants dans tous les secteurs sauf dans les activités de transport où les femmes représentent 10,2% des effectifs contre 9,7% chez les hommes.

Si à Ouagadougou les «activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique» est le premier secteur d'occupation des personnes vivant avec un handicap, à Bobo-Dioulasso c'est plutôt le secteur des hôtels et restaurants qui occupe le plus de personnes vivant avec un handicap (17,6%) avec une proportion plus élevée de femmes (19,5%) que d'hommes (16,0%). Ce secteur est suivi de celui des pêches, de pisciculture et d'aquaculture (14,0%). Le secteur des transports et des activités auxiliaires de communication est le 3e secteur le plus important avec 10,1% de la population handicapée de la ville de Bobo-Dioulasso.

Dans les autres chefs-lieux de région, c'est le secteur des transports qui détient la plus forte proportion (environ 13,7% des effectifs) suivi des activités de fabrication (12,2%), d'hôtellerie et de restauration (12,0%). Sur les 21 secteurs d'activités énumérés, la proportion des femmes est plus importante que celle des hommes dans 10 secteurs. Les femmes sont donc aussi présentes que les hommes dans les d'activités occupant les handicapés dans les villes chefs-lieux de région.

Dans les autres villes par contre, la prédominance des femmes dans les différentes branches d'activité est moins importante. Elles ont les plus fortes proportions dans 9 des 18 branches d'activités. Néanmoins, elles sont les plus représentées (12,2% contre 10,3% chez les hommes) dans les activités de fabrication qui sont les premières occupations des personnes vivant avec un handicap dans ces villes.

4. 3. 2. Au niveau régional

Dans plus d'un tiers des régions du pays, les activités de fabrication représentent la branche qui occupe plus les personnes vivant avec un handicap. Les régions du Centre-Est, du Centre-Nord et de l'Est se distinguent respectivement par leur forte proportion de personnes vivant avec un handicap dans les catégories «agriculture, chasse et sylviculture», «transports, activités des auxiliaires de transport et communications», les «hôtel et restauration». En effet, le Centre-Est a 11,7% de sa population handicapée dans l'agriculture, le Centre-Nord, 12,7% de sa population dans les transports et communication et la région de l'Est, 11,3% de sa population handicapée dans l'hôtellerie et la restauration. Le secteur «Immobilier, locations et services aux entreprises» est le secteur d'activité où les handicapés sont les plus faiblement représentés. Les proportions dans ce secteur sont comprises entre 0,3% et 0,0% dans toutes les régions.

4. 3. 3. Au niveau provincial

Le Kadiogo est la province où les proportions des personnes vivant avec un handicap intervenant dans les différents secteurs d'activité énumérés sont les plus élevées. Ces proportions sont toutefois plus importantes dans les activités agricoles (17,4%) et dans les activités de construction (16,4%).

Le Sanmatenga et le Sanguié sont les provinces où les proportions de personnes vivant avec un handicap intervenant dans la production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau sont les plus élevées ; soit respectivement 14,0% et 12,0%.

En conclusion, les données montrent que 43,5% des personnes vivant avec un handicap sont occupées contre 40,8% qui se sont déclarées «inactifs» auxquels il convient d'ajouter les chômeurs (0,6%) et ceux qui sont en quête de leur premier emploi (0,8%); le reste étant reparté entre les catégories «occupé au foyer» (8,5%), élèves et étudiants (4%), retraité (0,9%), etc.

Selon le sexe, les handicapés masculins occupés sont plus nombreux que les femmes (avec respectivement 52,4% contre 33,6%) qui sont par contre plus occupées au foyer (16,0%) contre 1,8% chez les hommes.

En fonction du milieu de résidence, des écarts notables existent à la fois entre les centres urbain et le milieu rural et également entre les sexes.

A l'instar de la répartition de la population dans son ensemble, le milieu rural compte plus de personnes vivant avec un handicap actives, avec notamment 46,3% d'occupés contre 32,2% en milieu urbain. En considérant le sexe, les écarts se maintiennent en faveur du milieu rural. En effet chez les hommes, 55,3% en milieu rural se sont déclarés « occupés » contre 40,9% en milieu urbain, tandis que chez les femmes les pourcentages sont respectivement de 39% contre 21,7%. Paradoxalement, les proportions des inactifs restent plus élevées en milieu rural que dans les centres urbains (37,8% chez les hommes en milieu rural contre 34,2% en ville et 46,3% chez les femmes en milieu rural contre 39,0% en ville). Chez les femmes, on note que celles qui se sont déclarés occupées au foyer en milieu urbain sont presque le double de celles ayant le même statut en milieu rural (26,0% contre 13,7%).

Sur le plan de la situation dans l'occupation, les personnes vivant avec un handicap travaillant à leur propre compte constituent la plus forte proportion des personnes vivant avec un handicap «actifs» au Burkina Faso : 48,1% suivies des aides familiaux (42,5%). Les salariés employés ne présentent que 3,6% et les employeurs, 0,6% de l'effectif de la population des personnes vivant avec un handicap

Dans la répartition selon le sexe, les femmes représentent 25,3% des travailleurs indépendants et 0,3% des employeurs handicapés. Elles sont par contre à 67,0% des aides familiaux contre 28,4% d'hommes.

En considérant le milieu de résidence, des écarts importants existent entre le milieu urbain et le milieu rural d'une part et entre les sexes d'autre part. Le milieu rural a les proportions les plus faibles d'employeurs et de salariés, soit respectivement 0,4% et 0,9% contre 2,0% et 19,1% en milieu urbain. La proportion des aides familiales est par contre plus élevée (47,3%) en milieu rural qu'en milieu urbain (14,4%), surtout chez les femmes (25,1% contre 10,0% chez les hommes).

L'analyse dans le domaine des branches d'activité montre que les activités de fabrication est le secteur qui occupe le plus la population handicapée (10,0%), suivi des «activités de ménage en tant qu'employeur de personnel domestique» qui occupe 9,3% des personnes

vivant avec un handicap. Les secteurs de l'immobilier, de la location et des services aux entreprises sont les moins investis par les personnes vivant avec un handicap (0,1%).

CHAPITRE 5 : CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

5.1. MENAGES ET PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Le RGPH a dénombré 51 535 chefs de ménage vivant avec un handicap (soit 2,2% de l'ensemble de chefs de ménage du pays) parmi lesquels figurent 6 402 femmes, (soit 12,4% de l'ensemble des chefs de ménage)

5.1.1. Nature du handicap du chef de ménage

Parmi les chefs de ménage vivant avec un handicap (tableau 5.1), 28,5% sont handicapés des membres inférieurs, 22,4% souffrent de cécité et 9,6% souffrent de surdit . Le reste des handicapés se répartissent dans la déficience mentale, le handicap des membres supérieurs, etc. Les handicapés des membres supérieurs constituent la plus faible proportion (6,4%).

Dans la répartition selon le sexe, la proportion des paralysés des membres inférieurs est légèrement supérieure chez les femmes (28,5%) que chez les hommes (28,3%). C'est dans la catégorie «déficience mentale» que les handicapés chefs de ménage de sexe féminin sont le plus touchés que les hommes (12,7% contre 6,8% chez les hommes). La proportion la plus élevée d'hommes que de femmes s'observe surtout dans les cas de cécité (respectivement 23% et de 18,1%).

Tableau 5.1: Répartition des chefs de ménage vivant avec un handicap selon le sexe et la nature du handicap

Nature du Handicap	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Handicap membre supérieur	2 957	6,6	328	5,1	3 285	6,4
Handicap membre inférieur	12 774	28,3	1 911	29,9	14 685	28,5
Déficience mentale	3 081	6,8	814	12,7	3 895	7,6
Aveugle	10 388	23,0	1 160	18,1	11 548	22,4
Sourd/muet	4 404	9,8	532	8,3	4 936	9,6
Autres	11 529	25,5	1 657	25,9	13 186	25,6
Total	45 133	100	6 402	100	51 535	100

5.1.2. Niveau d'instruction du chef de ménage

Les chefs de ménages vivant avec un handicap sont majoritairement sans aucun niveau d'instruction (87,8%). Ceux qui ont le niveau du primaire représentent 6,6% (tableau 5.2).

Dans la répartition selon le sexe, les femmes et les hommes qui n'ont aucun niveau sont presque dans les mêmes proportions. La proportion des femmes qui ont le niveau du secondaire est par contre plus élevée (4,4%) que celle des hommes (3,5%). La proportion des personnes vivant avec un handicap ayant le niveau supérieur est de 1,2%.

Tableau 5.2 : Répartition (en %) des chefs de ménage vivant avec un handicap selon le sexe et le niveau d'instruction

Niveau d'instruction du CM	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Aucun	87,7	88,9	87,8
Primaire	6,7	5,3	6,6
Secondaire-1er cycle	2,3	2,8	2,4
Secondaire-2nd cycle	1,2	1,6	1,3
Supérieur	1,2	0,7	1,2
N D	0,8	0,6	0,8
Total	100	100	100
Effectifs	45133	6402	51535

5. 1. 3. Statut d'occupation du chef de ménage

Les chefs de ménage vivant avec un handicap sont dans leur majorité occupés. 62% se sont déclarés occupés contre 31% d'inactifs et auxquels s'ajoutent les retraités (2,3%), les chômeurs (0,9%), les élèves et étudiants (0,3%), etc.

Selon le sexe, la proportion des chefs de ménage vivant avec un handicap occupés et de sexe féminin est inférieure à celle des hommes (tableau 5.3). Les proportions sont en effet 43,5% chez les femmes et 64,2% chez les hommes. Par conséquent, la proportion des femmes handicapées chefs de ménage inactives est plus importante (37,1%) que celle des hommes (30%). Les femmes sont toutefois plus occupées au foyer (16,9%) que les hommes (1,3%) et sont sensiblement moins touchées par le chômage (0,6%) que les hommes (0,8%).

Tableau 5.3 Répartition des chefs de ménage vivant avec un handicap selon le sexe et le statut d'occupation

Statut d'occupation	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Occupé	28 995	64,2	2 787	43,5	31 782	61,7
Chômeur	359	0,8	41	0,6	400	0,8
En quête du 1er emploi	227	0,5	20	0,3	247	0,5
Retraité	1 139	2,5	46	0,7	1 185	2,3
Occupé au foyer	585	1,3	1 080	16,9	1 665	3,2
Elève ou étudiant	121	0,3	23	0,4	144	0,3
Rentier	170	0,4	30	0,5	200	0,4
Autres inactifs	13 528	30	2 374	37,1	15 902	30,9
ND	9	0,0	1	0,0	10	0,0
Total	45 133	100	6 402	100	51 535	100

En considérant la répartition selon le milieu de résidence, on note une proportion plus élevée de chefs de ménage vivant avec un handicap occupées en milieu rural (64,1%) qu'en milieu urbain (52,4%). La proportion des personnes chefs de ménage vivant avec un handicap et inactives est aussi plus élevée en milieu rural (31,7%) qu'en milieu urbain (27,4%).

Dans la répartition selon le milieu de résidence et le sexe (tableau 5.4), les écarts se maintiennent entre le milieu urbain et le milieu rural, surtout dans les catégories «inactifs» et «occupé au foyer». Dans ces catégories, la proportion est plus élevée chez les femmes que chez les hommes et davantage en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 5.4 : Répartition des chefs de ménage vivant avec un handicap selon le statut d'occupation, le milieu de résidence et le sexe

Milieu de résidence	Statut d'occupation	Sexe				Total	
		Masculin		Féminin			
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Urbain	Occupé	4 888	56,9	664	33,2	5 552	52,4
	Chômeur	214	2,5	20	1,0	234	2,2
	En quête du 1er emploi	192	2,2	19	0,9	211	2,0
	Retraité	822	9,6	37	1,8	859	8,1
	Occupé au foyer	93	1,1	525	26,2	618	5,8
	Elève ou étudiant	92	1,1	19	0,9	111	1,0
	Rentier	84	1,0	17	0,8	101	1,0
	Autres inactifs	2 208	25,7	699	34,9	2 907	27,4
	ND	4	0,0	1	0,0	5	0,0
	Total	8 597	100	2 001	100	10 598	100
	Rural		Masculin	%	Féminin	%	Total
Occupé		24 107	66,0	2 123	48,2	26 230	64,1
Chômeur		145	0,4	21	0,5	166	0,4
En quête du 1er emploi		35	0,1	1	0,0	36	0,1
Retraité		317	0,9	9	0,2	326	0,8
Occupé au foyer		492	1,3	555	12,6	1 047	2,6
Elève ou étudiant		29	0,1	4	0,1	33	0,1
Rentier		86	0,2	13	0,3	99	0,2
Autres inactifs		11 320	31,0	1 675	38,1	12 995	31,7
ND		5	0,0	-	-	5	0,0
Total		36 536	100	4 401	100	40 937	100

5. 1. 4. Niveau de vie des chefs de ménage vivant avec un handicap

En faisant le rapport du dernier quintile (les plus riches) à celui du premier quintile (les plus pauvres), il ressort du tableau 5.5 que les ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap sont dans l'ensemble plus pauvres, le rapport Q5 sur Q1 (0,7) étant inférieur à 1. En considérant la nature du handicap, à l'exception des ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap de membre inférieur où Q5/Q1 supérieur à 1, tous les autres ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap sont plus pauvres.

L'analyse du rapport homme/femme montre contrairement à nos attentes que ce sont les ménages dirigés par des femmes vivant avec un handicap qui sont les plus riches. En effet, le rapport Q5/Q1 est de 0,7 dans les ménages dirigés par des hommes vivant avec un handicap contre 0,8 dans les ménages dirigés par des femmes.

En ce qui concerne la nature du handicap, ce sont les ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap de membre inférieur qui sont les plus riches aussi bien chez les femmes que chez les hommes.

Tableau 5.5: Répartition (en %) des ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap selon le quintile de niveau de vie, la nature du handicap et le sexe

Nature du handicap	Quintile de niveau de vie							Q5/Q1
	Effectifs	Plus pauvre (Q1)	Moins pauvres (Q2)	Classe interm. (Q3)	Moins riche (Q4)	Plus riche (Q5)	Total	
	Ensemble							
Handicap membre supérieur	3285	15,8	27,2	20,1	22,0	14,9	100	0,9
Handicap membre inférieur	14685	13,4	22,9	18,4	25,5	19,8	100	1,5
Déficiência mentale	3895	20,6	32,1	20,8	19,6	6,8	100	0,3
Aveugle	11548	18,8	31,1	23,5	20,7	5,9	100	0,3
Sourd/muet	4936	21,3	33,5	22,1	18,5	4,6	100	0,2
Autres	13186	17,4	29,5	22,0	20,9	10,2	100	0,6
Total	51535	17,1	28,4	21,1	21,9	11,5	100	0,7
	Hommes							
Handicap membre supérieur	2957	15,9	27,4	20,7	21,7	14,3	100	0,9
Handicap membre inférieur	12774	13,3	23,2	18,7	25,4	19,3	100	1,4
Déficiência mentale	3081	20,6	33,0	21,4	18,4	6,6	100	0,3
Aveugle	10388	18,4	31,3	24,1	20,5	5,7	100	0,3
Sourd/muet	4404	21,4	33,8	22,3	18,4	4,1	100	0,2
Autres	11529	17,4	29,7	22,3	20,9	9,7	100	0,6
Total	45133	17,0	28,7	21,5	21,7	11,1	100	0,7
	Femmes							
Handicap membre supérieur	328	14,9	25,3	14,9	25,0	19,8	100	1,3
Handicap membre inférieur	1911	13,8	20,8	16,8	25,9	22,8	100	1,6
Déficiência mentale	814	20,8	28,9	18,7	24,0	7,7	100	0,4
Aveugle	1160	21,7	29,1	18,4	23,0	7,8	100	0,4
Sourd/muet	532	20,3	31,6	20,3	19,4	8,5	100	0,4
Autres	1657	17,9	28,1	20,0	20,5	13,6	100	0,8
Total	6402	17,8	26,3	18,4	23,1	14,4	100	0,8
Parité (H/F)	7,0	1,0	1,1	1,2	0,9	0,8	-	-

Le rapport Q5/Q1 est de 0,1 en milieu rural contre 15,1 en milieu urbain (tableau 5.6). Ceci relève qu'il y a plus de pauvres en milieu rural qu'en milieu urbain. La pauvreté est donc un phénomène essentiellement rural au sein des ménages dirigés par les personnes vivant avec un handicap

En milieu urbain ce sont les ménages dirigés par les handicapés moteurs (Handicap membre supérieur et handicap membre inférieur) qui sont les plus riches. Ainsi, le rapport Q5/Q1 est de 33,3 et 33,0 respectivement dans les ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap de membre supérieur et de membre inférieur.

En milieu rural, c'est au sein des ménages dirigés par les personnes vivant avec un handicap de membre supérieur et de membre inférieur également que se rencontrent les plus riches.

Tableau 5.6: Répartition (en %) des ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap selon le quintile de niveau de vie, la nature du handicap et le milieu de résidence

Nature du handicap	Effectifs	Quintile de niveau de vie					Total	Q5/Q1
		Plus pauvre (Q1)	Moins pauvres (Q2)	Classe interm. (Q3)	Moins riche (Q4)	Plus Riche (Q5)		
Ensemble								
Handicap membre supérieur	3285	15,8	27,2	20,1	22,0	14,9	100	0,9
Handicap membre inférieur	14685	13,4	22,9	18,4	25,5	19,8	100	1,5
Déficience mentale	3895	20,6	32,1	20,8	19,6	6,8	100	0,3
Aveugle	11548	18,8	31,1	23,5	20,7	5,9	100	0,3
Sourd/muet	4936	21,3	33,5	22,1	18,5	4,6	100	0,2
Autres	13186	17,4	29,5	22,0	20,9	10,2	100	0,6
Total	51535	17,1	28,4	21,1	21,9	11,5	100	0,7
Urbain								
Handicap membre supérieur	748	1,6	4,1	6,8	34,1	53,3	100	33,3
Handicap membre inférieur	4511	1,7	3,8	7,2	32,5	54,9	100	33,0
Déficience mentale	752	6,5	10,8	13,0	41,4	28,3	100	4,3
Aveugle	1708	4,1	9,0	13,2	40,8	32,9	100	8,0
Sourd/muet	643	6,2	11,4	12,9	39,2	30,3	100	4,9
Autres	2236	3,6	6,1	10,2	31,5	48,5	100	13,4
Total	10598	3,1	6,1	9,5	34,8	46,5	100	15,1
Rural								
Handicap membre supérieur	2537	20,0	34,0	24,0	18,5	3,5	100	0,2
Handicap membre inférieur	10174	18,6	31,3	23,4	22,4	4,2	100	0,2
Déficience mentale	3143	24,0	37,3	22,7	14,4	1,7	100	0,1
Aveugle	9840	21,3	34,9	25,3	17,3	1,2	100	0,1
Sourd/muet	4293	23,5	36,9	23,4	15,4	0,7	100	0,0
Autres	10950	20,3	34,3	24,4	18,7	2,4	100	0,1
Total	40937	20,7	34,2	24,1	18,6	2,4	100	0,1

5. 1. 5. État matrimonial du chef de ménage

Parmi les chefs de ménage vivant avec un handicap (tableau 5.7), 78,1% sont mariées, 6,9% sont célibataires et 13,5% sont des veuves/veufs ou divorcés. Plus de la moitié des handicapés chefs de ménage mariés est monogame (52,5%).

Dans la répartition selon le sexe, la proportion des mariés est plus importante chez les hommes (86,1%) que chez les femmes chefs de ménage vivant avec un handicap (21,1%). La proportion des divorcés est par contre plus importante chez les femmes (6,0%) que chez les hommes (2,0%).

Tableau 5.7 : Répartition (en %) des chefs de ménage vivant avec un handicap selon le sexe et l'état matrimonial

Etat matrimonial	Sexe		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Célibataire	6,9	7,1	6,9
Marié à une femme	58,2	12,2	52,5
Marié à 2 femmes	18,8	5,5	17,2
Marié 3 femmes	5,7	1,8	5,3
Marié 4 femmes ou plus	2,3	1,0	2,2
Veuf/Veuve	3,8	63,6	11,2
Divorcé(e)	1,8	5,9	2,3
Union libre	1,1	0,7	1,0
ND	1,3	2,3	1,4
Total	100,0	100,0	100,0

Dans la répartition selon le sexe (tableau 5.7bis), les tendances sont presque les mêmes en milieu rural comme en milieu urbain. On peut toutefois relever une plus forte proportion de célibataires en milieu urbain (14,4%) qu'en milieu rural (5,0%) et surtout chez les hommes (14,6%) que chez les femmes handicapées chefs de ménage (13,7%).

Tableau 5.7 (bis): Répartition des personnes vivant avec un handicap chef de ménage selon le milieu de résidence, l'état matrimonial et le sexe

Milieu de résidence	Etat matrimonial	Sexe					
		Masculin		Féminin		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Urbain	Célibataire	1 253	14,6	275	13,7	1 528	14,4
	Marié à une femme	5 204	60,5	269	13,4	5 473	51,6
	Marié à 2 femmes	964	11,2	75	3,7	1 039	9,8
	Marié à 3 femmes	251	2,9	28	1,4	279	2,6
	Marié à 4 femmes ou plus	109	1,3	15	0,7	124	1,2
	Veuf/Veuve	314	3,7	1 153	57,6	1 467	13,8
	Divorcé(e)	168	2,0	126	6,3	294	2,8
	Union libre	215	2,5	18	0,9	233	2,2
	ND	119	1,4	42	2,1	161	1,5
	Total	8 597	100,0	2 001	100,0	10 598	100,0
Rural		Masculin	%	Féminin	%	Total	%
	Célibataire	1 864	5,1	179	4,1	2 043	5,0
	Marié à une femme	21 082	57,7	512	11,6	21 594	52,7
	Marié à 2 femmes	7 526	20,6	275	6,2	7 801	19,1
	Marié à 3 femmes	2 337	6,4	90	2,0	2 427	5,9
	Marié à 4 femmes ou plus	940	2,6	46	1,0	986	2,4
	Veuf/Veuve	1 386	3,8	2 919	66,3	4 305	10,5
	Divorcé(e)	658	1,8	249	5,7	907	2,2
	Union libre	272	0,7	28	0,6	300	0,7
	ND	471	1,3	103	2,3	574	1,4
Total	36 536	100,0	4 401	100,0	40 937	100,0	

5. 1. 6. Taille moyenne des ménages

Au plan national, la taille moyenne des ménages dont le chef vit avec un handicap est de 5,6 personnes par ménage (tableau 5.8). Cette moyenne est inférieure à la moyenne nationale (sur l'ensemble de la population) qui est de 5,9 personnes par ménage. Les chefs de ménage souffrant de handicap des membres supérieurs ont les ménages dont les tailles moyennes sont les plus importantes (6,1 personnes).

Tableau 5.8 : Taille moyenne des ménages selon la nature du handicap

Nature du Handicap	Taille moyenne
Handicap membre supérieur	6,1
Handicap membre inférieur	5,7
Déficiência mentale	4,0
Aveugle	5,5
Sourd/muet	5,1
Autres	6,0
Ensemble	5,6

En milieu urbain la taille des ménages dont les chefs ont un handicap est inférieure à la moyenne nationale. Au niveau des régions (tableau 5.9), la région du Centre-Ouest se distingue par la taille moyenne des ménages dont les chefs sont handicapés (6,5). Elle est suivie de la région du Centre-Nord et du Nord. Dans ces régions, la taille des ménages dont

les chefs vivant avec un handicap est supérieure à la moyenne nationale. La plus basse moyenne se trouve dans la région de la Boucle du Mouhoun.

Tableau 5.9: Taille moyenne des ménages par les personnes vivant avec un handicap selon la région de résidence

Région de résidence	Taille moyenne
Boucle Du Mouhoun	4,7
Cascades	5,8
Centre	5,1
Centre - Est	5,4
Centre-Nord	6,4
Centre-Ouest	6,6
Centre-Sud	5,4
Est	5,9
Hauts-Bassins	5,1
Nord	6,0
Plateau Central	5,9
Sahel	4,9
Sud-Ouest	5,3
Ensemble	5,6

Au niveau des provinces (tableau 5.10), la taille moyenne des ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap est comprise entre 4,1 et 6,7 personnes par ménage. La province de la Kossi a la plus faible moyenne (4,1) et le Ziro la plus forte moyenne (6,7 personnes par ménage).

Tableau 5.10 : Taille moyenne des ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap par province

Province	Taille moyenne	Province	Taille moyenne	Province	Taille moyenne
Bam	6,2	Nahouri	4,9	Bale	4,6
Bazega	5,7	Namentenga	6,2	Banwa	5,1
Bougouriba	5,2	Oubritenga	6,0	Ioba	5,1
Boulgou	5,2	Oudalan	4,9	Komandjoari	5,3
Boulkiemde	6,6	Passore	6,1	Kompienga	5,2
Comoe	5,7	Poni	5,4	Koulpelogo	5,6
Ganzourgou	5,8	Sanguie	6,5	Kourweogo	5,9
Gnagna	5,6	Sanmatenga	6,5	Leraba	5,9
Gourma	5,8	Seno	4,5	Loroum	5,9
Houet	5,2	Sissili	6,4	Nayala	5,5
Kadiogo	5,1	Soum	5,2	Noumbiel	5,3
Kenedougou	4,9	Sourou	4,6	Tuy	4,9
Kossi	4,1	Tapoa	6,5	Yagha	4,9
Kouritenga	5,5	Yatenga	5,9	Ziro	6,7
Mouhoun	4,9	Zoundweogo	5,3	Zondoma	6,2

5.2. CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

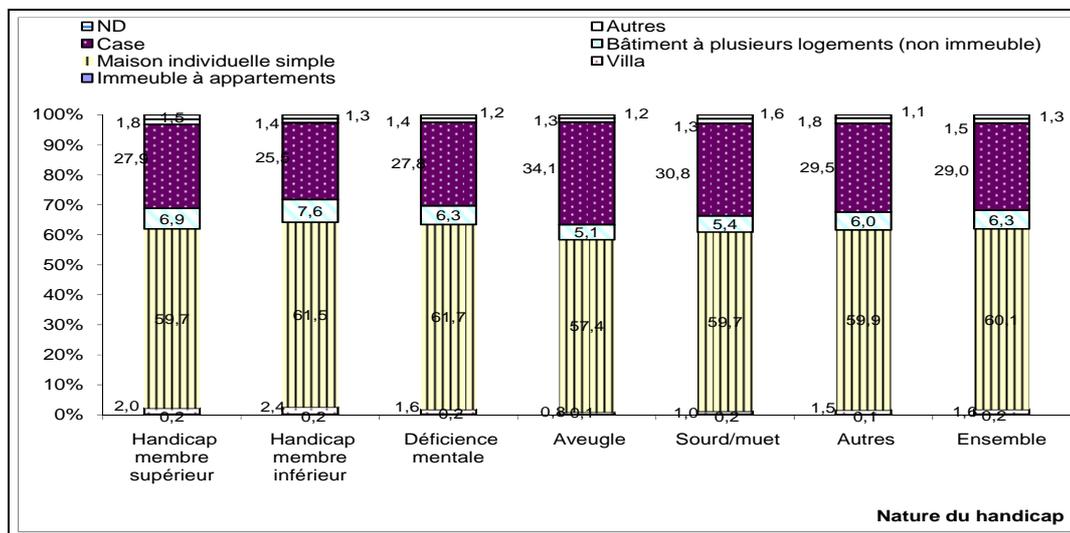
5.2.1. Type d'habitat

Dans ce volet, il sera mis en relation la nature du handicap et le type d'habitat dans la mesure où les personnes vivant avec un handicap selon la nature du handicap dont elles souffrent ont des besoins spécifiques en matière d'habitat. Également, l'accès à un habitat décent fait partie des droits humains.

Dans l'ensemble, comme le montre le graphique 5.1, les personnes handicapées vivent plus dans des maisons individuelles simples (60,1%), dans des cases (29,0%) et dans des bâtiments à plusieurs logements (6,3%). La proportion des personnes vivant dans des immeubles à appartement est la plus faible (0,2%). Ce qui est surprenant, est qu'une proportion même si elle est faible de personnes vivant de handicap de membre inférieur et aveugle habitent dans des immeubles à appartements respectivement de l'ordre de 0,2% et de 0,1%. Cette situation pourrait se justifier par la manière dont ces deux modalités ont été saisies sur le terrain. En effet, le handicap de membre inférieur ne faisait pas de distinction entre les personnes qui ont complètement perdu l'usage de leurs deux membres (paralytique) de celles qui ont un défaut léger des membres (boiteux). Également, la modalité aveugle ne distinguait pas les personnes malvoyantes de celles qui ont perdu complètement la vue.

La même tendance est observée aussi bien chez les hommes que chez les femmes handicapées (tableau A11). Toutefois, le rapport de genre montre que ce sont les femmes handicapées qui habitent plus dans des maisons individuelles simples (60,7% chez les femmes handicapées contre 59,5%). Les cases, les bâtiments à plusieurs logements non immeubles et les villas sont habités plus par les hommes handicapés.

Graphique 5.1 : Répartition (en %) des personnes vivant avec un handicap selon le type d'habitat, la nature du handicap



L'analyse selon le milieu de résidence (tableau A12) montre qu'en milieu urbain les personnes vivant avec un handicap habitent plus dans des maisons individuelles (67,5%), que dans des bâtiments à plusieurs logements non immeubles (16,5%), les villas (7,0%) et les cases (6,0%). Dans ce milieu, il faut signaler que 0,7% et 0,3% respectivement des personnes vivant avec un handicap membre inférieur et aveugle vivent dans des immeubles à appartements.

En ce qui concerne le milieu rural, les personnes vivant avec un handicap habitent par ordre décroissant dans des maisons individuelles (58,3%), dans des cases (34,6%), dans des bâtiments à plusieurs logements non immeubles (3,9%).

En considérant les chefs de ménage vivant avec un handicap (tableau 5.11), il ressort dans l'ensemble que ceux-ci habitent par ordre décroissant dans les maisons individuelles simples (59,3%), les cases (30,5%), et les bâtiments à plusieurs logements non immeubles (5,7%). Il faut souligner comme pour l'ensemble de la population handicapée, respectivement 0,2% et 0,1% de personnes vivant avec un handicap femmes et hommes chefs de ménages, habitent dans des immeubles à appartements.

Selon la nature du handicap, ce sont les chefs de ménage vivant avec un handicap de membre inférieur qui habitent plus dans des maisons individuelles simples (62,2%). Dans les cases ce sont les aveugles qui y habitent le plus (35,3%).

En considérant le rapport hommes/femmes, les femmes vivant avec un handicap chefs de ménage habitent plus dans des maisons individuelles simples (59,1% des femmes chefs de ménage contre 60,8% chez les hommes). Ce rapport montre également une prédominance des hommes chefs de ménage qui habitent dans des cases (31,0% chez les hommes chefs de ménages contre 27,5%). Contrairement à ce qu'on pourrait attendre, les femmes vivant avec un handicap chefs de ménage habitent plus un habitat «décent». Ceci se confirme par la proportion des femmes handicapées habitant dans des villas (2,1%) supérieure à celle des hommes (1,4%) logeant dans ce même type d'habitat.

Tableau 5.11: Répartition (en %) des ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap selon le type d'habitat, la nature du handicap et le sexe

Nature du handicap	Effectifs	Type d'habitat							
		Immeuble à appartement	Villa	Maison individuelle simple	Bâtiment à plusieurs logements	Case	Autres	ND	Total
Ensemble									
Handicap membre supérieur	3285	0,2	1,8	58,4	6,6	29,6	1,8	1,6	100
Handicap membre inférieur	14685	0,2	2,4	62,2	7,3	25,3	1,2	1,4	100
Déficience mentale	3895	0,2	0,8	57,8	4,4	33,6	1,6	1,6	100
Aveugle	11548	0,1	0,8	56,7	4,6	35,3	1,3	1,2	100
Sourd/muet	4936	0,1	0,4	58,4	3,7	34,3	1,8	1,1	100
Autres	13186	0,1	1,5	59,4	5,7	30,3	1,9	1,1	100
Total	51535	0,2	1,5	59,3	5,7	30,5	1,5	1,3	100
Hommes									
Handicap membre supérieur	2957	0,2	1,6	58,3	6,4	30,1	1,9	1,6	100
Handicap membre inférieur	12774	0,3	2,3	62,0	7,1	25,7	1,3	1,4	100
Déficience mentale	3081	0,2	0,9	56,9	4,5	34,4	1,5	1,6	100
Aveugle	10388	0,1	0,7	56,4	4,4	35,7	1,3	1,3	100
Sourd/muet	4404	0,1	0,4	57,9	3,5	34,9	1,9	1,1	100
Autres	11529	0,1	1,4	59,6	5,5	30,3	1,9	1,2	100
Total	45133	0,1	1,4	59,1	5,5	31,0	1,6	1,3	100
Femmes									
Handicap membre supérieur	328	0,3	4,0	59,1	8,8	25,0	0,3	2,4	100
Handicap membre inférieur	1911	0,1	3,3	63,5	8,6	22,3	0,9	1,3	100
Déficience mentale	814	0,2	0,5	61,2	4,1	30,2	2,1	1,7	100
Aveugle	1160	0,2	1,3	59,5	5,9	30,9	1,5	0,8	100
Sourd/muet	532	0,2	0,6	62,4	5,5	28,8	1,5	1,1	100
Autres	1657	0,4	2,1	58,1	7,1	29,8	1,6	0,8	100
Total	6402	0,2	2,1	60,8	6,9	27,5	1,4	1,2	100

L'analyse des ménages dirigés par les personnes vivant avec un handicap selon le milieu de résidence (tableau A13) montre qu'en milieu urbain par ordre décroissant celles-ci habitent dans des maisons individuelles simples (68,4%), dans des bâtiments à plusieurs logements non immeubles (15,1%), dans des cases (7,3%), dans des villas (6,1%), etc.

Pour ce qui est du milieu rural, l'habitat des chefs de ménage vivant avec un handicap se partage plus entre des maisons individuelles simples (57,0%), des cases (36,6%), des bâtiments à plusieurs logements simples (3,2%).

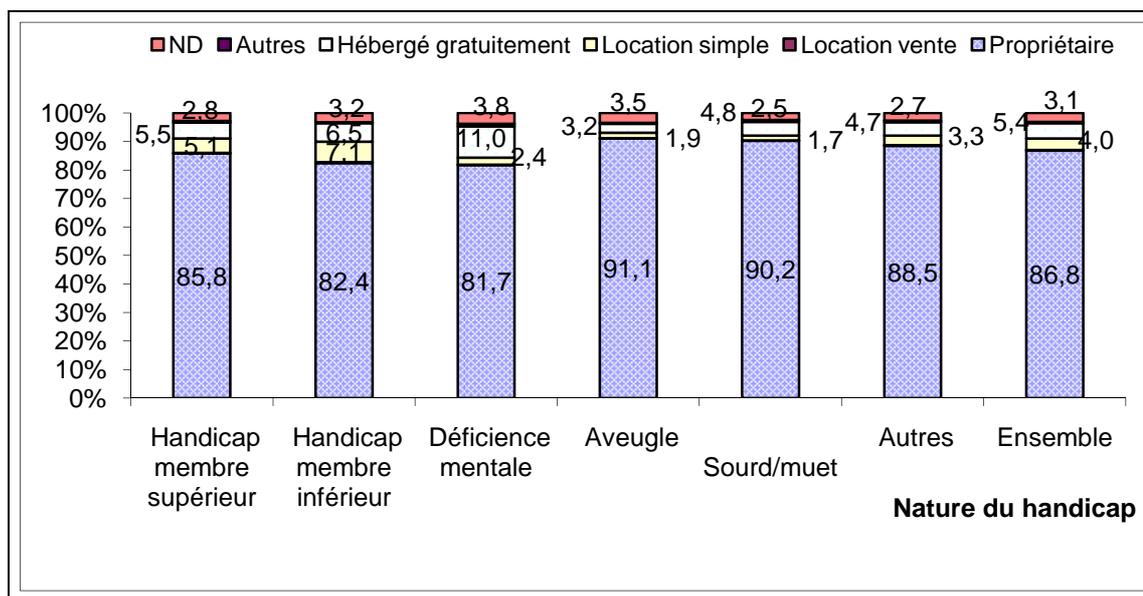
Il faut noter que les handicapés de membre inférieur chefs de ménage habitent des immeubles à appartement surtout en milieu urbain (0,6%).

5. 2. 2. Statut d'occupation de l'habitat

L'analyse selon le statut d'occupation de l'habitat (graphique 5.2) montre que les chefs de ménage vivant avec un handicap sont dans leur majorité propriétaires de leur logement (86,8%) ou hébergés gratuitement (5,4%). Les propriétaires se rencontrent plus chez les aveugles (91,1%). La location simple se rencontre plus chez les handicapés de membre inférieur. L'hébergement gratuit se rencontre plus chez les chefs de ménage de déficience mentale. Ceci pourrait s'expliquer par l'état même de ce handicap où l'individu perd complètement la raison.

En considérant le rapport de genre (tableau A.14), la proportion des chefs de ménage handicapés et propriétaires est plus élevée chez les hommes (88,3%) que chez les femmes (76,6%). Par contre la proportion des chefs de ménage handicapés et hébergés gratuitement est plus élevée chez les femmes (12,4%) que chez les hommes (4,4%), et surtout chez les femmes de déficience mentale (20,1%).

Graphique 5.2: Répartition (en %) des ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap selon le statut d'occupation de l'habitat, la nature du handicap et le sexe



Le tableau 5.12 montre que la proportion des chefs de ménage vivant avec un handicap propriétaires est plus élevée en milieu rural (91,6%) qu'en milieu urbain (68,4%). Ceci se justifie non seulement par l'acquisition relativement plus facile du titre foncier mais aussi des matériaux entrant dans la construction du logement en milieu rural qu'en milieu urbain.

La proportion des chefs de ménage vivant avec un handicap hébergés gratuitement est plus élevée en milieu urbain (12,4%) surtout de déficience mentale (21,7%) qu'en milieu rural (3,6%). Également, la location simple se rencontre plus au sein des handicapés chefs de ménage résidant en milieu urbain (15,3%) contre seulement 1,0% des handicapés ruraux chefs de ménage et surtout de membre inférieur (19,2%). Il faut dire aussi que la location-

vente chez les handicapés chefs de ménage est un phénomène essentiellement urbain (0,7% contre seulement 0,1% en milieu rural).

Tableau 5.12: Répartition (en %) des ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap selon le statut d'occupation de l'habitat, la nature du handicap et le milieu de résidence

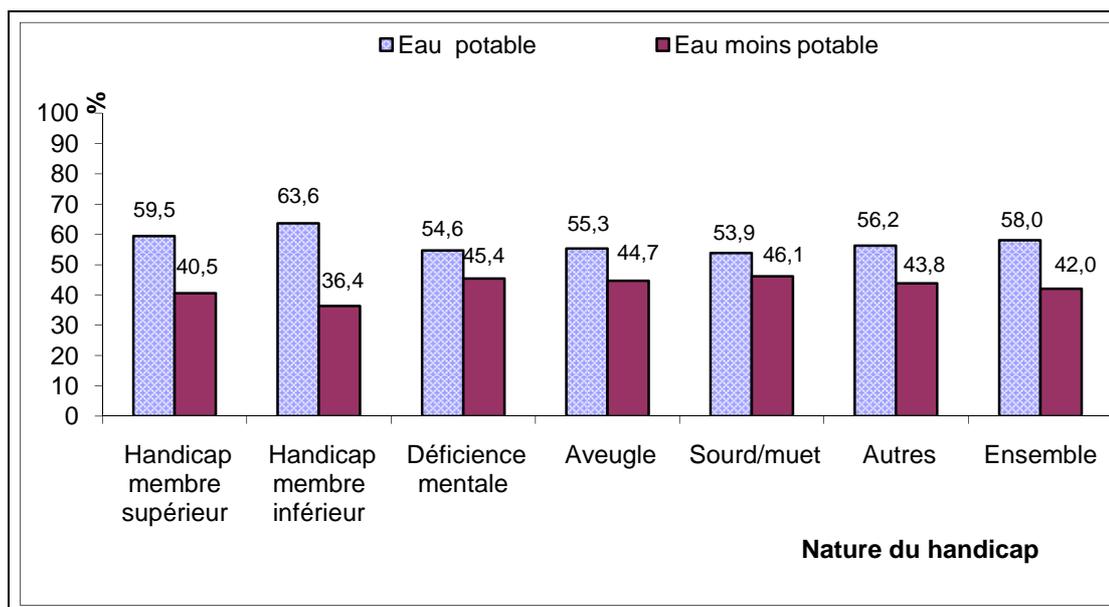
Nature du handicap	Effectifs	Statut d'occupation						ND	Total
		Propriétaire	Location vente	Location simple	Hébergé gratuitement	Autres			
Ensemble									
Handicap membre supérieur	3285	85,8	0,2	5,1	5,5	0,6	2,8	100	
Handicap membre inférieur	14685	82,4	0,4	7,1	6,5	0,4	3,2	100	
Déficience mentale	3895	81,7	0,1	2,4	11,0	0,9	3,8	100	
Aveugle	11548	91,1	0,1	1,9	3,2	0,3	3,5	100	
Sourd/muet	4936	90,2	0,1	1,7	4,8	0,6	2,5	100	
Autres	13186	88,5	0,2	3,3	4,7	0,6	2,7	100	
Total	51535	86,8	0,2	4,0	5,4	0,5	3,1	100	
Urbain									
Handicap membre supérieur	748	67,5	0,4	17,8	11,5	0,4	2,4	100	
Handicap membre inférieur	4511	64,5	1,0	19,2	12,2	0,4	2,6	100	
Déficience mentale	752	62,9	0,0	9,2	21,7	0,8	5,5	100	
Aveugle	1708	77,7	0,4	9,1	9,2	0,5	3,2	100	
Sourd/muet	643	72,5	0,3	8,9	15,7	0,3	2,3	100	
Autres	2236	70,1	0,9	15,3	11,2	0,5	2,0	100	
Total	10598	68,4	0,7	15,3	12,4	0,5	2,7	100	
Rural									
Handicap membre supérieur	2537	91,2	0,2	1,3	3,7	0,6	2,9	100	
Handicap membre inférieur	10174	90,3	0,2	1,7	4,0	0,5	3,4	100	
Déficience mentale	3143	86,3	0,1	0,8	8,5	1,0	3,4	100	
Aveugle	9840	93,4	0,0	0,6	2,1	0,2	3,6	100	
Sourd/muet	4293	92,8	0,0	0,7	3,2	0,7	2,6	100	
Autres	10950	92,3	0,1	0,9	3,3	0,6	2,9	100	
Total	40937	91,6	0,1	1,0	3,6	0,5	3,2	100	

5. 2. 3. Approvisionnement en eau de boisson

L'accès à l'eau potable à tous fait partie des défis à relever pour ce millénaire dans les pays en développement particulièrement au Burkina Faso. Les données montrent que cet accès est limité pour l'ensemble de la population d'une manière générale et en particulier pour ce groupe vulnérable. Les principales sources d'approvisionnement en eau de boisson des ménages dirigés par les personnes vivant avec un handicap comme le montre le tableau A.15 sont principalement : la pompe ou forage (42,3%), le puits ordinaire (26,4%), la borne fontaine (10,1%) et le puits busé (10,1%).

Certes un effort important est fait pour permettre aux ménages en général et particulièrement ceux dirigés par des personnes vivant avec un handicap d'accéder à de l'eau potable mais beaucoup reste à faire car seulement 58,0% de ces derniers s'approvisionnent en eau potable (Eau courante, Borne Fontaine et Pompe). En fonction de la nature du handicap, ce sont les ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap de membre inférieur qui ont plus accès à l'eau potable (graphique 5.3).

Graphique 5.3: Répartition (en %) des ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap selon l'approvisionnement en eau de boisson et la nature du handicap



Il faut souligner que 41,6% des ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap de membre supérieur s'approvisionnent en eau dans des pompes.

En considérant le rapport de genre (tableau A.15), l'approvisionnement en eau de boisson dans les pompes se fait plus par les ménages dirigés par des hommes handicapés (43,2% contre 36,3% chez les femmes chefs de ménage handicapés). Par contre l'approvisionnement dans les bornes fontaines et en eau courante se fait plus par des ménages dirigés par des femmes chefs de ménage. En effet, 14,7% et 8,0% des ménages dirigés par des femmes handicapées s'approvisionnent respectivement dans des bornes fontaines et en eau courante contre 9,4% et 4,6% chez les ménages dirigés par des hommes handicapés.

En considérant l'approvisionnement en eau de boisson des ménages dirigés par les personnes vivant avec un handicap selon le milieu de résidence (tableau A.16), il ressort les principales sources suivantes :

- en milieu urbain: borne fontaine (42,0%), eau courante (22,6%), pompe ou forage (17,9%), puits ordinaires (11,7%) ;
- en milieu rural : pompe ou forage (48,6%), puits ordinaire (30,2%), puits busé (11,7%) et rivière, marigot et barrage (6,3%).

En milieu rural, une faible proportion (0,5%) des ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap s'approvisionnent en eau courante. En milieu urbain par contre, une faible

proportion (0,8%) des ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap s'approvisionne dans des rivières, marigots et barrages. Ceci traduit les fortes inégalités en matière de distribution en eau potable en défaveur du milieu rural.

En synthèse, le RGPH a dénombré 51 535 chefs de ménage vivant avec un handicap (soit 2,2% de l'ensemble de chefs de ménage du pays) parmi lesquels figurent 6 402 femmes, (soit 12,4% de l'ensemble des chefs de ménage vivant avec un handicap). Parmi ces chefs de ménage, 28,5% sont paralysés des membres inférieurs, 22,4% souffrent de cécité et 9,6% souffrent de surdité. Le reste de ces chefs de ménage se répartissent entre la déficience mentale, la paralysie des membres supérieurs, etc. Les personnes vivant avec un handicap des membres supérieurs constituent la plus faible proportion (6,4%).

Dans la répartition selon le sexe, la proportion des paralysés des membres inférieurs est légèrement supérieure chez les femmes (28,5%) que chez les hommes (28,3%). C'est dans la catégorie «déficience mentale» que les chefs de ménage vivant avec un handicap de sexe féminin sont le plus touchés que les hommes (12,7% contre 6,8% chez les hommes). La proportion la plus élevée d'hommes que de femmes s'observe surtout dans les cas de cécité (respectivement 23,0% et de 18,1%).

Au plan national, la taille moyenne des ménages dont le chef est handicapé est de 5,5 personnes. Cette moyenne est inférieure à la moyenne nationale (sur l'ensemble de la population) qui est de 5,9 personnes par ménage. Les chefs de ménage paralysés des membres supérieurs ont les ménages dont les tailles moyennes sont les plus importantes (6,1 personnes).

CONCLUSION

Les résultats de recensement général de la population et de l'habitation de 2006 montrent que 1,2% de la population porte un handicap, phénomène qui touche plus les hommes que les femmes avec respectivement 52,7% contre 47,3%. Dans leur grande majorité (80,6%), les personnes vivant avec un handicap se rencontrent en milieu rural contre 19,4% dans les centres urbains. Comparativement aux recensements de 1985 et 1996 où la proportion des personnes vivant avec un handicap se situait à 1,6%, les chiffres de 2006 (1,2%) montre que le phénomène connaît une régression. Cette baisse est aussi bien constatée chez les hommes que chez les femmes

Selon la nature du handicap, ce sont les handicapés du membre inférieur qui sont les plus importants (23,4%), suivis des handicapés visuels (17,50%), ensuite des déficients mentaux (14,9%) et enfin des handicapés du membre supérieur (8,3%).

Une forte proportion de la population vivant avec un handicap du Burkina Faso n'est pas instruite (85,5%). Parmi les personnes vivant avec un handicap qui ont reçu une instruction (13%), celles qui ont le niveau du primaire sont les plus nombreuses et sont à 43,0% d'hommes. Les personnes vivant avec un handicap sont également moins touchées par l'alphabétisation car ils ne sont que 12,5% à avoir en bénéficiant contre 26,2% dans l'ensemble de la population.

C'est par ailleurs une population active à 43,5%. Une bonne proportion des handicapés actifs sont occupées à 48,0% comme travailleurs indépendants et sont plus présentes dans le secteur des activités de fabrication (10,0%).

La responsabilité du ménage constitue une des charges sociales les plus importantes des personnes vivant avec un handicap actives qui représentent 2,2% de l'ensemble des chefs de ménage du pays. 12,4% de l'ensemble des personnes vivant avec un handicap des chefs de ménage sont femmes.

Dans l'ensemble, les données du recensement doivent permettre aux autorités compétentes d'orienter efficacement l'action de l'Etat dans la promotion économique et sociale des personnes vivant avec un handicap.

RECOMMANDATIONS

Pour améliorer les conditions de vie des personnes vivant avec un handicap et favoriser leur accès équitable aux services sociaux et aux biens de production les recommandations suivantes peuvent être formulées

- 1. La promotion d'une législation favorable à la protection et à l'insertion sociale et économique des personnes vivant avec un handicap.**
- 2. La lutte contre les violences faites aux handicapés, la stigmatisation et l'exclusion des personnes vivant avec un handicap.**
- 3. Une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des handicapés dans les politiques sociales (transport, éducation, santé, sites de loisirs).**
- 4. Le renforcement des luttes multiformes contre les maladies invalidantes, surtout dès le bas âge. On peut citer entre autres, la lutte contre la poliomyélite, l'onchocercose, la filariose lymphatique et les actions des différentes ONG. Cette politique doit être renforcée.**
- 5. Favoriser l'accès à l'instruction des personnes vivant avec un handicap**

L'accès à l'éducation est un droit fondamental pour tous les enfants. Pour ne pas porter atteinte aux droits des enfants handicapés, le développement de programmes de promotion de l'éducation des enfants handicapés est indispensable. Ces programmes impliquent la formation initiale et continue des enseignants et des alphabétiseurs, la réforme des curricula de formation, l'adaptation des modules aux besoins des enfants handicapés. Dans ce cadre, les structures privées et les ONG paraissent plus dynamiques. Le renforcement des capacités de ces structures privées d'éducation des enfants handicapés est à recommander.

L'accès à l'instruction reste un droit pour tous les citoyens, cependant certains types de handicap constituent des freins à l'accès à la formation. La promotion des personnes vivant avec un handicap impose la prise en compte de leur spécificité aussi bien dans la mise en place des infrastructures que dans le contenu de la formation. La prise en compte des besoins des personnes vivant avec un handicap dans les politiques et programmes de formation professionnelle et d'emploi doit être renforcée. Cela implique l'accessibilité des structures de formation, la formation qualifiante et l'appui à l'installation.

Il est également ressorti qu'une écrasante majorité des personnes vivant avec un handicap, mais de manière plus spécifique ceux qui vivent en milieu rural, ne bénéficient pas des actions d'alphabétisation. Il est recommandé aux autorités compétentes d'intégrer dans les populations cibles de l'alphabétisation les personnes vivant avec un handicap en tenant compte de leur spécificité.

6. Développer les actions de formation professionnelle

Il ressort qu'une proportion très importante des personnes vivant avec un handicap travaille comme indépendants, notamment dans les activités de fabrication; une frange très importante travaille également comme aide – familiale. Il est donc recommandé aux autorités compétentes de prévoir des actions de formation spécifiques et adaptées aux personnes vivant avec un handicap dans la perspective de l'auto emploi d'une part et d'autre part des modalités souples d'accès aux financements.

7. Amélioration de la qualité des données sur les personnes vivant avec un handicap

Il est ressorti dans les analyses qu'une proportion importante (20,7%) des personnes vivant avec un handicap a été déclarée «autre handicap». Ceci dénote le problème de nombre de modalités retenues dans la saisie du type de handicap dont souffrent les personnes vivant avec un handicap. Il est donc recommandé dans les prochaines opérations de collecte que les modalités de saisie du type de handicap soient davantage éclatées comme ce fut le cas en 1996.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

APEE (2008), Statistiques, Site web : <http://www.apee.liptinfor.bf/francais/statistiques.html> visité le 01 juillet 2008

BERNARD, P. (2004), *Éduquer ou instruire ou de la difficulté de mettre en œuvre le droit à l'accès à l'éducation des enfants en situation de handicap intellectuel ou psychique*, in colloque international le droit à l'éducation : quelle effectivité au Sud et au Nord ?, Ouagadougou, 9-12 Mars 2004, 11p.

BOLARE, P. (1999), *La contribution des personnes handicapées au développement économique du Burkina Faso*, Communication in Table ronde sur le thème « Quels droits pour les femmes handicapées au Burkina Faso », Ouagadougou du 22 au 24 septembre 1999.

CLAUDE, L. ; HENRIS, L. (1970), *Les jeunes handicapés mentaux : résultats d'une enquête statistique sur les caractéristiques et leurs besoins, mortalité des débiles profonds.*-Paris, PUF, 108p.

DEBOUVERIEM. ; KABORE, J.; DUBOZ, P. et VAUGELADE, J. (1989), *Les handicaps chroniques à la marche : analyse épidémiologique de la poliomyélite et des séquelles d'injections intra fessières*, 13p.

Direction de l'Insertion Sociale (1993), *La politique en faveur des personnes handicapées : résultats d'une enquête menée en Août Septembre 1993 à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Zabré*, 15p.

FEDERATION BURKINABE DES ASSOCIATIONS POUR LA PROMOTION DES PERSONNES HANDICAPEES (FEBAH) (2008), *Rapport général du Forum national sur l'éducation, la formation et l'emploi des personnes handicapées*, Ouagadougou, 03 décembre 2007.

FEDERATION BURKINABE DES ASSOCIATIONS POUR LA PROMOTION DES PERSONNES HANDICAPEES (FEBAH) (2008), *Etude multisectorielle sur la situation des personnes handicapées au Burkina Faso*, novembre 2008, 49p.

HANDICAP INTERNATIONAL (2006), Site web : www.handicap-international.org

HERAUD, M. (2005), *Les représentations du handicap au Burkina Faso : processus de marginalisation et d'intégration des personnes en situation de handicap*, Article, 19p.

HERVOUET J-P. (1982), *Aménagement hydro agricole et Onchocercose (Loumana- Burkina Faso)*, Ouagadougou, in cahiers ORSTOM, 5p.

INGSTAD B. (1989), *Le handicapé au sein de sa communauté : aspects sociaux et culturels*. Conférence présenté à un séminaire de l'organisation for international health cooperation à Bologne du 24 oct. au 6 nov.1989.

INSD (1991), *Données brutes du Recensement Général de la Population du Burkina Faso de 1985*, volume 1, Ouagadougou.

INSD (1999), *Analyse des résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages en 1998*, Ouagadougou, 282p.

INSD (2000), *Analyse des résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 1985*, volume1, Ouagadougou, 374p.

INSD (2003), *Etat de la pauvreté et du développement humain durable en 2002* : Eléments d'analyses basés sur les indicateurs clés identifiés, Ouagadougou, 120p.

INSD (2005), *Analyse des résultats de l'enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages et du suivi de la pauvreté en 2005*, Ouagadougou, pp 40-55.

MARY P. (1988), *Les personnes physiquement handicapées et la sexualité*, 85p.

OMS (1980), *Projet expérimental de Classification Handicaps (CIH)* animé par André GROSSIORD et Philip. Wood.

OUEDRAOGO D. et al. (2000), *La population des personnes handicapées*, in analyse des résultats du recensement général de la population et de l'habitation, volume1, Ouagadougou, pp181-211.

OUEDRAOGO T. B. et al. (2007), *Rapport du diagnostic territorial sur l'organisation des personnes handicapées et leur participation citoyenne dans les régions de l'Est et du Centre-Est au Burkina Faso*, 67p.

SAWADOGO S. S (2004), *La problématique de la réinsertion socioprofessionnelle des personnes handicapées* : Etude sur des actions de 4 organisations à la base, Mémoire de fin de cycle pour l'obtention du diplôme d'administrateur des affaires sociales, 84p.

SOW A. (2006), *Femmes handicapées motrices et santé de la reproduction* : niveau des connaissances, attitudes, pratiques en santé de la reproduction et accès aux prestations de services, Mémoire de DEA, Université Cheik Anta Diop de Dakar, 70p.

ANNEXES

Annexe A.1 : Calcul de l'âge moyen au premier mariage

L'âge moyen est calculé selon la méthode de Hadjnal.

Cette méthode repose sur deux hypothèses qui sont :

- absence de corrélation marquée entre nuptialité d'une part, mortalité et mouvements migratoires d'autre part ;
- nuptialité stable, ce qui signifie que la probabilité pour un célibataire de se marier à un âge donné reste constante. De ce fait, on suppose que les proportions aux différents âges ne varient pas. L'âge moyen au premier mariage se calcule exactement comme l'espérance de vie à la naissance.

Considérons la répartition de la proportion des célibataires par groupe d'âges. Cette proportion pour un groupe d'âges donné est $P(x; x+4)$. Soit, la proportion de célibataires qui finissent par ne pas se marier lorsqu'ils atteignent l'âge x .

Au Burkina Faso, l'âge x a été limité à 55 ans pour les hommes et 35 ans pour les femmes.

Pour une cohorte fictive de célibataires à 15 ans, elle sera restée dans le célibat :

- à 15 ans : $15 \times 1\ 000 = 15\ 000$ années
- entre 15-19 ans : $5 \times P(15; 19) = 5P(15; 19)$ années
- entre 20-24 ans : $5 \times P(20; 24) = 5P(20; 24)$ années
-

En sommant ces diverses années de célibat, on obtient le nombre total d'années de célibat de l'ensemble de la cohorte qui peut se résumer par la formule suivante :

$$1000 \times 3 \times 5 + 5 \sum_{15-19}^{55-59} P(x; x+4)$$

Il faut soustraire de cette somme le total des années vécues par ceux qui demeurent définitivement célibataires soit à 55 ans pour les hommes ou à 35 ans pour les femmes, soit $55 \times \beta_{55}$ pour les hommes et $35 \times \beta_{35}$ pour les femmes.

On obtient alors le total que voici : $15000 + 5 \sum_{15-19}^{55-59} P(x; x+4) - 55 \times \beta_{55}$

Il suffit de diviser ce total d'années vécues par le nombre d'hommes qui se sont mariés avant 55 ans pour avoir l'âge moyen au premier mariage.

La formule définitive devient alors :

$$\text{Age moyen au premier mariage des hommes} = \frac{15000 + 5 \sum_{15-19}^{55-59} P(x; x + 4) - 55 * \beta_{55}}{1000 - \beta_{55}}$$

$$\text{Age moyen au premier mariage des femmes} = \frac{12000 + 3 * P(12;14) + 5 \sum_{15-19}^{55-59} P(x; x + 4) - 35 * \beta_{35}}{1000 - \beta_{35}}$$

Tableau A.1 : Taux de non réponses (en %) des principales variables de l'étude selon le sexe

Variables	Ensemble	Hommes	Femmes
Nature du handicap	0,0	0,0	0,0
Age	0,9	0,8	1,1
Milieu de résidence	0,0	0,0	0,0
Région de résidence	0,0	0,0	0,0
Possession acte de naissance	1,6	1,3	2,0
Naissances vivantes masculines	-	-	1,3
Naissances vivantes féminines	-	-	1,3
Etat matrimonial	3,5	3,1	3,9
Fréquentation scolaire	1,7	1,7	1,8
Statut d'occupation	0,5	0,5	0,6
Niveau d'instruction	1,7	1,7	1,8
Branche d'activité	5,7	5,7	5,8
Type d'habitat	1,3	1,2	1,3
Statut d'occupation de l'Habitat	3,2	3,2	3,2
Nombre de pièces	1,1	1,0	1,1
Mode d'approvisionnement en eau	0,6	0,6	0,6

Tableau A.2 : Répartition (en %) des personnes vivant avec un handicap selon la nature du handicap et le groupe d'âges

Groupe d'âges	Handicap membre supérieur	Handicap membre inférieur	Déficiência mentale	Aveugle	Sourd/muet	Autres	Total
0-4	21,9	6,9	4,4	2,5	5,1	4,4	6,2
5-9	9,8	6,8	5,1	1,5	11,3	4,4	5,9
10-14	8,5	6,7	6,2	1,5	11,9	4,8	6,1
15-19	7,0	7,4	7,4	1,6	7,8	5,1	5,9
20-24	6,0	7,8	8,4	1,4	7,6	5,1	6,1
25-29	5,8	8,4	9,6	1,7	6,2	5,3	6,3
30-34	5,1	8,0	9,7	1,9	5,1	5,4	6,1
35-39	4,8	6,9	9,2	2,3	5,1	5,5	5,7
40-44	4,0	6,1	8,8	3,2	4,7	5,6	5,6
45-49	3,8	5,1	6,7	3,5	4,2	5,6	5,0
50-54	3,9	5,1	6,4	5,3	4,6	6,0	5,4
55-59	3,8	4,6	4,3	6,2	4,1	5,8	4,9
60-64	3,4	4,8	4,4	9,5	5,0	7,1	6,0
65-69	3,2	3,8	2,9	10,0	3,6	6,4	5,2
70-74	2,9	4,0	2,7	13,5	4,3	7,4	6,1
75-79	1,8	2,6	1,3	10,6	2,8	5,4	4,4
80 +	2,2	4,1	1,8	22,6	5,6	10,2	8,3
ND	2,1	0,7	0,8	1,2	0,9	0,6	0,9
Total	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	13 893	44 447	25 014	29 414	20447	34 879	168 094

Tableau A.3 : Répartition (en %) des personnes vivant avec un handicap selon la région de résidence et le groupe d'âges

Groupe d'âges	00-04	05-09	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49
Ensemble	6,2	5,9	6,1	5,9	6,1	6,3	6,1	5,7	5,6	5,0
Boucle du Mouhoun	4,1	4,8	5,5	5,3	5,8	6,4	6,3	6,2	5,8	5,5
Cascades	5,0	6,9	7,4	7,4	6,9	7,8	6,5	6,0	5,4	5,0
Centre	6,4	5,4	6,5	7,3	9,0	8,7	7,8	6,7	6,0	4,7
Centre-Est	4,8	5,5	5,9	4,9	5,3	5,4	5,5	5,7	5,6	4,9
Centre-Nord	7,8	6,2	6,1	5,3	5,6	5,6	5,5	5,1	5,2	4,9
Centre-Ouest	3,9	5,2	6,0	6,0	6,0	6,0	5,7	5,7	5,8	4,9
Centre-Sud	5,5	5,7	6,0	5,1	4,9	4,6	5,1	5,5	5,2	5,2
Est	8,6	8,3	7,0	6,5	5,8	6,6	6,2	6,1	5,4	5,0
Haut-Bassins	8,6	6,4	6,3	7,2	7,6	8,0	7,4	6,1	5,6	4,7
Nord	6,7	6,0	5,8	5,5	4,9	5,7	5,4	5,1	5,2	4,6
Plateau-Central	5,3	5,4	5,8	5,7	5,2	5,3	5,3	5,1	5,4	5,0
Sahel	12,8	7,4	6,3	5,5	5,5	5,4	5,2	4,6	5,0	4,4
Sud-ouest	4,6	5,7	6,0	5,7	5,8	6,1	6,8	6,5	6,1	5,9

Tableau A3 (suite et fin) : Répartition (en %) des personnes vivant avec un handicap selon la région de résidence et le groupe d'âges

Groupe d'âges	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75-79	80-84	85 & +	N.D	Total
Ensemble	5,4	4,9	6,0	5,2	6,1	4,4	3,8	4,4	0,9	100
Boucle du Mouhoun	5,5	5,6	6,4	5,5	7,1	4,8	4,3	4,5	0,5	100
Cascades	5,3	5,1	5,9	5,2	4,7	3,5	2,8	2,2	0,8	100
Centre	4,5	4,2	4,6	4,1	4,3	2,9	2,7	3,2	0,9	100
Centre-Est	6,1	5,3	6,6	5,9	6,7	5,2	4,4	5,5	0,7	100
Centre-Nord	5,7	4,8	6,4	5,0	6,5	4,5	3,9	4,8	1,1	100
Centre-Ouest	5,7	5,0	6,5	5,4	6,7	4,7	4,5	5,6	0,7	100
Centre-Sud	5,4	5,0	6,4	6,1	7,1	5,5	4,7	6,0	0,9	100
Est	5,1	4,0	5,3	4,2	5,2	3,0	2,8	3,8	1,1	100
Haut-Bassins	4,9	4,7	4,4	4,5	4,7	2,9	2,4	2,5	1,0	100
Nord	5,0	4,8	6,1	5,6	6,8	5,6	4,6	5,3	1,1	100
Plateau-Central	5,3	5,1	6,4	5,7	7,0	5,2	4,8	6,2	0,9	100
Sahel	5,0	4,1	5,5	4,9	5,6	4,0	3,7	3,1	2,0	100
Sud-ouest	6,2	6,3	6,7	6,2	5,8	3,6	3,0	2,2	0,6	100

Tableau A.4 : Evolution des taux de handicap entre 1996 et 2006 par province

Provinces	Taux de handicap (en %)		
	1996	2006	Différence
Bam	1,7	1,3	-0,4
Bazèga	2,0	1,7	-0,3
Bougouriba	2,7	1,7	-1,0
Boulgou	2,1	1,6	-0,5
Boulkiemdé	2,3	1,7	-0,6
Comoé	1,4	1,0	-0,4
Ganzourgou	1,9	1,6	-0,3
Gnagna	1,1	0,8	-0,3
Gourma	1,4	1,1	-0,3
Houet	1,1	0,7	-0,4
Kadiogo	1,5	1,1	-0,4
Kenedougou	1,4	0,7	-0,7
Kossi	1,5	1,1	-0,4
Kouritenga	2,5	1,6	-0,9
Mouhoun	1,2	0,8	-0,4
Nahouri	2,1	1,4	-0,7
Namentenga	1,6	1,1	-0,5
Oubritenga	2,0	1,4	-0,6
Oudalan	1,6	1,0	-0,6
Passoré	1,8	1,9	0,1
Poni	2,0	1,7	-0,3
Sanguié	2,1	1,5	-0,6
Sanmatenga	1,5	1,5	0,0

Provinces	Taux de handicap (en %)		
	1996	2006	Différence
Séno	0,9	0,8	-0,1
Sissili	1,9	1,4	-0,5
Soum	1,0	0,8	-0,2
Sourou	1,8	1,4	-0,4
Tapoa	1,3	0,9	-0,4
Yatenga	1,9	1,1	-0,8
Zoundwéogo	2,0	1,9	-0,1
Balé	1,8	1,2	-0,6
Banwa	1,2	0,8	-0,4
Ioba	1,9	1,4	-0,5
Komandjoari	1,0	0,8	-0,2
Kompienga	1,5	1,2	-0,3
Koumpelogo	2,0	1,4	-0,6
Kourwéogo	2,1	1,7	-0,4
Leraba	1,4	1,0	-0,4
Lorum	1,3	1,2	-0,1
Nayala	1,8	1,4	-0,4
Noumbiel	2,3	1,3	-1,0
Tuy	1,2	0,7	-0,5
Yagha	0,6	0,5	-0,1
Ziro	1,7	1,2	-0,5
Zondoma	1,9	1,6	-0,3
Total	1,6	1,2	-0,4

Tableau A.5 : Parité moyenne des femmes de 15 à 49 ans

Groupe d'âges	Femmes vivant avec un handicap		Ensemble féminin	
	RGPH 2006	RGPH 1996	RGPH 2006	RGPH 1996
15-19	0,2	0,2	0,3	0,3
20-24	1,0	1,0	1,4	1,7
25-29	2,0	2,3	2,7	3,2
30-34	3,1	3,4	4,0	4,6
35-39	4,2	4,4	5,2	5,6
40-44	4,9	5,0	5,9	6,1
45-49	5,4	5,4	6,3	6,4

Tableau A.6: Age moyen, Médian et célibat définitif des personnes handicapées selon le milieu de résidence et le sexe

Type d'handicap	Age moyen		Ecart d'âge moyen H/F	Célibat définitif		Age médian		Ecart d'âge médian H/F
	H	F		H	F	H	F	
Urbain								
Aucun handicap	30,2	19,5	10,7	3,0	2,4	26,9	16,5	10,4
Handicap membre supérieur	32,3	21,3	11,0	7,7	6,6	29,7	17,7	12,0
Handicap membre inférieur	33,4	22,5	10,9	5,9	12,7	29,1	18,9	10,2
Déficience mentale	44,8	25,3	19,5	39,5	25,7	52,2	24,0	28,2
Aveugle	34,7	22,1	12,6	14,6	11,3	34,1	18,8	15,3
Sourd/Muet	37,7	21,8	15,9	28,1	11,7	40,8	19,9	20,9
Ensemble population	30,2	22,8	7,4	3,3	7,5	27,0	19,5	7,5
Rural								
Aucun handicap	25,2	18,3	6,9	1,8	1,0	21,8	15,5	6,3
Handicap membre supérieur	28,9	20,6	8,3	4,7	3,8	25,0	16,9	8,1
Handicap membre inférieur	29,3	21,2	8,1	5,0	8,8	24,5	17,7	6,8
Déficience mentale	38,3	24,6	13,7	40,9	23,4	44,9	23,1	21,8
Aveugle	31,4	21,7	9,7	12,2	11,2	20,7	18,3	2,4
Sourd/Muet	32,1	21,1	11,0	23,6	10,2	29,3	18,3	11,0
Ensemble population	25,3	18,4	6,9	2,2	1,2	22,0	15,5	6,5

H = Hommes

F = Femmes

Tableau A.7 : Population handicapée selon la région, le niveau d'instruction et par sexe

Régions	Niveau d'instruction	Ensemble		Hommes		Femmes	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Boucle du Mouhoun	Aucun	13 433	89,6	6 990	87,0	6 443	92,6
	Maternelle	2	0,0	1	0,0	1	0,0
	Primaire	1 083	7,2	724	9,0	359	5,2
	Secondaire-1er cycle	233	1,6	161	2,0	72	1,0
	Secondaire-2nd cycle	83	0,6	65	0,8	18	0,3
	Supérieur	34	0,2	29	0,4	5	0,1
	N D	126	0,8	68	0,8	58	0,8
	Total	14 994	100,0	8 038	100,0	6 956	100,0
Cascades	Aucun	4 270	84,6	2 362	82,1	1 908	87,8
	Maternelle	2	0,0	1	0,0	1	0,0
	Primaire	493	9,8	324	11,3	169	7,8
	Secondaire-1er cycle	176	3,5	133	4,6	43	2,0
	Secondaire-2nd cycle	29	0,6	16	0,6	13	0,6
	Supérieur	12	0,2	8	0,3	4	0,2
	N D	67	1,3	33	1,1	34	1,6
	Total	5 049	100,0	2 877	100,0	2 172	100,0
Centre	Aucun	10 857	61,9	5 452	56,3	5 405	68,8
	Maternelle	43	0,2	22	0,2	21	0,3
	Primaire	3 460	19,7	2 153	22,2	1 307	16,6
	Secondaire-1er cycle	1 530	8,7	942	9,7	588	7,5
	Secondaire-2nd cycle	680	3,9	454	4,7	226	2,9
	Supérieur	714	4,1	538	5,6	176	2,2
	N D	267	1,5	131	1,4	136	1,7
	Total	17 551	100,0	9 692	100,0	7 859	100,0
Centre - est	Aucun	15 004	89,9	7 604	87,3	7 400	92,7
	Maternelle	15	0,1	10	0,1	5	0,1
	Primaire	1 144	6,9	775	8,9	369	4,6
	Secondaire-1er cycle	247	1,5	158	1,8	89	1,1
	Secondaire-2nd cycle	71	0,4	51	0,6	20	0,3
	Supérieur	24	0,1	19	0,2	5	0,1
	N D	185	1,1	94	1,1	91	1,1
	Total	16 690	100,0	8 711	100,0	7 979	100,0
Centre-nord	Aucun	13 575	91,7	6 701	89,1	6 874	94,4
	Maternelle	6	0,0	3	0,0	3	0,0
	Primaire	754	5,1	529	7,0	225	3,1
	Secondaire-1er cycle	146	1,0	100	1,3	46	0,6
	Secondaire-2nd cycle	67	0,5	54	0,7	13	0,2
	Supérieur	21	0,1	14	0,2	7	0,1
	N D	234	1,6	119	1,6	115	1,6
	Total	14 803	100,0	7 520	100,0	7 283	100,0
Centre-ouest	Aucun	15 557	88,3	7 632	85,2	7 925	91,4
	Maternelle	7	0,0	2	0,0	5	0,1
	Primaire	1 360	7,7	900	10,1	460	5,3
	Secondaire-1er cycle	363	2,1	232	2,6	131	1,5
	Secondaire-2nd cycle	123	0,7	77	0,9	46	0,5
	Supérieur	42	0,2	30	0,3	12	0,1
	N D	174	1,0	80	0,9	94	1,1
	Total	17 626	100,0	8 953	100,0	8 673	100,0

Tableau A7 (suite): Population handicapée selon le niveau d'instruction et la région par sexe

Régions	Niveau d'instruction	Ensemble		Hommes		Femmes	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Centre-sud	Aucun	9 419	89,8	4 695	87,8	4 724	91,8
	Maternelle	12	0,1	4	0,1	8	0,2
	Primaire	704	6,7	447	8,4	257	5,0
	Secondaire-1er cycle	127	1,2	82	1,5	45	0,9
	Secondaire-2nd cycle	40	0,4	29	0,5	11	0,2
	Supérieur	23	0,2	15	0,3	8	0,2
	N D	169	1,6	77	1,4	92	1,8
	Total	10 494	100,0	5 349	100,0	5 145	100,0
Est	Aucun	9 229	88,8	4 979	87,7	4 250	90,2
	Maternelle	4	0,0	3	0,1	1	0,0
	Primaire	639	6,2	376	6,6	263	5,6
	Secondaire-1er cycle	178	1,7	118	2,1	60	1,3
	Secondaire-2nd cycle	69	0,7	56	1,0	13	0,3
	Supérieur	26	0,3	23	0,4	3	0,1
	N D	245	2,4	124	2,2	121	2,6
	Total	10 390	100,0	5 679	100,0	4 711	100,0
Hauts-bassins	Aucun	7 700	77,4	4 074	73,8	3 626	81,8
	Maternelle	15	0,2	10	0,2	5	0,1
	Primaire	1 326	13,3	845	15,3	481	10,9
	Secondaire-1er cycle	451	4,5	300	5,4	151	3,4
	Secondaire-2nd cycle	190	1,9	122	2,2	68	1,5
	Supérieur	110	1,1	83	1,5	27	0,6
	N D	162	1,6	87	1,6	75	1,7
	Total	9 954	100,0	5 521	100,0	4 433	100,0
Nord	Aucun	13 984	88,5	7 022	85,9	6 962	91,3
	Maternelle	5	0,0	3	0,0	2	0,0
	Primaire	1 068	6,8	704	8,6	364	4,8
	Secondaire-1er cycle	212	1,3	138	1,7	74	1,0
	Secondaire-2nd cycle	79	0,5	61	0,7	18	0,2
	Supérieur	34	0,2	21	0,3	13	0,2
	N D	421	2,7	228	2,8	193	2,5
	Total	15 803	100,0	8 177	100,0	7 626	100,0
Plateau central	Aucun	9 688	91,4	4 691	89,2	4 997	93,6
	Maternelle	5	0,0	2	0,0	3	0,1
	Primaire	582	5,5	384	7,3	198	3,7
	Secondaire-1er cycle	118	1,1	74	1,4	44	0,8
	Secondaire-2nd cycle	32	0,3	26	0,5	6	0,1
	Supérieur	17	0,2	12	0,2	5	0,1
	N D	155	1,5	69	1,3	86	1,6
	Total	10 597	100,0	5 258	100,0	5 339	100,0

Tableau A7 (fin): Population handicapée selon le niveau d'instruction et la région par sexe

Sahel	Aucun	6 211	87,6	3 489	87,4	2 722	87,8
	Maternelle	7	0,1	3	0,1	4	0,1
	Primaire	295	4,2	180	4,5	115	3,7
	Secondaire-1er cycle	61	0,9	42	1,1	19	0,6
	Secondaire-2nd cycle	36	0,5	28	0,7	8	0,3
	Supérieur	25	0,4	19	0,5	6	0,2
	N D	458	6,5	233	5,8	225	7,3
	Total	7 093	100,0	3 994	100,0	3 099	100,0
Sud-ouest	Aucun	8 286	88,3	4 246	85,1	4 040	92,0
	Maternelle	4	0,0	1	0,0	3	0,1
	Primaire	677	7,2	458	9,2	219	5,0
	Secondaire-1er cycle	198	2,1	150	3,0	48	1,1
	Secondaire-2nd cycle	57	0,6	45	0,9	12	0,3
	Supérieur	26	0,3	19	0,4	7	0,2
	N D	134	1,4	73	1,5	61	1,4
	Total	9 382	100,0	4 992	100,0	4 390	100,0
Burkina Faso	Aucun	137 213	85,5	69 937	82,5	67 276	88,9
	Maternelle	127	0,1	65	0,1	62	0,1
	Primaire	13 585	8,5	8 799	10,4	4 786	6,3
	Secondaire-1er cycle	4 040	2,5	2 630	3,1	1 410	1,9
	Secondaire-2nd cycle	1 556	1,0	1 084	1,3	472	0,6
	Supérieur	1 108	0,7	830	1,0	278	0,4
	N D	2 797	1,7	1 416	1,7	1 381	1,8
	Total	160 426	100,0	84 761	100,0	75 665	100,0

Tableau A.8: Proportion (en %) des personnes vivant avec un handicap sans niveau d'instruction selon les provinces et le sexe

Province	Ensemble	H	F
Bam	90,9	88,0	93,9
Bazega	92,2	90,3	94,0
Bougouriba	86,8	83,2	90,9
Boulgou	90,5	87,9	93,5
Boulkiemde	87,8	84,1	91,3
Comoe	82,5	79,7	86,2
Ganzourgou	92,2	90,8	93,6
Gnagna	92,4	91,8	93,1
Gourma	88,8	86,6	91,5
Houet	71,7	67,9	76,4
Kadiogo	61,9	56,3	68,8
Kenedougou	86,7	83,4	91,2
Kossi	91,8	89,7	94,0
Kouritenga	87,6	84,1	91,1
Mouhoun	87,4	84,7	90,7
Nahouri	86,9	84,6	89,7
Namentenga	91,6	90,3	93,1
Oubritenga	89,8	86,6	92,9
Oudalan	85,0	85,2	84,7
Passore	89,0	86,9	91,1
Poni	88,3	85,1	91,7
Sanguie	87,9	85,2	90,5
Sanmatenga	92,1	89,1	95,1

H = Hommes F = Femmes

Province	Ensemble	H	F
Seno	92,0	90,8	93,7
Sissili	88,1	85,1	91,9
Soum	84,1	84,2	84,0
Sourou	90,6	88,4	92,9
Tapoa	84,9	84,4	85,6
Yatenga	86,6	83,7	89,9
Zoundweogo	88,9	87,1	90,8
Bale	89,2	85,5	93,5
Banwa	92,1	90,2	94,6
Ioba	88,5	84,4	93,3
Komandjoari	93,5	93,4	93,6
Kompienga	86,1	84,4	88,2
Koumpelogo	91,7	90,1	93,7
Kourweogo	92,0	89,5	94,5
Leraba	90,9	89,5	92,7
Loroum	89,5	85,9	93,3
Nayala	85,9	82,6	89,7
Noumbiel	91,0	90,1	92,3
Tuy	89,7	86,5	93,4
Yagha	92,6	92,2	93,3
Ziro	91,0	89,6	92,8
Zondoma	91,1	88,6	93,8
Burkina Faso	85,5	82,5	88,9

Tableau A.9 : Répartition (en %) des personnes vivant avec un handicap par milieu de résidence et selon la possession d'acte de naissance

Milieu de résidence	Effectifs	Possession d'acte de naissance				Total
		Oui	Non	Ne sait pas	ND	
Urbain	32 571	85,6	10,9	2,0	1,5	100
Rural	135 523	47,8	48,5	2,1	1,6	100
Ensemble	168 094	55,1	41,2	2,1	1,6	100

Tableau A.10 : Répartition (en %) des personnes vivant avec un handicap par région de résidence et la possession d'acte de naissance

Région de résidence	Effectif	Possession d'acte de naissance				
		Oui	Non	Ne sait pas	ND	Total
Boucle du Mouhoun	15 426	52,4	43,4	2,9	1,3	100
Cascades	5 213	68,6	27,7	2,2	1,5	100
Centre	18 516	85,5	11,0	2,1	1,5	100
Centre-Est	17 230	50,3	46,0	2,2	1,6	100
Centre-Nord	15 724	48,5	48,4	1,7	1,5	100
Centre-Ouest	18 080	52,9	42,8	2,6	1,7	100
Centre-Sud	10 903	54,6	42,1	2,1	1,2	100
Est	11 075	41,4	55,2	1,2	2,2	100
Haut-Bassins	10 672	71,3	23,9	2,6	2,2	100
Nord	16 625	53,3	43,5	1,8	1,4	100
Plateau-Central	11 057	47,8	48,3	2,1	1,8	100
Sahel	7 923	35,1	61,9	1,0	1,9	100
Sud-Ouest	9 650	43,5	52,2	2,4	1,8	100
Total	168 094	55,1	41,2	2,1	1,6	100

Tableau A.11: Répartition (en %) des personnes vivant avec un handicap selon le type d'habitat, la nature du handicap et le sexe

Nature du handicap	Effectifs	Type d'habitat							Total
		Immeuble à appartements	Villa	Maison individuelle simple	Bâtiment à plusieurs logements	Case	Autres	ND	
Ensemble									
Handicap membre supérieur	13893	0,2	2,0	59,7	6,9	27,9	1,8	1,5	100
Handicap membre inférieur	44447	0,2	2,4	61,5	7,6	25,5	1,4	1,3	100
Déficience mentale	25014	0,2	1,6	61,7	6,3	27,8	1,4	1,2	100
Aveugle	29414	0,1	0,8	57,4	5,1	34,1	1,3	1,2	100
Sourd/muet	20447	0,2	1,0	59,7	5,4	30,8	1,6	1,3	100
Autres	34879	0,1	1,5	59,9	6,0	29,5	1,8	1,1	100
Total	168094	0,2	1,6	60,1	6,3	29,0	1,5	1,3	100
Hommes									
Handicap membre supérieur	7394	0,2	2,0	59,5	7,2	27,6	1,9	1,5	100
Handicap membre inférieur	23607	0,3	2,5	61,1	8,0	25,4	1,4	1,4	100
Déficience mentale	13041	0,2	1,7	60,9	6,6	28,0	1,4	1,3	100
Aveugle	14953	0,1	0,8	55,9	5,0	35,6	1,4	1,3	100
Sourd/muet	11267	0,2	1,0	59,4	5,1	31,5	1,7	1,2	100
Autres	18395	0,1	1,6	59,7	6,2	29,4	1,8	1,2	100
Total	88657	0,2	1,7	59,5	6,5	29,3	1,5	1,3	100
Femmes									
Handicap membre supérieur	6499	0,2	2,0	59,8	6,5	28,3	1,7	1,5	100
Handicap membre inférieur	20840	0,2	2,4	61,9	7,2	25,7	1,4	1,3	100
Déficience mentale	11973	0,1	1,5	62,5	5,9	27,6	1,3	1,1	100
Aveugle	14461	0,1	0,8	58,9	5,3	32,5	1,3	1,0	100
Sourd/muet	9180	0,1	1,0	60,2	5,7	30,0	1,6	1,3	100
Autres	16484	0,2	1,3	60,1	5,9	29,7	1,7	1,1	100
Total	79437	0,2	1,5	60,7	6,2	28,7	1,5	1,2	100

Tableau A.12: Répartition (en %) des personnes vivant avec un handicap selon le type d'habitat, la nature du handicap et le milieu de résidence

Nature du handicap	Effectifs	Type d'habitat							
		Immeuble à appartements	Villa	Maison individuelle simple	Bâtiment à plusieurs logements	Case	Autres	ND	Total
Ensemble									
Handicap membre supérieur	13893	0,2	2,0	59,7	6,9	27,9	1,8	1,5	100
Handicap membre inférieur	44447	0,2	2,4	61,5	7,6	25,5	1,4	1,3	100
Déficiences mentale	25014	0,2	1,6	61,7	6,3	27,8	1,4	1,2	100
Aveugle	29414	0,1	0,8	57,4	5,1	34,1	1,3	1,2	100
Sourd/muet	20447	0,2	1,0	59,7	5,4	30,8	1,6	1,3	100
Autres	34879	0,1	1,5	59,9	6,0	29,5	1,8	1,1	100
Total	168094	0,2	1,6	60,1	6,3	29,0	1,5	1,3	100
Urbain									
Handicap membre supérieur	3024	0,6	8,2	68,0	17,9	3,2	0,5	1,7	100
Handicap membre inférieur	11940	0,7	7,8	66,3	17,9	4,9	0,5	1,9	100
Déficiences mentale	5158	0,4	6,6	69,3	15,9	5,2	0,7	1,8	100
Aveugle	3786	0,3	4,5	68,1	14,2	10,8	0,3	1,9	100
Sourd/muet	3187	0,4	5,0	70,9	14,8	6,3	0,7	1,8	100
Autres	5476	0,6	8,1	65,7	15,8	7,5	1,0	1,3	100
Total	32571	0,5	7,0	67,5	16,5	6,0	0,6	1,8	100
Rural									
Handicap membre supérieur	10869	0,1	0,3	57,4	3,8	34,8	2,2	1,5	100
Handicap membre inférieur	32507	0,1	0,4	59,7	3,8	33,1	1,7	1,1	100
Déficiences mentale	19856	0,1	0,3	59,7	3,8	33,6	1,5	1,0	100
Aveugle	25628	0,1	0,2	55,8	3,8	37,5	1,5	1,1	100
Sourd/muet	17260	0,1	0,3	57,7	3,6	35,3	1,8	1,2	100
Autres	29403	0,1	0,2	58,8	4,2	33,7	1,9	1,1	100
Total	135523	0,1	0,3	58,3	3,9	34,6	1,7	1,1	100

Tableau A.13: Répartition (en %) des ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap selon le type d'habitat, la nature du handicap et le milieu de résidence

Nature du handicap	Effectifs	Type d'habitat							Total
		Immeuble à appartements	Villa	Maison individuelle simple	Bâtiment à plusieurs logements	Case	Autres	ND	
Ensemble									
Handicap membre supérieur	3285	0,2	1,8	58,4	6,6	29,6	1,8	1,6	100
Handicap membre inférieur	14685	0,2	2,4	62,2	7,3	25,3	1,2	1,4	100
Déficience mentale	3895	0,2	0,8	57,8	4,4	33,6	1,6	1,6	100
Aveugle	11548	0,1	0,8	56,7	4,6	35,3	1,3	1,2	100
Sourd/muet	4936	0,1	0,4	58,4	3,7	34,3	1,8	1,1	100
Autres	13186	0,1	1,5	59,4	5,7	30,3	1,9	1,1	100
Total	51535	0,2	1,5	59,3	5,7	30,5	1,5	1,3	100
Urbain									
Handicap membre supérieur	748	0,5	6,8	68,0	17,2	4,9	0,3	2,1	100
Handicap membre inférieur	4511	0,6	6,9	68,6	16,1	5,4	0,4	2,0	100
Déficience mentale	752	0,4	3,5	69,1	12,6	9,2	1,2	4,0	100
Aveugle	1708	0,1	4,2	68,8	14,1	10,5	0,2	2,2	100
Sourd/muet	643	0,6	2,5	72,5	10,9	11,2	0,8	1,6	100
Autres	2236	0,4	7,4	66,4	15,4	7,6	1,3	1,4	100
Total	10598	0,5	6,1	68,4	15,1	7,3	0,7	2,0	100
Rural									
Handicap membre supérieur	2537	0,1	0,3	55,5	3,5	36,9	2,2	1,5	100
Handicap membre inférieur	10174	0,1	0,5	59,3	3,4	34,0	1,6	1,1	100
Déficience mentale	3143	0,1	0,2	55,1	2,4	39,4	1,7	1,0	100
Aveugle	9840	0,1	0,2	54,7	2,9	39,6	1,5	1,1	100
Sourd/muet	4293	0,1	0,1	56,3	2,7	37,7	2,0	1,1	100
Autres	10950	0,0	0,2	58,0	3,7	34,9	2,0	1,1	100
Total	40937	0,1	0,3	57,0	3,2	36,6	1,8	1,1	100

Tableau A.14: Répartition (en %) des ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap selon le statut d'occupation de l'habitat, la nature du handicap et le sexe

Nature du handicap	Effectifs	Statut d'occupation						
		Propriétaire	Location vente	Location simple	Hébergé gratuitement	Autres	ND	Total
Ensemble								
Handicap membre supérieur	3285	85,8	0,2	5,1	5,5	0,6	2,8	100
Handicap membre inférieur	14685	82,4	0,4	7,1	6,5	0,4	3,2	100
Déficiences mentale	3895	81,7	0,1	2,4	11,0	0,9	3,8	100
Aveugle	11548	91,1	0,1	1,9	3,2	0,3	3,5	100
Sourd/muet	4936	90,2	0,1	1,7	4,8	0,6	2,5	100
Autres	13186	88,5	0,2	3,3	4,7	0,6	2,7	100
Total	51535	86,8	0,2	4,0	5,4	0,5	3,1	100
Hommes								
Handicap membre supérieur	2957	87,0	0,2	4,6	5,0	0,6	2,6	100
Handicap membre inférieur	12774	83,8	0,4	6,4	5,9	0,4	3,1	100
Déficiences mentale	3081	84,5	0,1	2,3	8,6	0,7	3,8	100
Aveugle	10388	92,0	0,1	1,7	2,4	0,3	3,6	100
Sourd/muet	4404	91,3	0,0	1,6	3,9	0,5	2,6	100
Autres	11529	89,9	0,2	3,0	3,6	0,5	2,8	100
Total	45133	88,3	0,2	3,6	4,4	0,4	3,1	100
Femmes								
Handicap membre supérieur	328	75,0	0,6	9,5	10,1	0,3	4,6	100
Handicap membre inférieur	1911	72,7	0,5	11,4	11,0	0,6	3,8	100
Déficiences mentale	814	71,5	0,0	2,9	20,1	1,6	3,8	100
Aveugle	1160	82,5	0,0	3,8	10,0	0,3	3,4	100
Sourd/muet	532	80,8	0,4	2,4	13,0	1,3	2,1	100
Autres	1657	78,6	0,2	5,4	12,3	1,2	2,2	100
Total	6402	76,6	0,3	6,5	12,4	0,9	3,2	100

Tableau A.15: Répartition (en %) des ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap selon la principale source d’approvisionnement en eau de boisson, la nature du handicap et le sexe

Nature du handicap	Effectifs	Principale source d’approvisionnement en eau de boisson								
		Eau courante	Borne fontaine	Pompe forage	Puits busé	Puits ordinaire	Rivière marigot barrage	Autres	ND	Total
Ensemble										
Handicap membre supérieur	3285	6,5	10,8	41,6	10,0	24,7	5,4	0,2	0,8	100
Handicap membre inférieur	14685	8,4	15,5	39,3	8,8	23,0	4,3	0,2	0,5	100
Déficience mentale	3895	3,3	9,0	40,8	10,4	29,2	4,6	1,3	1,4	100
Aveugle	11548	2,9	7,2	44,6	10,8	27,6	5,9	0,3	0,6	100
Sourd/muet	4936	2,0	6,3	45,1	10,3	30,1	5,4	0,2	0,6	100
Autres	13186	4,4	8,1	43,2	10,7	27,3	5,3	0,4	0,6	100
Total	51535	5,0	10,1	42,3	10,1	26,4	5,1	0,4	0,7	100
Hommes										
Handicap membre supérieur	2957	6,0	10,2	42,4	10,1	24,9	5,5	0,2	0,6	100
Handicap membre inférieur	12774	7,8	15,0	40,0	8,8	23,1	4,4	0,2	0,5	100
Déficience mentale	3081	3,1	7,8	41,9	10,6	29,2	5,0	1,3	1,3	100
Aveugle	10388	2,7	6,5	45,5	10,8	27,5	6,0	0,3	0,7	100
Sourd/muet	4404	1,8	5,6	46,2	10,0	30,2	5,5	0,2	0,5	100
Autres	11529	3,9	7,5	44,0	10,7	27,6	5,4	0,3	0,6	100
Total	45133	4,6	9,4	43,2	10,1	26,5	5,3	0,3	0,6	100
Femmes										
Handicap membre supérieur	328	10,4	16,2	34,5	8,8	23,2	4,3	0,0	2,7	100
Handicap membre inférieur	1911	12,3	18,8	34,3	8,5	21,8	3,6	0,2	0,5	100
Déficience mentale	814	4,1	13,9	37,0	9,6	29,1	3,2	1,2	2,0	100
Aveugle	1160	5,4	13,1	36,6	10,8	27,9	5,2	0,7	0,3	100
Sourd/muet	532	3,8	12,2	36,5	12,4	28,9	5,1	0,0	1,1	100
Autres	1657	7,4	11,9	38,2	11,3	25,0	4,8	0,7	0,7	100
Total	6402	8,0	14,7	36,3	10,1	25,3	4,3	0,5	0,9	100

Tableau A.16: Répartition (en %) des ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap selon la source d'approvisionnement en eau, la nature du handicap et le milieu de résidence

Nature de handicap	Effectifs	Principale source d'approvisionnement en eau de boisson								
		Eau courante	Borne fontaine	Pompe forage	Puits busé	Puits ordinaire	Rivière marigot barrage	Autres	ND	Total
Ensemble										
Handicap membre supérieur	3285	6,5	10,8	41,6	10,0	24,7	5,4	0,2	0,8	100
Handicap membre inférieur	14685	8,4	15,5	39,3	8,8	23,0	4,3	0,2	0,5	100
Déficience mentale	3895	3,3	9,0	40,8	10,4	29,2	4,6	1,3	1,4	100
Aveugle	11548	2,9	7,2	44,6	10,8	27,6	5,9	0,3	0,6	100
Sourd/muet	4936	2,0	6,3	45,1	10,3	30,1	5,4	0,2	0,6	100
Autres	13186	4,4	8,1	43,2	10,7	27,3	5,3	0,4	0,6	100
Total	51535	5,0	10,1	42,3	10,1	26,4	5,1	0,4	0,7	100
Urbain										
Handicap membre supérieur	748	26,1	41,4	17,1	3,6	10,6	0,3	0,1	0,8	100
Handicap membre inférieur	4511	26,2	45,3	15,3	2,9	8,7	0,6	0,2	0,8	100
Déficience mentale	752	15,7	38,0	19,7	3,1	16,0	1,3	2,7	3,6	100
Aveugle	1708	17,0	39,2	22,4	4,3	14,8	0,8	0,5	0,9	100
Sourd/muet	643	13,1	37,8	23,6	5,8	17,6	0,9	0,3	0,9	100
Autres	2236	23,6	40,3	17,6	4,0	12,4	1,1	0,3	0,8	100
Total	10598	22,6	42,0	17,9	3,6	11,7	0,8	0,4	1,0	100
Rural										
Handicap membre supérieur	2537	0,7	1,8	48,8	11,9	28,9	6,9	0,2	0,8	100
Handicap membre inférieur	10174	0,5	2,3	49,9	11,4	29,3	6,0	0,2	0,4	100
Déficience mentale	3143	0,3	2,1	45,9	12,1	32,4	5,4	0,9	0,9	100
Aveugle	9840	0,5	1,6	48,5	11,9	29,8	6,8	0,3	0,6	100
Sourd/muet	4293	0,4	1,6	48,4	10,9	31,9	6,1	0,2	0,5	100
Autres	10950	0,4	1,5	48,5	12,1	30,3	6,2	0,4	0,6	100
Total	40937	0,5	1,8	48,6	11,7	30,2	6,3	0,3	0,6	100

Tableau A.17: Répartition (en %) de la population vivant avec un handicap selon le degré d'urbanisation et le groupe d'âges

Groupe d'âges	Ensemble	Degré d'urbanisation			
		Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Autres villes	Rural
0-4	6,2	6,1	7,7	2,8	6,6
5-9	5,9	5,5	6,7	4,9	6,1
10-14	6,1	6,7	7,1	6,3	6,0
15-19	5,9	7,9	9,8	7,1	5,4
20-24	6,1	10,0	9,3	7,0	5,4
25-29	6,3	9,6	9,3	7,7	5,7
30-34	6,1	8,4	9,1	7,6	5,6
35-39	5,7	7,3	6,4	7,0	5,4
40-44	5,6	6,2	5,4	6,5	5,4
45-49	5,0	4,6	4,4	5,4	5,0
50-54	5,4	4,5	4,4	5,5	5,5
55-59	4,9	4,0	4,1	5,0	5,1
60-64	6,0	4,2	3,3	5,6	6,3
65-69	5,2	3,6	3,5	4,9	5,5
70-74	6,1	3,6	3,5	5,1	6,6
75-79	4,4	2,2	1,8	3,7	4,7
80 +	8,3	4,7	3,0	7,4	8,9
ND	0,9	1,0	1,1	0,6	0,9
Total	100	100	100	100	100
Effectifs	168 094	14 204	3 691	14 676	135 523

Tableau A.18 : Population vivant avec un handicap selon le degré d'urbanisation et le groupe d'âges

Groupe d'âges	Total	Degré d'urbanisation			
		Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Autres villes	Rural
0-4	10 480	869	284	407	8 920
5-9	9 947	775	249	721	8 202
10-14	10 294	949	261	918	8 166
15-19	9 896	1 124	360	1 041	7 371
20-24	10 175	1 426	342	1 028	7 379
25-29	10 547	1 366	344	1 132	7 705
30-34	10 191	1 189	337	1 115	7 550
35-39	9 640	1 032	236	1 024	7 348
40-44	9 341	877	201	951	7 312
45-49	8 329	651	164	798	6 716
50-54	9 021	635	163	811	7 412
55-59	8 314	571	151	736	6 856
60-64	10 027	595	122	816	8 494
65-69	8 805	514	129	712	7 450
70-74	10 281	511	131	755	8 884
75-79	7327	319	66	536	6 406
80 +	13 938	661	112	1 089	12 076
ND	1 541	140	39	86	1 276
Total	168 094	14 204	3 691	14 676	135 523

Tableau A.19: Population de la population handicapée résidente selon le milieu de résidence et le groupe d'âges

Groupe d'âges	Ensemble			Urbain			Rural		
	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F
0-4	10480	5444	5036	1560	826	734	8920	4618	4302
5-9	9947	5616	4331	1745	1008	737	8202	4608	3594
10-14	10294	5719	4575	2128	1166	962	8166	4553	3613
15-19	9896	5185	4711	2525	1354	1171	7371	3831	3540
20-24	10175	5401	4774	2796	1547	1249	7379	3854	3525
25-29	10547	5611	4936	2842	1580	1262	7705	4031	3674
30-34	10191	5558	4633	2641	1536	1105	7550	4022	3528
35-39	9640	5374	4266	2292	1415	877	7348	3959	3389
40-44	9341	5024	4317	2029	1168	861	7312	3856	3456
45-49	8329	4502	3827	1613	923	690	6716	3579	3137
50-54	9021	4863	4158	1609	910	699	7412	3953	3459
55-59	8314	4623	3691	1458	849	609	6856	3774	3082
60-64	10027	5179	4848	1533	824	709	8494	4355	4139
65-69	8805	4765	4040	1355	786	569	7450	3979	3471
70-74	10281	5126	5155	1397	695	702	8884	4431	4453
75-79	7327	3728	3599	921	458	463	6406	3270	3136
80 +	13938	6250	7688	1862	648	1214	12076	5602	6474
ND	1541	689	852	265	94	171	1276	595	681
Total	168094	88657	79437	32571	17787	14784	135523	70870	64653

M = Masculin

F = Féminin

Tableau A.20 : Répartition (en %) des personnes vivant avec un handicap selon la région de résidence et le statut migratoire

Région	Effectifs	Statut Migratoire		
		Migrant	Non migrant	Total
Boucle du Mouhoun	15 426	41,5	58,5	100
Cascades	5 213	44,4	55,6	100
Centre	18 516	83,2	16,8	100
Centre-Est	17 230	38,7	61,3	100
Centre-Nord	15 724	38,6	61,4	100
Centre-Ouest	18 080	42,5	57,5	100
Centre-Sud	10 903	32,3	67,7	100
Est	11 075	31,0	69,0	100
Haut-Bassins	10 672	65,0	35,0	100
Nord	16 625	37,3	62,7	100
Plateau-Central	11 057	35,5	64,5	100
Sahel	7 923	39,0	61,0	100
Sud-Ouest	9 650	35,6	64,4	100
Total	168 094	44,7	55,3	100

Tableau A.21 : Population des personnes vivant avec un handicap selon la nature du handicap, le milieu de résidence et le sexe

Nature du Handicap	Burkina Faso			Urbain			Rural		
	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F
Membre supérieur	13 893	7 394	6 499	3 024	1 618	1 406	10 869	5 776	5 093
Membre inférieur	44 447	23 607	20 840	11 940	6 711	5 229	32 507	16 896	15 611
Déficience mentale	25 014	13 041	11 973	5 158	2 724	2 434	19 856	10 317	9 539
Aveugle	29 414	14 953	14 461	3 786	1 997	1 789	25 628	12 956	12 672
Sourd/muet	20 447	11 267	9 180	3 187	1 677	1 510	17 260	9 590	7 670
Autres	34 879	18 395	16 484	5 476	3 060	2 416	29 403	15 335	14 068
Total	168 094	88 657	79 437	32 571	17 787	14 784	135 523	70 870	64 653

M = Masculin

F = Féminin

1 – PERSONNEL PERMANENT DU RGPH

DIRECTION DU RGPH

NOM ET PRENOMS	FONCTION
OUATTARA Bamory	Président du Bureau Central du Recensement (BCR)
KANO Hamissou	Directeur Technique du Recensement
KONSEIGA Assita	Secrétaire du RGPH
KAM Bakary	Chauffeur du RGPH

ZANOU Benjamin

Conseiller Technique Principal du RGPH

COMITE D'APPUI TECHNIQUE DU BCR

DIVISION	RESPONSABLE	MEMBRES
DIVISION DES FINANCES ET DE LA GESTION DU PERSONNEL ET DU MATERIEL	OUEDRAOGO P. Eric	ZOURE Abdoulaye PARE Lydie
DIVISION DE LA METHODE ET DE L'ORGANISATION DES TRAVAUX	TIENDREBEOGO Adama	BONKOUNGOU Zakaliyat GOUEM W. Maria Sidonie SOMDA Rogatien TOE/FORO Antoinette BAYALA/ARISTE Laure L.
DIVISION DE LA CARTOGRAPHIE CENSITAIRE	OUOBA Pagari	RIPAMA Toubou OUEDRAOGO S. David HARO Aguima OUEDRAOGO Ambroise SAWADOGO Marcel KABORE Mahamoudou OUEDRAOGO Moussa YOUGBARE S. P. Eric

DIVISION DU TRAITEMENT DES DONNEES	SANOU Zacharie	FYATO Martine ILBOUDO Abdoul Karim GUISSE Kassim SOME D. Alex
DIVISION DE L'ANALYSE- SYNTHESE-PUBLICATION	TAPSOBA/TAPSOBA T.V.M. Edith	OUEDRAOGO Flore G. LOUGUE Siaka BANGRE Hélène
DIVISION DE LA COMMUNICATION- REPROGRAPHIE- DIFFUSION	KONCOBO Augustin	LOMPO Firmin SAWADOGO Paul SOME Lanko

2 – LISTE DES PERSONNES AYANT ELABORE LES PLANS D'ANALYSE PAR THEME

N°	THEME D'ANALYSE	NOM ET PRENOMS
1	Evaluation de la qualité des données	- TIENDREBEOGO Adama - KANO Hamissou - ZAN Lonkila Moussa
2	Etat et structures de la population	- RIPAMA Toubou - SANGLI Gabriel - KABORE Joanis - OUEDRAOGO Mathieu
3	Etat matrimonial et Nuptialité	- ZOURKALEINI Younoussi - GOUEM W. Maria Sidonie
4	Education : Instruction-Alphabétisation-Scolarisation	- KOBIANE Jean François - COMPAORE Pamoussa - WAYACK Madeleine
5	Caractéristiques économiques de la population	- YAGO Namaro - NAMALGUE Hubert
6	Natalité –Fécondité	- DAKUYO Louis Marie - SOMDA Rogatien - OUEDRAOGO Flore G. - BADOLO Hermann
7	Mortalité	- BAYA Banza - BONKOUNGOU Zakaliyat - ZIDA/BANGRE Hélène - TINGUERI Rose K.

N°	THEME D'ANALYSE	NOM ET PRENOMS
8	Migration	<ul style="list-style-type: none"> - DABIRE Bonayi - LOUGUE Siaka - KONE Hamidou
9	Croissance urbaine	<ul style="list-style-type: none"> - OUATTARA Ardjouma - SOME Lanko
10	Ménages et habitation	<ul style="list-style-type: none"> - SAGNON L. Célestin - BADO Aristide - SAWADOGO Paul
11	Situation socio-économique des enfants et des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - CONGO Zacharie - BAHAN Dalomi - SORY Ibrahima
12	Situation socio-économique des femmes	<ul style="list-style-type: none"> - VOKOUMA K. Jocelyne - KABORE Mahamoudou
13	Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap	<ul style="list-style-type: none"> - KABORE Joannis - TOUGMA J. Gabriel - BOLY Dramane
14	Situation socio-économique des personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> - SAWADOGO Ram Christophe - ZONGO Issa - BAYALA/ARISTE Laure L.
15	Mesure et cartographie de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> - OUOBA Pagari - KONE Michel - OUEDRAOGO Habibou
16	Projections démographiques	<ul style="list-style-type: none"> - LANKOANDE Malick - TAPSOBA/TAPSOBA T.V.M. Edith

3 – LISTE DES ANALYSTES PAR THEME

N°	THEME D'ANALYSE	ANALYSTE PRINCIPAL	ANALYSTE ASSOCIE
1	Evaluation de la qualité des données	CONGO Zakari	TIENDREBEOGO Adama KANO Hamissou
2	Etat et structures de la population	OUEDRAOGO Mathieu	RIPAMA Toubou
3	Etat matrimonial et Nuptialité	ZOURKALEINI Younoussi	GOUEM W. Maria Sidonie
4	Education : Instruction-Alphabétisation-Scolarisation	KOBIANE Jean François	BOUGMA Moussa
5	Caractéristiques économiques de la population	COMPAORE Georges	BADO Aristide NAMALGUE Hubert
6	Natalité Fécondité	DAKUYO Louis Marie	SOMDA Rogatien OUEDRAOGO Flore G.
7	Mortalité	BAYA Banza	BONKOUNGOU Zakaliyat ZIDA/BANGRE Hélène
8	Migration	DABIRE Bonayi	LOUGUE Siaka KONE Hamidou
9	Croissance urbaine	OUATTARA Ardjouma	SOME Lanko
10	Ménage et habitation	SAGNON L. Célestin	SAWADOGO Paul
11	Situation socio-économique des enfants et des jeunes	SIE Antoine	BAHAN Dalomi
12	Situation socio-économique des femmes	VOKOUMA K. Jocelyne	KABORE Mahamoudou

13	Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap	ZONGO Mahamadou	TOUGMA J. Gabriel BOLY Dramane
14	Situation socio-économique des personnes âgées	SAWADOGO R Christophe	ZONGO Issa BAYALA/ARISTE Laure L.
15	Mesure et cartographie de la pauvreté	KABORE Samuel	OUOBA Pagari KONE Michel
16	Projections démographiques	LANKOANDE Malick	TAPSOBA/TAPSOBA T.V.M. Edith

4 – LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

N°	NOM ET PRENOMS
1	OUEDRAOGO Dieudonné
2	GUENGANT Jean Pierre
3	OUEDRAOGO Marie Michelle

5 – LISTE DES LECTEURS DES RAPPORTS D'ANALYSE

N°	NOM ET PRENOMS
1	BAKYONO Anne Marie
2	ILBOUDO François

6 – LISTE DES ANALYSTES DES MONOGRAPHIES REGIONALES ET COMMUNALES

N°	REGION/COMMUNE	ANALYSTE
1	Boucle du Mouhoun	ZAN Lonkila Moussa, LOUGUE Siaka
2	Cascades	ZIDA Y. Nazaire, ZOMA Lamoussa, LOYE Alexis, TINGUERI Rose
3	Centre	ZIDA Y. Nazaire
4	Centre-Est	LOYE Alexis, GOUEM W. M. Sidonie
5	Centre-Nord	ZONGO Issa, BADO Aristide
6	Centre-Ouest	KABORE Mahamoudou, OUEDRAOGO Flore G.
7	Centre-Sud	BOUGMA Moussa, BONKOUNGOU Zakaliyat
8	Est	BAHAN Dalomi
9	Hauts Bassins	BADOLO Hermann
10	Nord	RIPAMA Toubou, SAWADOGO Paul
11	Plateau Central	ZOMA Lamoussa
12	Sahel	BOLY Dramane
13	Sud-Ouest	SOME Lanko, SOMDA Rogatien
14	Commune de Ouagadougou	BAYALA/ARISTE Laure Leila
15	Commune de Bobo-Dioulasso	ZIDA/BANGRE Hélène

7 – LISTE DU PERSONNEL INTERNATIONAL AYANT EFFECTUE DES MISSIONS D'APPUI

NOM ET PRENOMS	FONCTION
LAMLENN Samson	Conseiller Régional de l'UNFPA à Dakar
HIE Jean Marc	Conseiller Régional de l'UNFPA/CST AA
MFOULOU Raphaël	Conseiller Technique Principal du RGPH du Cameroun
NGWE Emmanuel	Conseiller Technique Principal du RGPH du Burundi
DACKAM N. Richard	Représentant UNFPA du Congo
NOUETANGNI Samuel	Enseignant à l'IFORD
MOUSSAVOU Noël	Démographe au Gabon
VODOUNOU Cosme	Directeur Général INSAE Bénin
BOCOUM Oumar	Conseiller Régional de l'UNFPA à la retraite